



- ▶ **Programme départemental d'insertion (PDI)**
- ▶ **Pacte territorial d'insertion (PTI)**

2019-2022





ÉDITO

Au fur et à mesure des années, les conseils départementaux ont joué un rôle de plus en plus important dans le domaine de l'insertion. La loi du 1^{er} décembre 2008 les a même placés en première ligne afin de définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, de recenser les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et de planifier les actions correspondantes.

Le programme départemental d'insertion, qui a été institué en 2014 et s'est achevé en 2018, reposait sur des enjeux importants. Son bilan s'est avéré largement positif car il a permis de consolider et de tendre à optimiser le dispositif du Revenu de Solidarité active, de faire émerger et de développer des actions au bénéfice de l'accès à l'emploi, de s'adapter aux réalités territoriales et d'amorcer la formalisation d'une gouvernance institutionnelle dans la politique départementale d'insertion.

Certes, le Conseil départemental ne partait pas d'une page blanche, puisque, dès 2007, le Loir-et-Cher s'était engagé dans l'expérimentation du revenu de solidarité active. Cependant, force est de constater qu'un travail considérable a été mené ces cinq dernières années. Aussi, le prochain programme départemental d'insertion devra s'inscrire dans la lignée du précédent en visant prioritairement quatre orientations : l'accès et le retour à l'emploi, la fluidité des parcours, la lutte contre le risque de fracture numérique et la consolidation des coopérations et partenariats avec tous les acteurs de l'insertion.

Au-delà de l'apport indispensable du programme départemental d'insertion couplé au pacte territorial d'insertion, le Conseil départemental ne ménage pas ses efforts pour ramener vers l'emploi les allocataires du RSA. C'est dans cet esprit qu'a été lancée, en janvier 2017, la plate-forme en ligne baptisée "Job41", qui a été étoffée en 2018 d'une application sur smartphone et complétée, courant 2019, d'une partie dédiée à la formation pour répondre au mieux aux attentes des employeurs. Co-construite avec le concours d'une start-up installée à Blois, Néolink, cette plateforme web permet, via un système de géolocalisation, de croiser les offres d'emploi publiées localement et les profils des allocataires. Grâce à un partenariat renforcé avec l'association "Entreprises et Formation" du MEDEF41, le dispositif est aujourd'hui bien connu des employeurs Loir-et-Chériens.

Depuis la naissance de "Job41", plus de 1 500 personnes ont déjà adressé leur curriculum vitae et environ 400 d'entre elles ont reçu une proposition d'emploi en lien avec leurs compétences. Le Loir-et-Cher se félicite de ces résultats qui, à rebours de la tendance nationale, ont permis de voir le nombre d'allocataires du RSA reculer dans le département puisque, sur la seule année 2018, ce sont 136 d'entre eux qui ont retrouvé le chemin de l'emploi.

Aujourd'hui, dix-sept départements, en France, utilisent désormais cette plateforme qui apparaît comme un levier durable alliant développement économique et action sociale. Ce dispositif au service de l'insertion a été récompensé, le 7 février dernier, par le Grand Prix des lecteurs du magazine "Acteurs Publics".

En conjuguant les efforts, en fédérant les énergies et en faisant montre d'initiative et d'audace, le Conseil départemental témoigne de son implication totale pour faire reculer les inégalités et encourager l'insertion.

Nicolas PERRUCHOT

Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher

INTRODUCTION

Un nouveau Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour le Loir-et-Cher, résolument tourné vers l'accès ou le retour à l'emploi, tout en préservant l'insertion sociale.

Depuis plusieurs mois, nous constatons une amélioration de la situation économique en Loir-et-Cher, comme à l'échelle nationale. Celle-ci se traduit par une baisse du nombre de personnes sans emploi ou en situation de précarité, notamment les allocataires RSA (- 4,2 % en 24 mois).

Cette baisse reste toutefois très modeste au regard de la forte hausse constatée de 2009 à 2015 (+37%) et nous pousse à agir **sur le soutien, l'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) vers l'accès ou le retour à l'emploi.**

La volonté forte de prioriser l'insertion professionnelle ne doit pas négliger le fait que les allocataires, ne sont pas tous en capacité immédiate de se mobiliser sur un projet professionnel. Ce constat nous impose de veiller à la **fluidité du parcours** allant de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle des allocataires, dans la continuité du précédent PDI 2014-2018.

Parmi les nombreux freins qui peuvent impacter les capacités des allocataires RSA à se mobiliser dans une dynamique d'insertion, il en est un, qui revêt une importance particulière : l'accès et l'utilisation du numérique. En effet, son utilisation est devenue incontournable au quotidien pour l'ensemble des citoyens et notamment pour les plus fragiles d'entre eux et ce, dès "l'accès aux droits". Des demandes "d'accès aux droits" qui tendent à être toutes dématérialisées. **Dématérialisations pas toujours accessibles aux publics précaires, victimes d'une fracture numérique.**

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA, confortée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, donne pleine compétence aux départements pour la mise en œuvre de la politique d'insertion sociale et professionnelle sur son territoire, prenant la forme d'un PDI. Elle lui confère aussi le rôle de chef de file de l'insertion auprès de l'ensemble des acteurs départementaux, sous la forme d'un Pacte Territorial d'Insertion (PTI). Dans le contexte sociétal mouvant et budgétairement contraint, le Conseil départemental considère qu'il ne peut œuvrer seul au bénéfice des Loir-et-Chériens les plus fragiles et les plus vulnérables.

La réussite de ce nouveau PDI repose nécessairement sur notre capacité à rassembler, fédérer tous les acteurs de l'insertion.

Une volonté "d'agir ensemble" notamment concrétisée par le choix de mettre en œuvre pour **la période 2019-2022 : un PDI-PTI intégré.**

Ce PDI-PTI 2019-2022 s'inscrit pleinement dans la démarche prospective de "Loir-et-Cher 2021", qui repose sur **4 engagements** :

- Innover pour un nouveau contrat social
- Défendre notre ruralité
- Investir pour l'avenir
- Simplifier le quotidien des Loir-et-Chériens

Il définit la politique départementale d'insertion tout en veillant aux particularités locales, identifie les convergences et complémentarités avec les partenaires institutionnels et pose ainsi les bases de plans d'actions concertés en s'articulant autour de **4 grandes orientations** :

- Prioriser l'accès et le retour à l'emploi
- Favoriser la fluidité des parcours
- Optimiser l'utilisation institutionnelle du numérique et lutter contre le risque de fracture numérique
- Formaliser et entretenir les coopérations et le partenariat

SOMMAIRE

Éditorial

Introduction



Le contexte départemental



[P. 6](#)

1. L'identité départementale

[P. 7](#)

1.1 Données sociodémographiques

[P. 8](#)

1.2 Données économiques

[P. 9](#)

1.3 Les organisations territoriales

[P. 12](#)

2. L'insertion dans le Loir-et-Cher

[P. 15](#)

2.1 Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

[P. 15](#)

2.1.1 : Évolution du dispositif

2.1.2 : Le profil des allocataires RSA

2.1.3 : Focus territorial

2.2 Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

[P. 23](#)

2.2.1 : Évolution de l'organisation départementale

2.2.2 : Le profil du public bénéficiaire

3. Loir-et-Cher 2021 : vision prospective

[P. 25](#)



Bilan du PDI 2014-2018

[P. 26](#)

1. Un PDI de consolidation et d'optimisation du dispositif RSA

[P. 27](#)

2. L'émergence et le développement des actions au bénéfice de l'accès à l'emploi

[P. 31](#)

3. Les PLI au service des territoires : un plus indéniable

[P. 38](#)

4. Le rôle de chef de file du département : une gouvernance institutionnelle à formaliser

[P. 41](#)

5. Évaluer pour piloter et se projeter

[P. 45](#)

Annexes

[P. 48](#)

Bilan PLI Blois-Agglomération

[P. 49](#)

Bilan PLI Vendôme

[P. 57](#)

Bilan PLI Nord-Loire – Pays de Chambord

[P. 65](#)

Bilan PLI Romorantin-Lanthenay

[P. 70](#)

Bilan PLI Sud-Loire

[P. 78](#)

PDI et PTI intégré 2019 -2022[P. 84](#)**Orientation 1 : Prioriser l'accès et le retour à l'emploi**[P. 86](#)

Axe 1 Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi

[P. 87](#)

Axe 2 Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise

[P. 89](#)

Axe 3 Positionner l'accès à la formation au cœur des parcours d'insertion professionnelle

[P. 90](#)

Axe 4 S'appuyer sur un partenariat diversifié pour soutenir l'action des référents

[P. 91](#)

Axe 5 Agir sur les principaux freins pour un retour ou un accès rapide dans l'emploi : la mobilité et la garde d'enfant

[P. 92](#)**Orientation 2 : Favoriser la fluidité des parcours**[P. 93](#)

Axe 6 Réduire les délais dans la mise en œuvre du dispositif RSA pour dynamiser le parcours de l'allocataire

[P. 94](#)

Axe 7 Donner les moyens à l'allocataire RSA de se repérer, s'approprier les enjeux de son parcours

[P. 95](#)

Axe 8 Harmoniser, adapter et enrichir les pratiques de l'accompagnement de l'allocataire RSA tout au long de son parcours

[P. 96](#)

Axe 9 Agir sur l'ensemble des freins à l'insertion

[P. 96](#)**Orientation 3 : Optimiser l'utilisation institutionnelle du numérique et lutter contre la fracture numérique**[P. 98](#)

Axe 10 Renforcer l'utilisation du numérique dans nos pratiques institutionnelles et professionnelles

[P. 99](#)

Axe 11 Faciliter l'accès au numérique pour le public

[P. 100](#)**Orientation 4 : Formaliser les coopérations et le partenariat**[P. 102](#)

Axe 12 Réaffirmer le rôle de chef de file de l'insertion et de l'action sociale du département

[P. 103](#)

Axe 13 Renforcer et formaliser les partenariats

[P. 104](#)

Axe 14 Optimiser et articuler l'ensemble de la politique départementale d'insertion

[P. 105](#)**Annexes**

Annexe 1 – Fiches actions PDI

[P. 108](#)

Annexe 2 – Fiches actions PTI

[P. 154](#)

Annexe 3 – Tableau de synthèse PDI-PTI

[P. 169](#)**Glossaire**[P. 175](#)

1

Le contexte départemental

- 1. L'identité départementale** [P. 7](#)
 - 1.1 Données sociodémographiques [P. 8](#)
 - 1.2 Données économiques [P. 9](#)
 - 1.3 Les organisations territoriales [P. 12](#)

- 2. L'insertion dans le Loir-et-Cher** [P. 15](#)
 - 2.1 Le Revenu de Solidarité Active (RSA)** [P. 15](#)
 - 2.1.1 : Évolution du dispositif
 - 2.1.2 : Le profil des allocataires RSA
 - 2.1.3 : Focus territorial

 - 2.2 Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)** [P. 23](#)
 - 2.2.1 : Évolution de l'organisation départementale
 - 2.2.2 : Le profil du public bénéficiaire

- 3. Loir-et-Cher 2021 : vision prospective** [P. 25](#)

1

Le contexte départemental

1. L'identité départementale

Le département de Loir-et-Cher comptait 333 567 habitants en 2014 (dernier recensement), ce qui le classait au 71^{ème} rang national. Depuis 2008, nous constatons un faible taux d'accroissement : 0,35% par an, en dessous de celui de la France (0,5%).

C'est un département vieillissant : près de 30% de la population à 60 ans ou plus, un taux supérieur au national (27%). Un vieillissement renforcé par un indice de vieillesse guère favorable : 97 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, très nettement supérieur aux 75 pour 100 à l'échelle nationale.

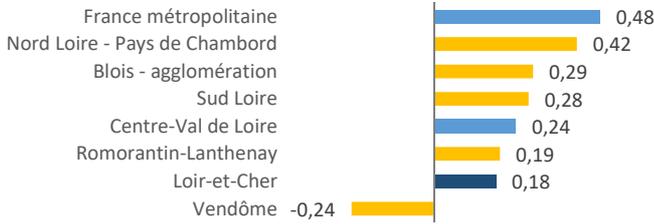
Un territoire plutôt rural organisé autour de 3 pôles urbains : Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay qui concentrent 53% des emplois, dont 35% pour Blois. Sur la base de 128 100 emplois, le Loir-et-Cher bénéficie d'une économie diversifiée, avec notamment 18,3% d'emplois industriels, classant notre département au 14^{ème} rang national.

Un département qui résiste mieux que la région et surtout que le national en terme de chômage : 7,9% fin 2017 en baisse par rapport à 2013 (9%), pour un taux de 9,1 % pour la France métropolitaine. Un taux qui place le département au 26^{ème} rang national et qui correspond à près de 27 000 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues.

1.1 Données sociodémographiques

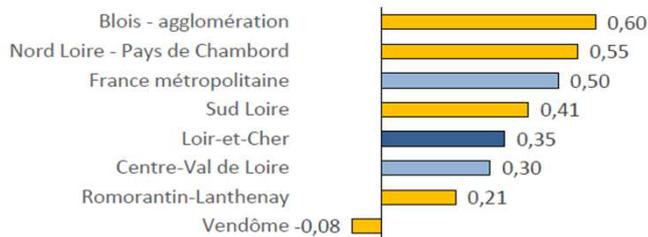
> La croissance démographique du Loir-et-Cher ralentit

Taux de variation annuel moyen entre 2010-2015 (en %)



En 2014, le Loir-et-Cher compte 333 567 habitants. Il gagne près de 3 000 habitants en 5 ans, principalement en raison d'un solde migratoire qui demeure positif. Notons que le rythme moyen annuel de croissance démographique se réduit (+ 0,18 % en 5 ans ; + 0,24 % en moyenne régionale) sous l'effet conjugué de la baisse des naissances d'une part et de la hausse du nombre de décès liée notamment au vieillissement de la population.

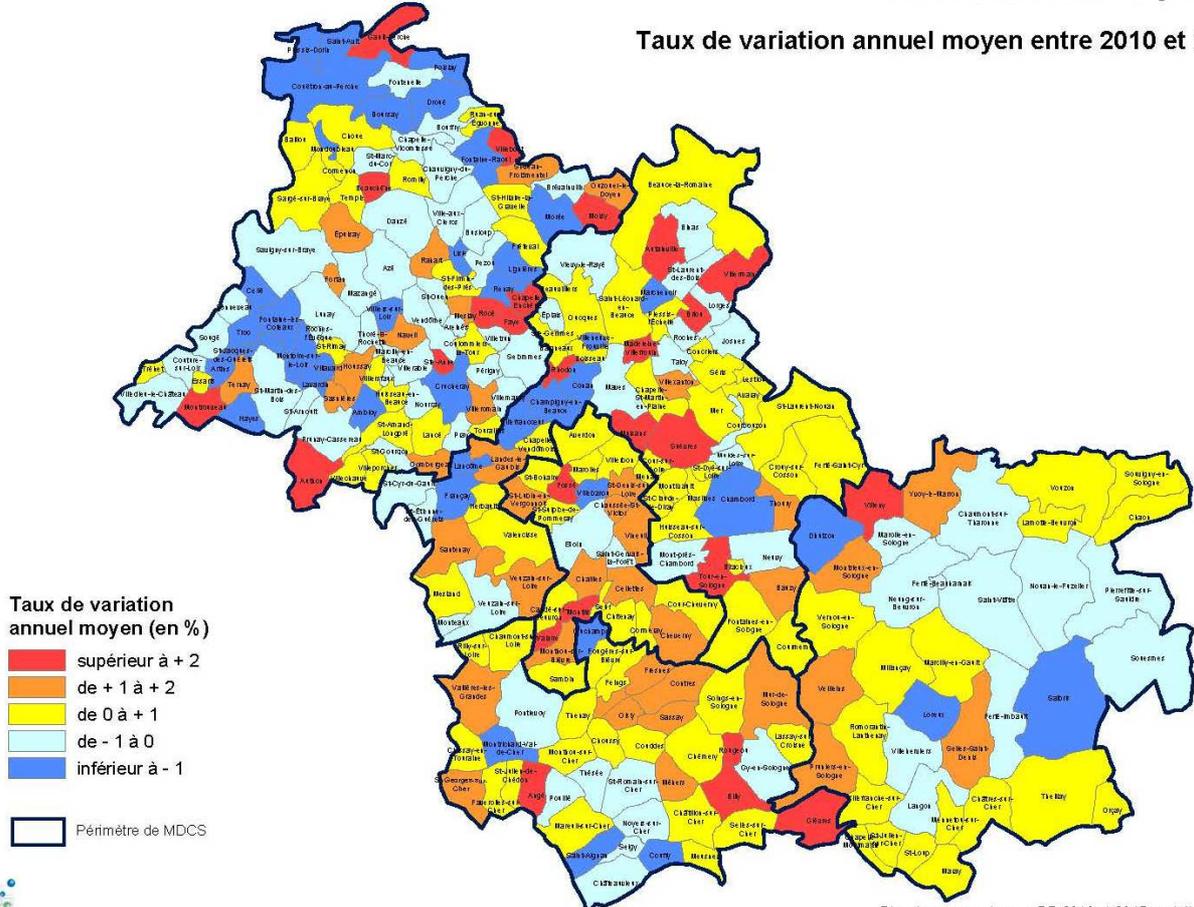
Taux de variation annuel moyen entre 2009-2014 (en %)



La vitalité démographique apparaît assez inégale selon les territoires. Plusieurs secteurs enregistrent une baisse de population : le Vendômois, une partie de la Sologne (autour de Salbris notamment), ainsi qu'en vallée du Cher autour de Saint-Aignan et de Montrichard Val-de-Cher. C'est aussi le cas de la ville de Blois alors que la plupart des communes situées en périphérie poursuivent leur extension.

Evolution de la population

Taux de variation annuel moyen entre 2010 et 2015 (en %)



Taux de variation annuel moyen (en %)

- supérieur à + 2
- de + 1 à + 2
- de 0 à + 1
- de - 1 à 0
- inférieur à - 1

▭ Périmètre de MDCS

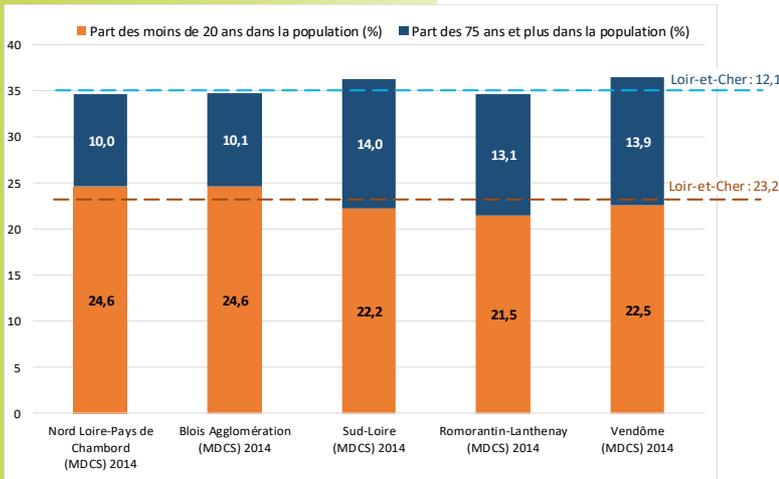


Observatoire de l'Economie et des Territoires - Avril 2018

D'après source : Insee - RP 2010 et 2015 exploitation principale

> Un vieillissement marqué de la population

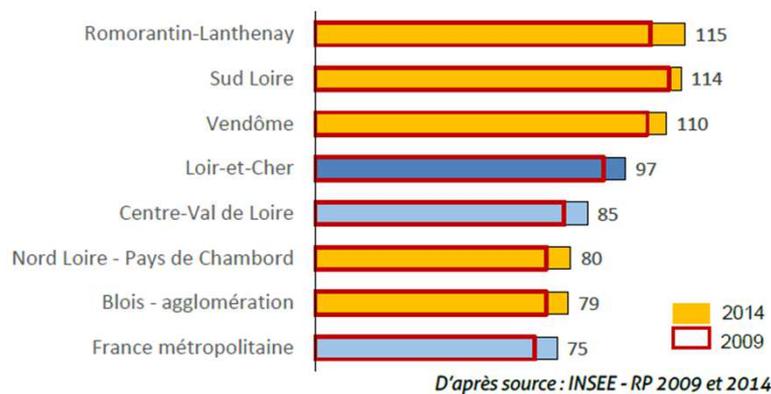
Part des moins de 20 ans et des 75 ans et plus dans la population, par territoire (en %)



Le nombre de jeunes en Loir-et-Cher augmente, mais moins vite que l'ensemble de la population.

- 77 450 jeunes de moins de 20 ans (23,2 % de la population)
- Près de 30 % de la population a 60 ans ou plus (27 % en moyenne métropolitaine)
- L'indice de vieillesse 97 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Indice de vieillesse par territoire en 2009 et 2014 (en %) (en nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans)



1.2 Données économiques

> Une reprise de l'emploi encore timide dans le département

Selon les dernières estimations de l'INSEE, le Loir-et-Cher compte 128 100 emplois fin 2016, dont 114 300 emplois salariés (89 %). Après plusieurs années de recul, l'emploi serait de nouveau en hausse, mais la reprise reste modérée (de + 0,3 % en 2016 ; + 0,8 % en région et + 0,9 % en métropole).

- Agriculture
- Industrie
- Construction
- Commerce, transports, services divers
- Administration pub., enseignement, santé, action sociale

- Blois - agglomération
- France Métropolitaine
- Centre-Val de Loire
- Romorantin-Lanthenay
- Loir-et-Cher
- Nord Loire - Pays de Chambord
- Sud Loire
- Vendôme

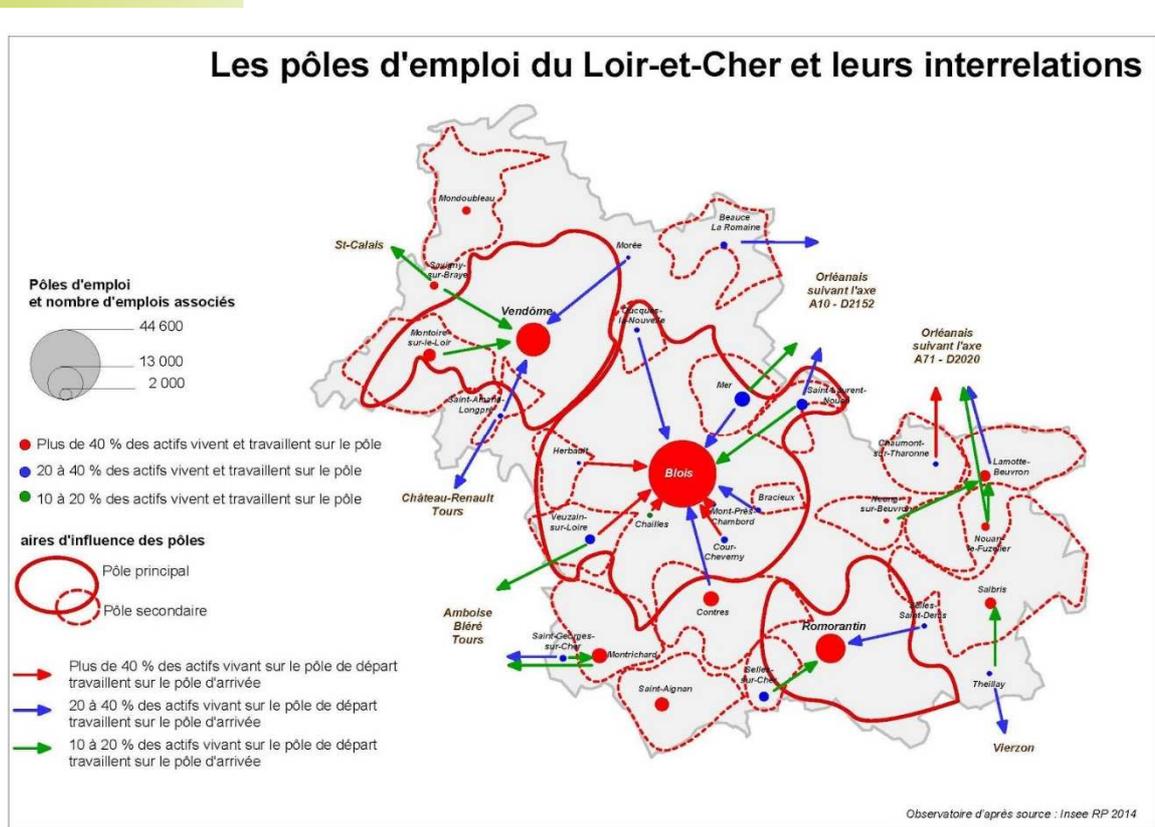


> Plus de la moitié des emplois concentrés dans les 3 pôles principaux

Le territoire départemental s'organise autour de 3 pôles d'emploi principaux :

- celui de Blois concentre 35 % des emplois loir-et-chériens. Son aire d'influence s'étend sur une large couronne jusqu'aux portes de l'Indre-et-Loire et du Loiret. Celle-ci s'est contractée au sud suite au renforcement du pôle d'emploi de Contres.
- celui de Vendôme regroupe 10 % des emplois et s'étire à l'ouest au-delà de Montoire-sur-le-Loir
- celui de Romorantin-Lanthenay : 8 % des emplois. Son aire d'influence s'est légèrement resserrée depuis 2010.

Le maillage territorial est composé de 27 pôles secondaires parmi lesquels Contres, Mer, Montrichard et Saint-Aignan qui recensent chacun plus de 3 000 emplois (regroupant à eux quatre plus de 10 % du total départemental).



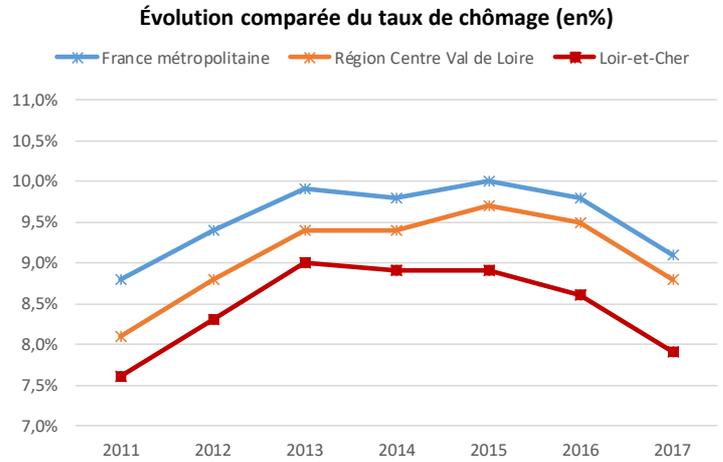
Une précarité dans l'emploi plus faible dans les communes proches de Blois et Vendôme

Plus d'un salarié sur 7 occupe un emploi précaire (CDD, intérim, contrats aidés, stagiaire ou apprenti) et près d'un sur 6 travaille à temps partiel. Les femmes occupent plus fréquemment ces types d'emplois : 14 % en emploi précaire (contre 11 % pour les hommes) et 25 % à temps partiel (contre seulement 7 % pour les hommes).

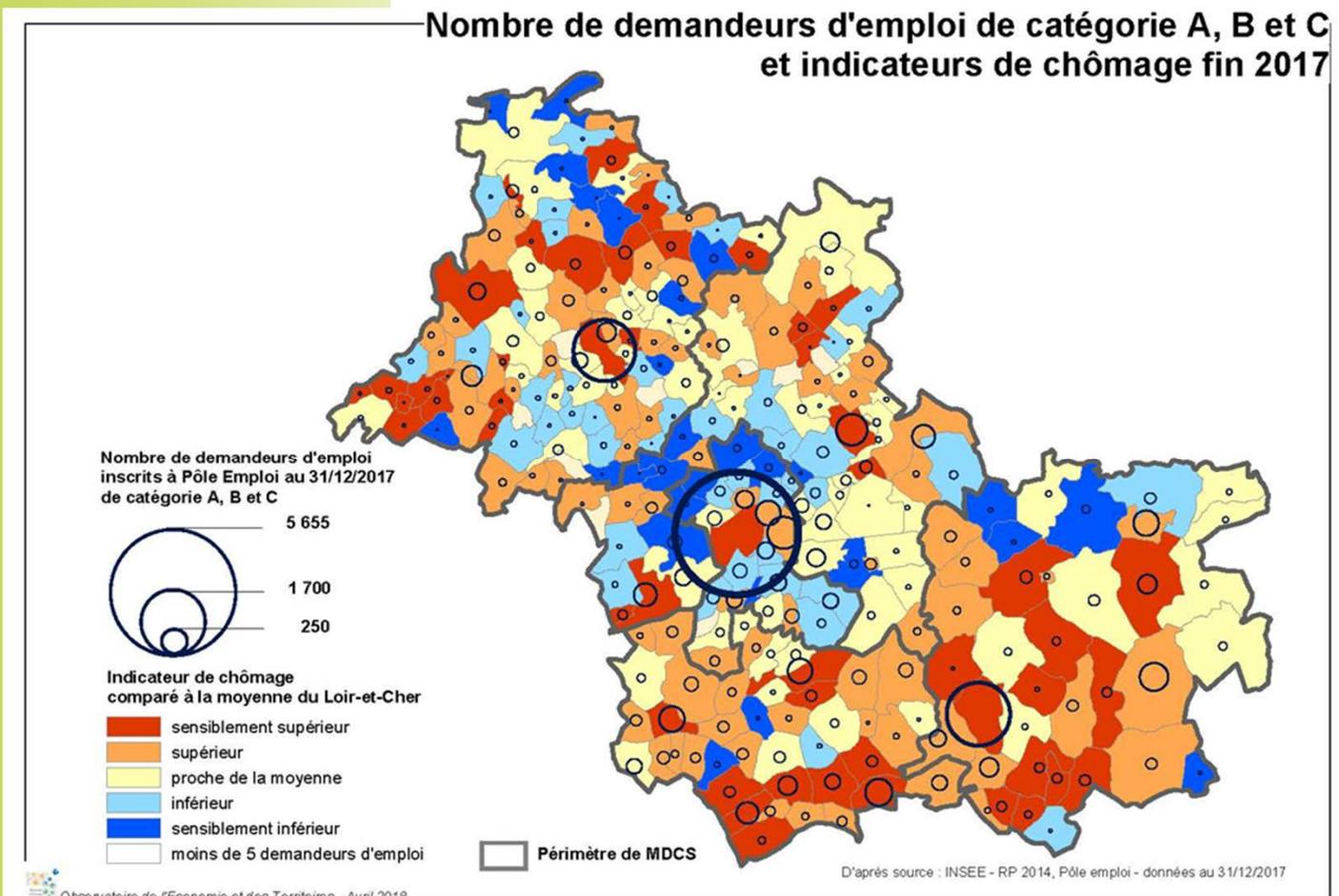
| Cat. | Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi | |
|------|---|---|
| A | tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi | sans emploi |
| B | | ayant exercé une activité réduite courte (<u>78 h ou moins</u> au cours du mois) |
| C | | ayant exercé une activité réduite longue (<u>plus de 78 h</u> au cours du mois) |
| D | Non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi | en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie..., sans emploi |
| E | | en emploi (créateurs d'entreprise,...) |

> **Un taux de chômage dans le département à un niveau moins élevé qu'en Région ou en France**

Le taux de chômage (7,9% en 2017 pour le département) est sensiblement plus faible dans la zone d'emploi de Vendôme (7,2%) et reste plus élevé dans le Romorantinais (9,1%) où il a plus nettement reculé depuis 2 ans (il atteignait 10,5% dans la zone d'emploi mi-2015)

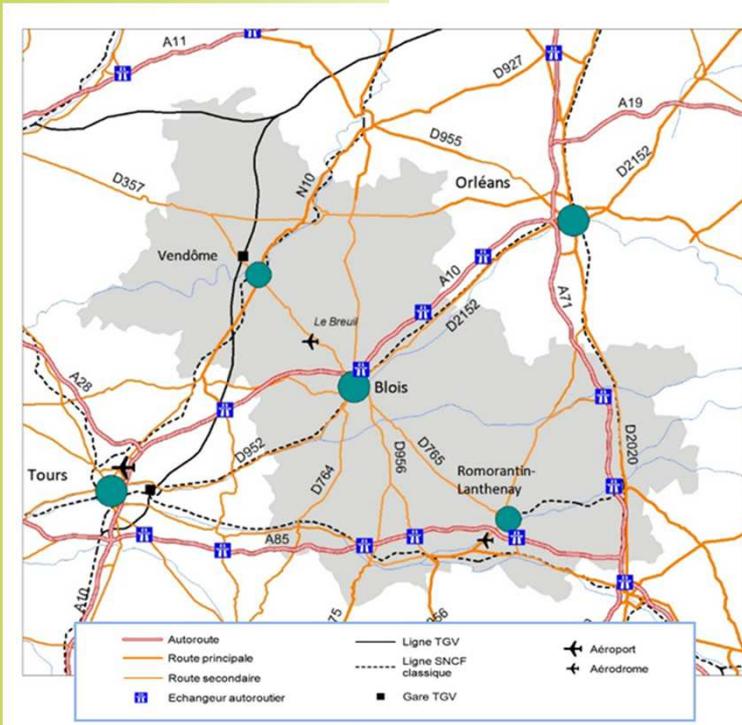


Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C et indicateurs de chômage fin 2017



Indicateur de chômage : Nombre de demandeurs d'emploi de cat. A, B, et C au 31/12/2017 pour 100 actifs de 15 à 64 ans

1.3 Les organisations territoriales



Préfecture : Blois

Sous-préfectures :

- Vendôme
- Romorantin-Lanthenay

3 arrondissements

15 cantons

272 communes dont 228 communes rurales

Principaux axes de communications :

- trois autoroutes (A10, A71, A85),
- quatre axes ferroviaires dont le TGV Atlantique
- un aéroport (le Breuil à mi-chemin entre Blois et Vendôme).

Superficie : 6 343 km²

Population : 333 567 habitants

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 5 août 2015 impose de nouveaux périmètres intérieurs aux départements

A la suite du nouveau découpage territorial appliqué après les élections départementales en mars 2015, le Loir-et-Cher comprend désormais 15 cantons contre 30 auparavant.

La politique d'insertion dans le département de Loir-et-Cher doit composer avec la cartographie des territoires des cinq Maisons Départementales de la Cohésion Sociale, des cantons, des communautés de communes ainsi que celle de Pôle emploi qui s'appuie sur les arrondissements et sur la notion de bassin d'emploi, qui parfois dépasse les frontières du département.

Sur la période 2014 – 2018, la politique d'insertion a dû s'adapter à divers changements territoriaux :

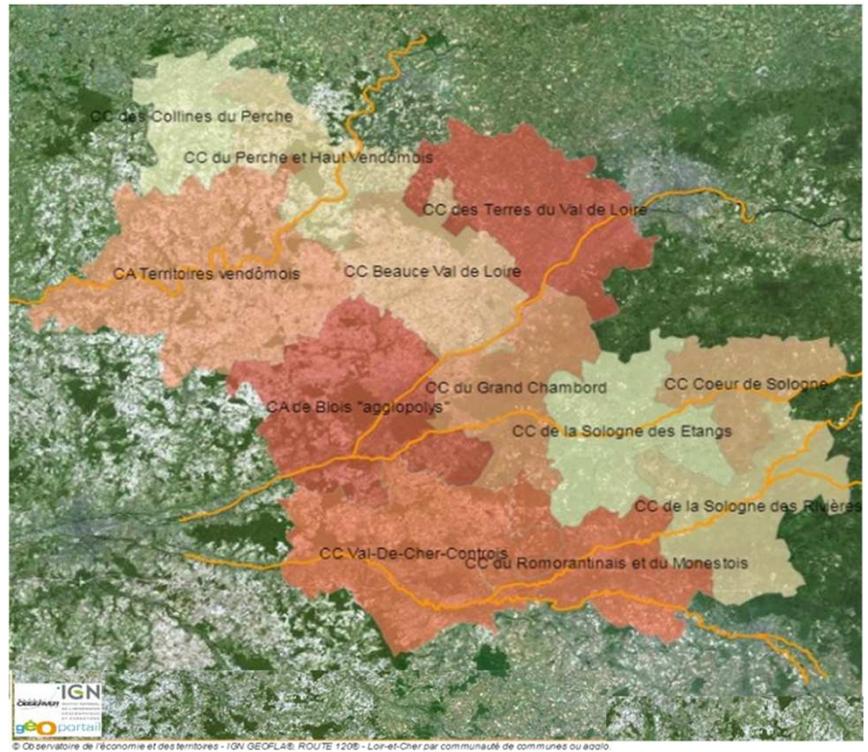
- fusion de communes
- redécoupage de cantons
- redécoupage et/ou fusion de certaines communautés de communes

Carte des cantons du Loir-et-Cher à compter du 5 août 2015



En 2017, le nombre d'EPCI à fiscalité propre passe de 16 à 12, le nombre de communes se réduit de 291 à 272.

Carte des EPCI du Loir-et-Cher à compter du 5 août 2015



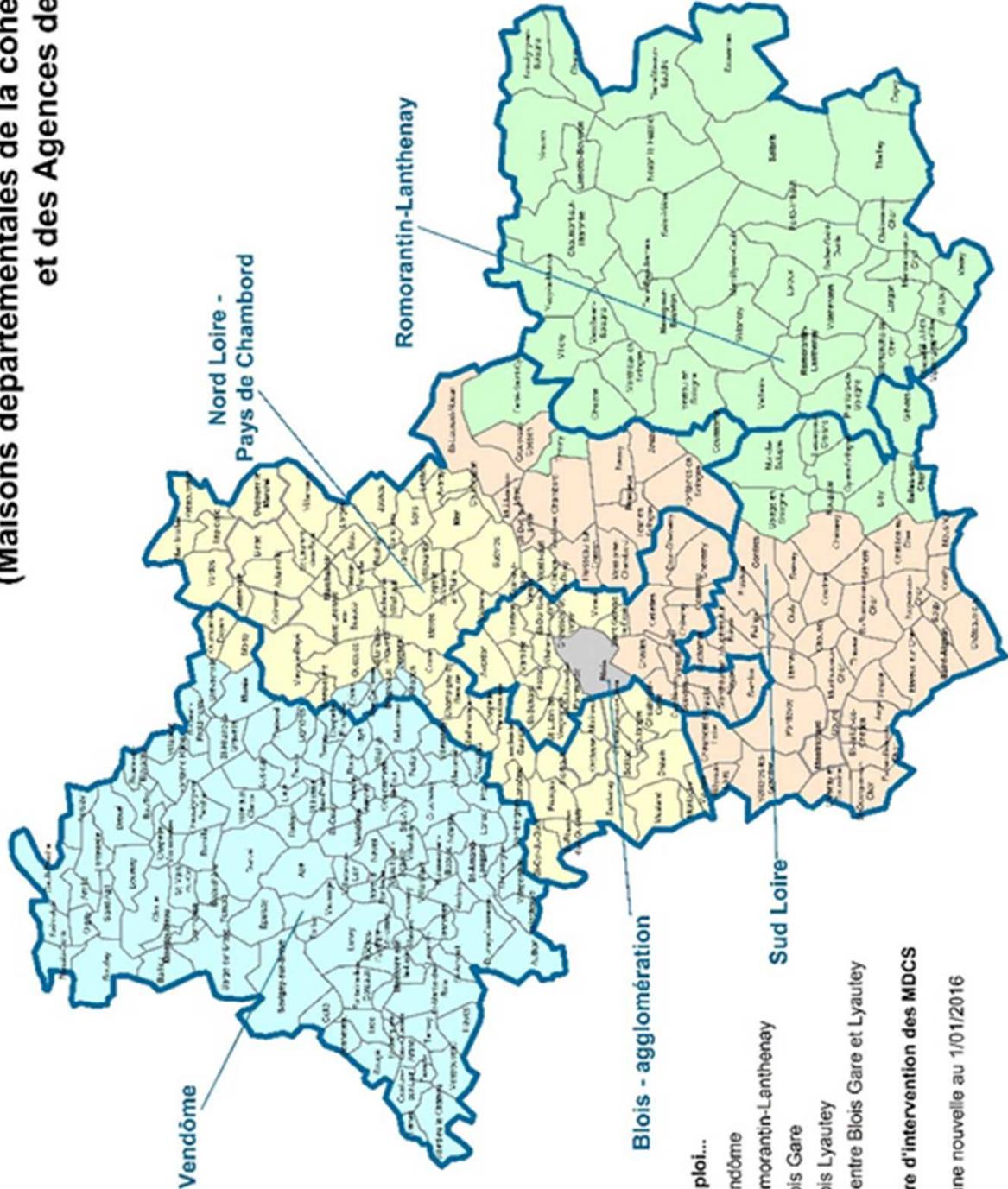
Agences Pôle emploi sur le département



Entre 2016 et 2017, deux agences de Pôle emploi ont changé de locaux. Les 2 agences de Blois sont désormais Blois Gare et Blois Laplace

Les deux agences, Romorantin-Lanthenay et Vendôme fonctionnent en mode géographique sur leurs arrondissements respectifs tandis que les deux agences blésoises (Blois Gare et Blois Laplace) fonctionnent en mode bassin sur le même arrondissement.

Territoires d'intervention des MDCS (Maisons départementales de la cohésion sociale) et des Agences de Pôle Emploi



Observatoire de l'Economie et des Territoires - Janv. 2016



1 Le contexte départemental

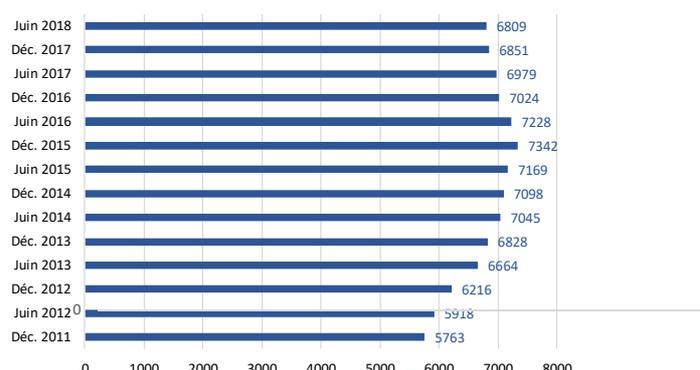
2. L'insertion dans le Loir-et-Cher

2.1 Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

> 2.1.1 Évolution du dispositif

- Le versement du RSA est assuré dans chaque département par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et, pour les ressortissants, par les Caisses de Mutualité Sociale Agricole (CMSA). Depuis la généralisation du RSA en juin 2009, une convention de gestion avec chacune de ces deux structures partenaires a été signée. La convention de gestion avec la CAF a été renouvelée en 2016 pour une durée de 3 ans tandis que celle de la MSA est en cours de renouvellement, ayant été signée en 2014. **Ces conventions sont davantage tournées vers la dématérialisation, la lutte contre les fraudes et le parcours de l'allocataire** (Décret 2017-122 du 1^{er} février 2017 relatif à la réforme des minima sociaux).
- Le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité est entrée en vigueur. Elle se substitue au RSA activité et à la Prime pour l'emploi. La CAF et la MSA gèrent ce dispositif qui s'adresse aux personnes exerçant une activité professionnelle et dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond. De fait, le RSA demeure le terme dédié pour identifier le dispositif exclusivement à la charge du Département.
- En 2017, évolution du mode de calcul du RSA (RSA figé – Loi de finances 2017). Simplification des conditions d'octroi du RSA pour les travailleurs non salariés : meilleure prise en compte de la situation réelle des allocataires et abrogation de certaines conditions d'éligibilité (emploi salarié et chiffre d'affaires). (2 décrets n° 2017-123 du 1^{er} février 2017 relatif à la réforme des minima sociaux et n° 2017-811 du 5 mai 2017 relatif aux modalités de calcul du revenu de solidarité active et de la prime d'activité pour les travailleurs non salariés.)
- Pour accompagner les personnes les plus démunies vers l'autonomie, le Gouvernement a mis en place en 2013 le "plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale" : revalorisation exceptionnelle du RSA de 10 % sur 5 ans (2% par an en septembre), en plus de la revalorisation annuelle liée à l'inflation. Depuis 2016, cette réévaluation est effectuée au 1^{er} avril de l'année en cours et non plus au 1^{er} septembre.

Évolution du nombre de foyers bénéficiaires depuis décembre 2011
(droits ouverts et versables)



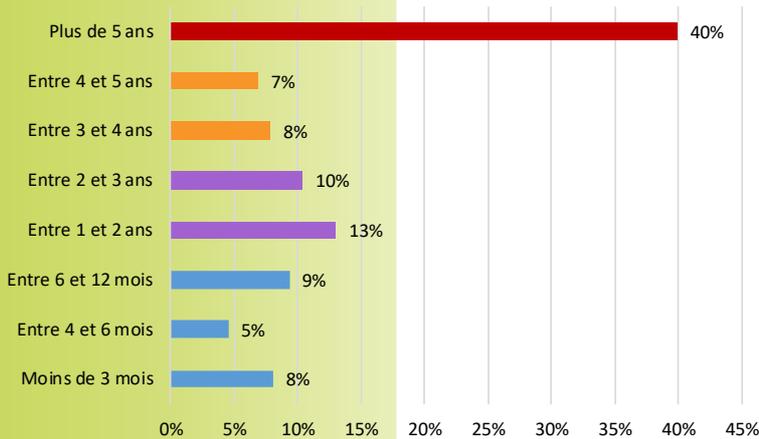
Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a baissé progressivement depuis 2 ans (-5,8%) passant de 7 228 foyers en juin 2016 à 6 809 en juin 2018.

Une période 2014-2018 très dense pour le Conseil départemental du Loir-et-Cher au-delà des strictes évolutions du dispositif RSA :

- **Nouvelle convention avec Pôle emploi** dans le cadre du protocole national entre la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) et l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- **Réorganisation du Service Insertion et Solutions d'Emploi (SISE)** pour plus d'efficacité et de lisibilité
- Mise en application d'un **règlement départemental d'attribution des aides financières aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE)**
- **Évolution du règlement Intérieur des Équipes Pluridisciplinaires**
- **Modification du règlement des aides financières insertion**
- **Révision du Contrat d'Engagements Réciproques (CER)**
- **Appel à projet IAE** suite à la fermeture d'ES Sologne
- Lancement des travaux sur la **convergence des bases MDCS Service Insertion et Solutions d'Emploi et des données SOLIS** et poursuite des travaux
- Mise en œuvre de la "**Mission emploi 41**" et "**Job41**"
- Travaux sur l'**évolution et l'adaptation du Règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD)** et entrée en vigueur du **Règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)**
- Mise en œuvre du **plan d'actions du PDI / Réunions techniques par territoire et thématique** en lien avec les PLI
- **Nouvelle convention de gestion RSA avec la CAF**
- **Evaluation des politiques d'insertion par la Direction des Finances**
- **Mise en place de certains dispositifs gérés par l'État :**
 - Garantie jeunes
 - Cellule opérationnelle des réfugiés politiques (ouverture des droits RSA avec effet rétroactif)
- **Mise en œuvre de la télé procédure pour les demandes de RSA et renouvellement de la convention de gestion CAF (décembre 2017 – Loi de Finances 2017)**
- **Mise en œuvre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)**
- **Bourse reprise d'emploi et formation en cours d'expérimentation**
- **Convention référent de parcours mission locale**

> 2.1.2 Le profil des allocataires RSA

Ancienneté des allocataires du RSA dans le dispositif en 2017



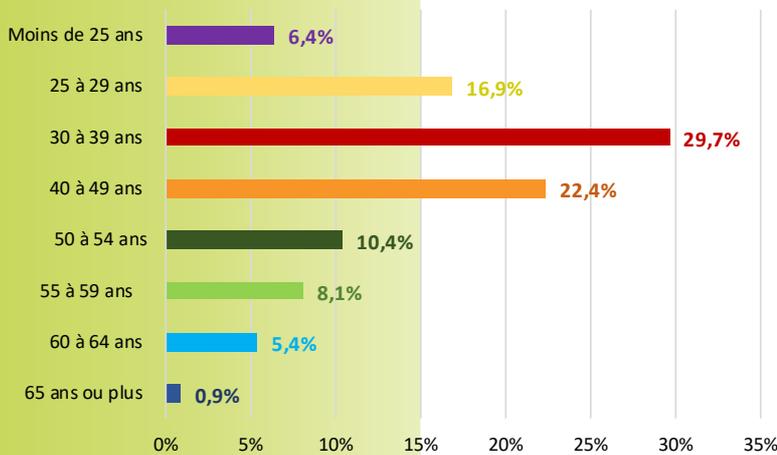
Sources : Solis / CD41

Une ancienneté importante dans le dispositif RSA

Au 31 décembre 2017, 55% des allocataires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 3 ans. Parmi eux, 40% le sont depuis plus de 5 ans.

Le pourcentage d'allocataires qui sortent du dispositif avant ou au bout d'une année est très faible (22%) et permet d'appréhender les difficultés rencontrées pour s'approcher au plus près de l'emploi.

Tranche d'âge des allocataires du RSA



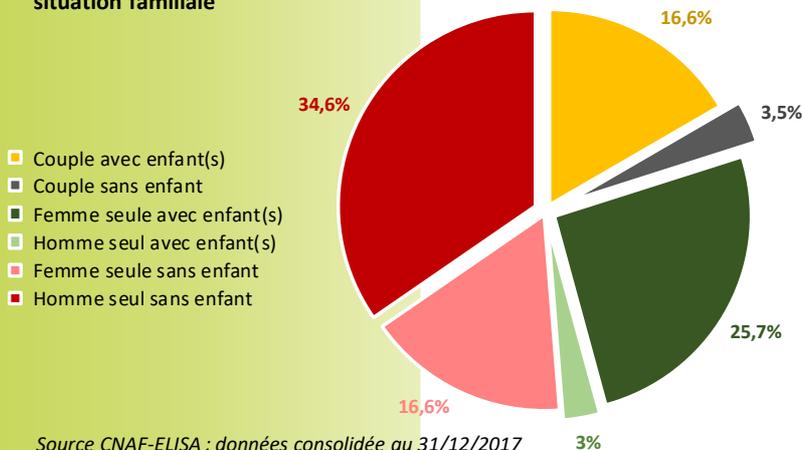
Source CNAF-ELISA : données consolidée au 31/12/2017

53% des allocataires ont moins de 40 ans, soit une moyenne d'environ un allocataire sur deux.

Un quart des allocataires a une moyenne d'âge supérieure à 50 ans et se confronte aux difficultés liées à l'emploi des séniors.

Situation familiale des allocataires du RSA

Répartition des foyers bénéficiaires du RSA en fonction de la situation familiale



Source CNAF-ELISA : données consolidée au 31/12/2017

La situation familiale des allocataires du RSA est pour plus de la moitié composée de personnes seules (51,2%).

Les familles monoparentales sont très majoritairement représentées par les femmes 25,7% sur un total de 28,8%.

45,3% des foyers ont des enfants à charge.

Ces disparités sont à prendre en compte pour adapter l'accompagnement des allocataires pour faciliter le retour vers l'emploi.

> 2.1.3 Focus territorial

Données clés par territoires MDCS

MDCS DE BLOIS AGGLOMERATION

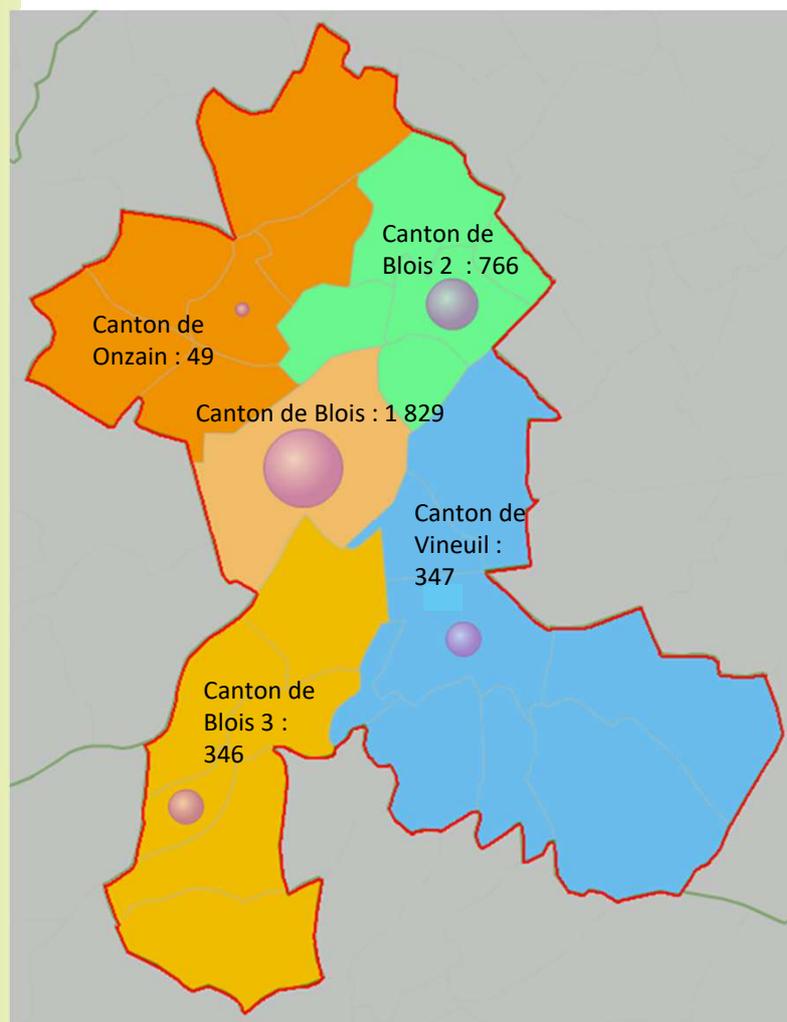
Le territoire de la MDCS de Blois Agglomération ne correspond pas totalement au périmètre d'Agglopolys. Il se distingue par un taux d'habitants élevé par rapport aux autres territoires de MDCS : 27%, soit 89 706 habitants correspondant à 40 933 ménages.

Il faut noter cependant, que la vitalité démographique de la ville de Blois a tendance à baisser alors que les communes en périphérie poursuivent leur extension.

Blois Agglomération regroupe la plus forte représentation de personnes seules et de familles monoparentales.

La couronne blaise concentre 35% des emplois du département.

En 2017, 3 337 allocataires du RSA (allocataires + conjoints)



MDCS DE VENDÔME

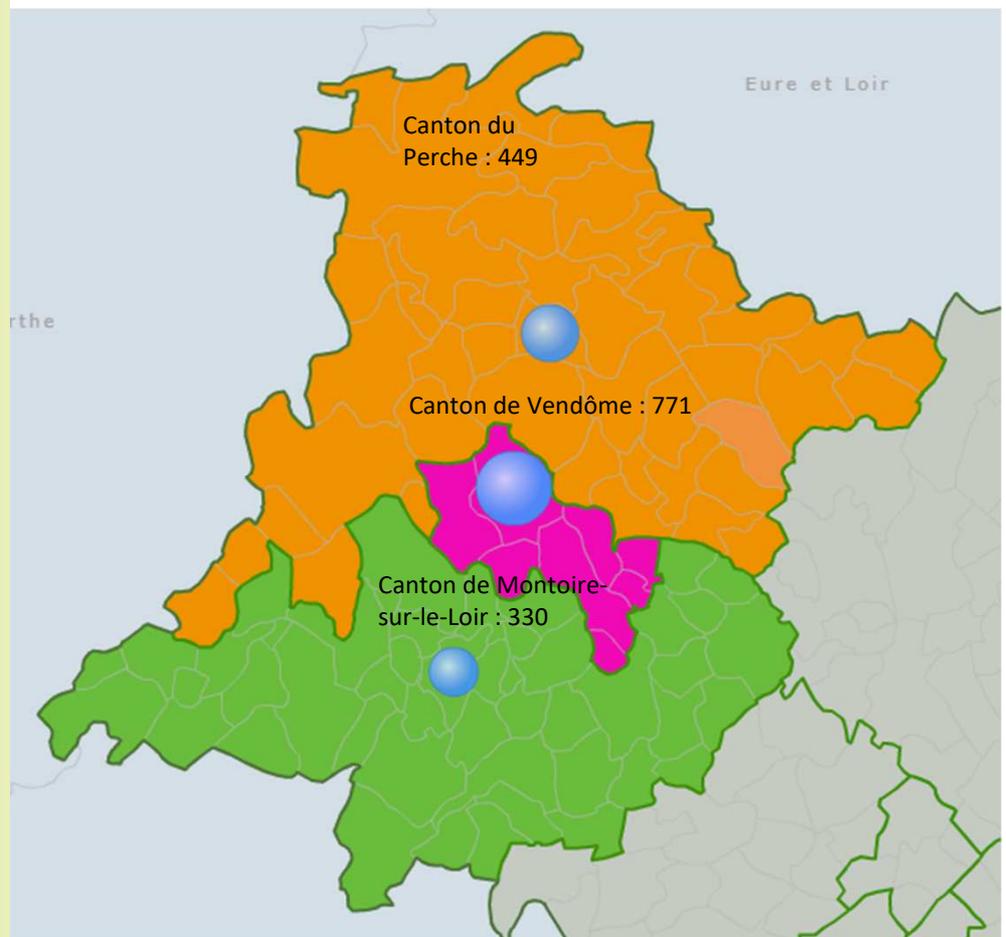
Le territoire de la MDCS de Vendôme, après une croissance démographique régulière pendant 5 ans reste stable en termes de population.

La Vallée du Loir, de Vendôme au secteur de Montoire-sur-le-Loir demeure attractive pour les plus âgés et l'indice de vieillesse y est particulièrement élevé notamment en bordure de la Sarthe et dans le Perche. La population est plus jeune autour de l'axe ligérien.

La représentation des familles monoparentales est beaucoup plus faible dans le Vendômois avec un taux de représentation de 6,2% contre une moyenne de 7,5% sur les autres territoires.

Le territoire regroupe 10% des emplois du département et la part des salariés en emploi précaire est de 16%.

En 2017, 1 550 allocataires du RSA (allocataires + conjoints)





MDCS DE NORD-LOIRE - PAYS DE CHAMBORD

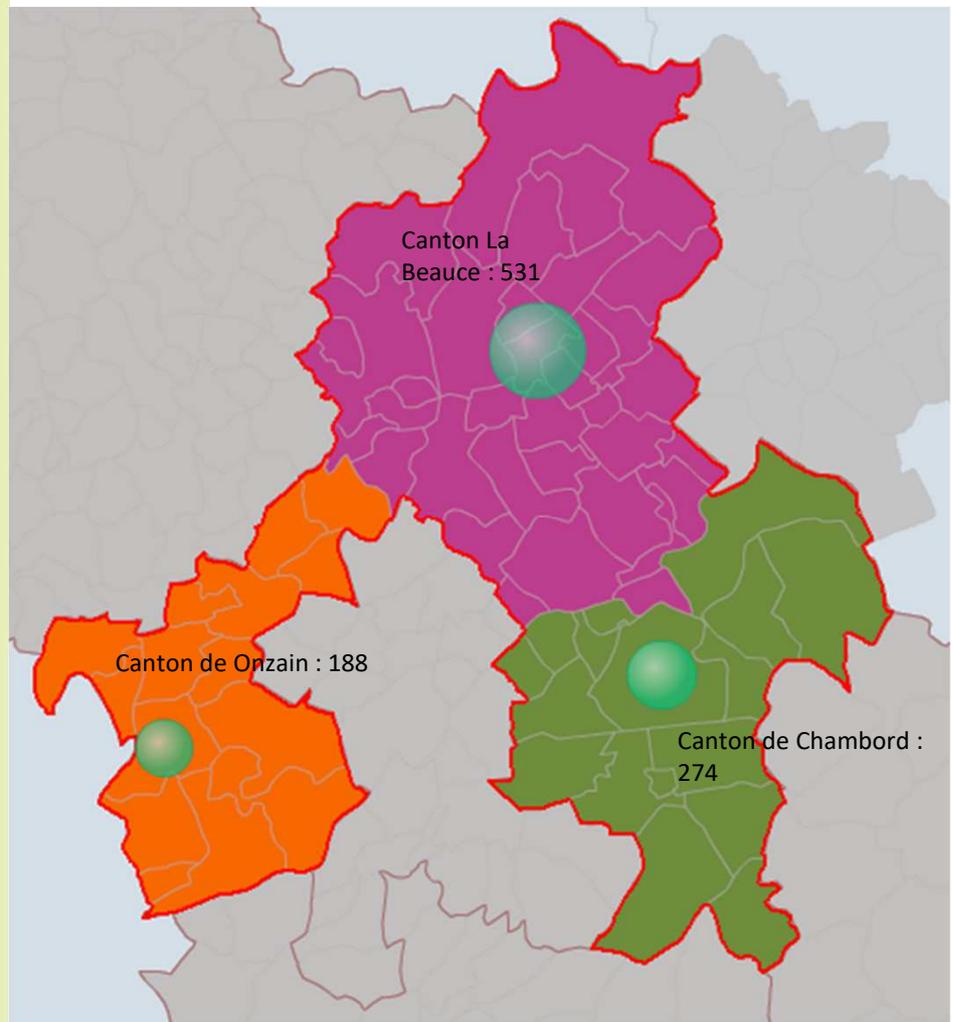
Le territoire de la MDCS de Nord-Loire – Pays de Chambord bénéficie d'un apport migratoire important lié à l'extension des aires d'influence de Blois et d'Orléans.

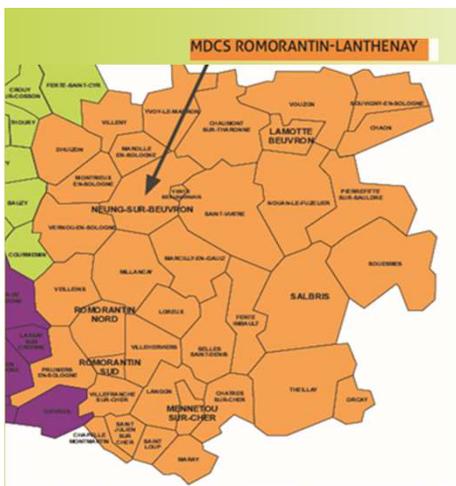
Un territoire très étendu et diversifié qui entoure l'agglomération blaisoise de l'extrême est à l'extrême ouest du département.

Il détient la plus grande proportion de couples avec enfants avec un taux de 30,9% contre une moyenne de représentation de 24% sur les autres territoires.

La part des salariés en emploi précaire est de 14%.

En 2017, 993 allocataires du RSA (allocataires + conjoints)





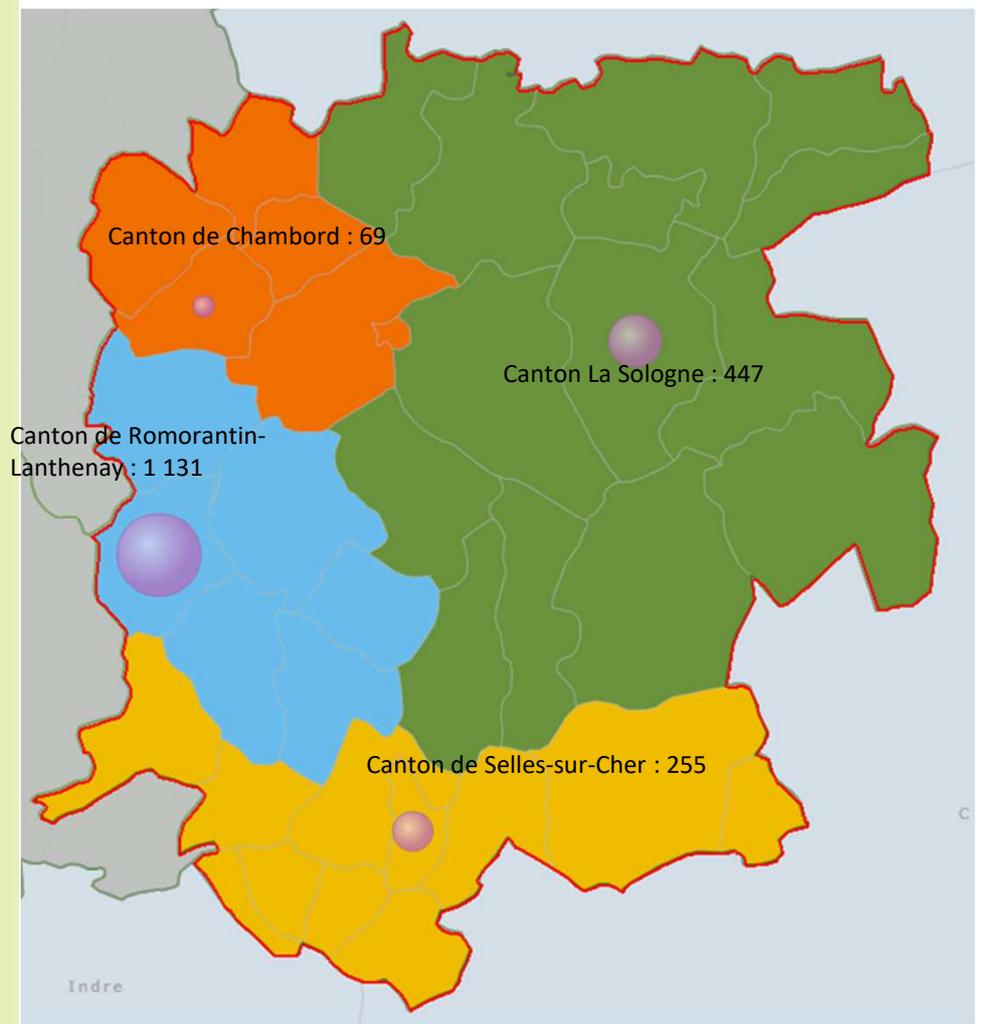
MDCS DE ROMORANTIN-LANTHENAY

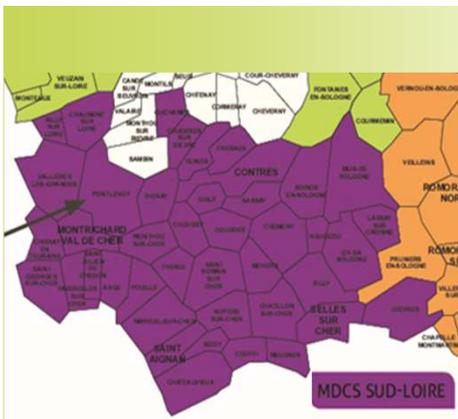
Le territoire de la MDCS de Romorantin-Lanthenay se distingue par un indice de vieillesse élevé (13,1% de la population a plus de 75 ans) et une situation de précarité

Le pôle d'influence de Romorantin-Lanthenay ne représente que 8% des emplois du département et la part des salariés en emploi précaire représente 15% de sa population active. Après Sud-Loire, ce territoire a le plus fort taux de jeunes de 15 à 24 ans non inséré (ni en emploi, ni en formation) à hauteur de 20,4%.

Des difficultés sociales sont repérées dans la majeure partie du territoire excepté pour les communes en bordure du Loiret et dans la périphérie de Romorantin-Lanthenay.

En 2017, 1 902 allocataires du RSA (allocataires + conjoints)





MDCS DE SUD-LOIRE

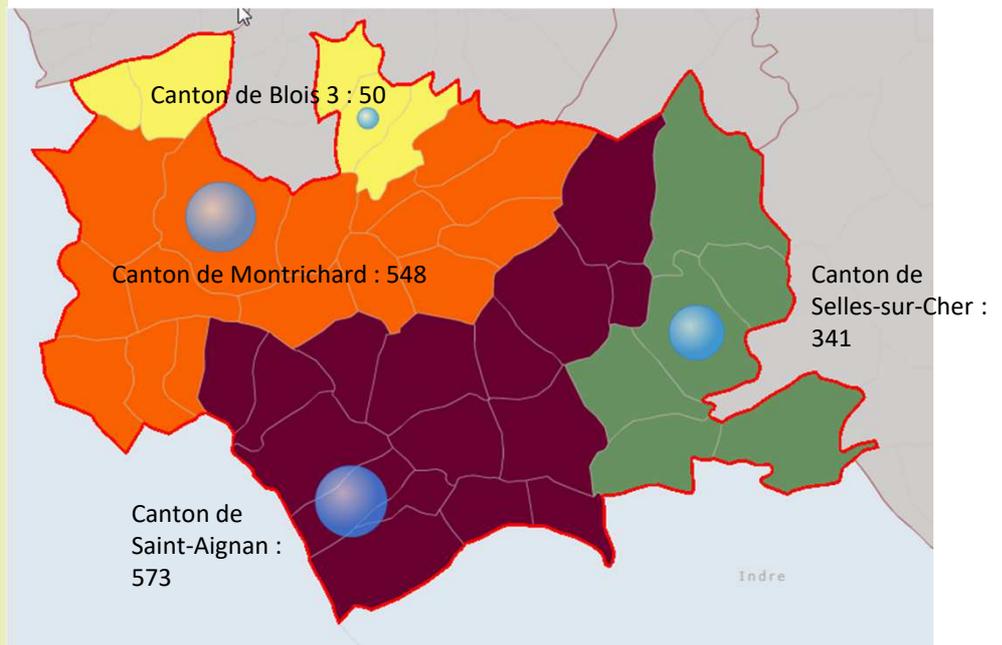
La croissance démographique importante du territoire de la MDCS de Sud-Loire constatée en 2012 se confirme en 2014 (dernier recensement) avec une augmentation de la population de 1 108 habitants. Toutefois, la Vallée du Cher est attractive pour les seniors (l'indice de vieillesse est supérieur à 140 dans la partie sud-ouest du territoire) tandis que le Controis et la région de Montrichard attirent plus facilement de jeunes ménages.

Le Controis bénéficie de l'extension de l'aire d'influence de Blois et du développement économique local.

Le secteur de Saint-Aignan et de Selles-sur-Cher sont moins favorisés avec une baisse de la population et des difficultés sociales plus importantes.

La part des inactifs dans la population de 15 à 64 s'élève à 25,6% et celle des jeunes non insérés de 15 à 24 ans (ni en emploi, ni en formation) est la plus élevée du département à hauteur de 22%.

En 2017, 1 512 allocataires du RSA (allocataires + conjoints)



2.2 Le Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Parallèlement au dispositif RSA, le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) est destiné à venir en appui du public jeunes. À ce titre, le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgé de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

La responsabilité du Département couvre l'organisation et le fonctionnement de ce fonds, sa gestion financière et comptable, ainsi que la décision d'attribution des aides.

Notre collectivité a fait le choix depuis longtemps, pour ce public, d'agir à la fois sur l'accompagnement et le suivi dans la démarche d'insertion et le soutien financier ponctuel.

Ainsi, au travers de ce dispositif, le Département finance :

- Des aides individuelles
- Des accompagnements et/ou actions collectives

> 2.2.1 Évolution de l'organisation départementale

Le règlement intérieur du FAJD a fait l'objet d'une révision en 2017. En effet, celui-ci datant de 2008, il devenait incontournable de le faire évoluer en termes d'organisation du dispositif, de processus décisionnel et de conditions d'attribution des aides.

Pilotés par la Direction Adjointe Insertion Habitat, des travaux ont été menés avec les différents partenaires (prescripteurs et co-financeurs) en fin d'année 2016.

Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1^{er} juin 2017.

Organisation : les 2 évolutions principales sont les suivantes :

- le traitement des dossiers sous forme de délégations directement au Service Insertion et Solutions d'Emploi, selon un rythme bimensuel
- la mise en place d'une commission technique départementale pour les dossiers dits complexes (en lieu et place des 3 comités locaux antérieurs sur les arrondissement de Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay) en vue de la formulation de préconisations adaptées et équitables sur l'ensemble du territoire

Cette nouvelle organisation a ainsi permis d'instaurer une plus grande fluidité et réactivité dans le traitement des dossiers tout en étant source de rationalisation du temps et de simplification de l'organisation.

D'un point de vue plus opérationnel, le règlement a été revu sous forme de fiches thématiques, plus lisibles pour les prescripteurs, et des évolutions de fond ont été apportées : possibilité de demande d'aide jusqu'à 25 ans révolus ; procédure d'urgence étendue à d'autres champs que les besoins de première nécessité (dans un souci de réactivité notamment par rapport à l'entrée en formation ou la reprise d'emploi).

En complément de ces aides financières individuelles, le Département a poursuivi son soutien à des structures associatives qui mènent des actions et œuvrent auprès des jeunes :

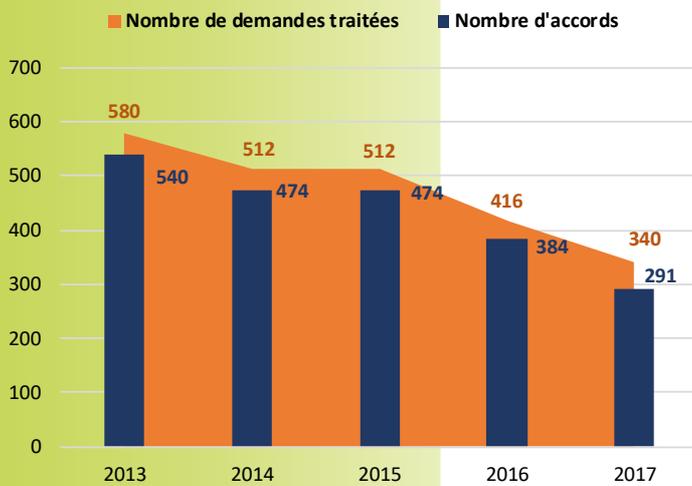
- action collective pour l'apprentissage du permis AM ("Apprenti Motard" – ex "BSR" : Brevet de Sécurité Routière"
- action collective pour l'apprentissage du permis B
- action collective sur l'estime de soi et la confiance en soi
- action collective sur la formation PSC1
- location de deux-roues
- accompagnement des jeunes

Il est observé une baisse d'activité depuis 2015, soit – 33,5 % de dossiers reçus.

Ce constat est partagé avec les partenaires locaux (principalement les Missions Locales), sans pour autant que les causes soient clairement identifiées. Par ailleurs, il est constaté une tendance identique au niveau national.

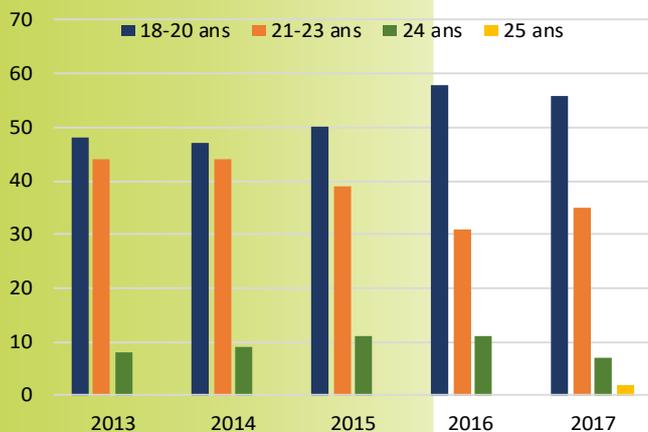
Une réflexion sera à mener sur cette tendance, en concertation avec les partenaires dédiés.

Évolution du nombre de dossiers traités et du nombre de demandes accordées



> 2.2.2 Le profil du public bénéficiaire

Répartition en âge des bénéficiaires (%)



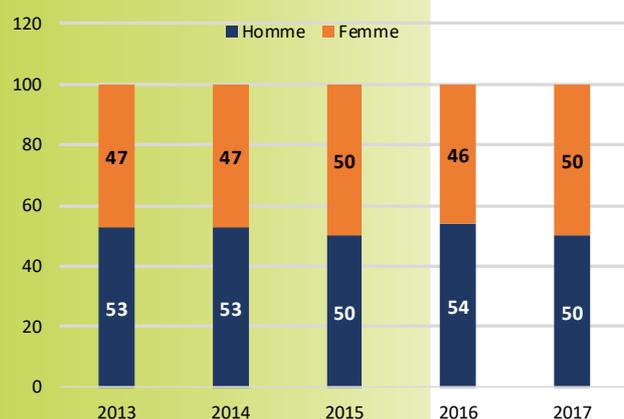
Depuis 2015, l'écart entre les 18-20 ans et les 21-23 ans se creuse : le taux d'intervention du dispositif pour les 18-20 ans augmente tandis qu'il régresse pour les autres tranches d'âge.

L'apparition des 25 ans en 2017 en lien avec les modifications apportées au règlement intérieur du FAJD reste peu importante.

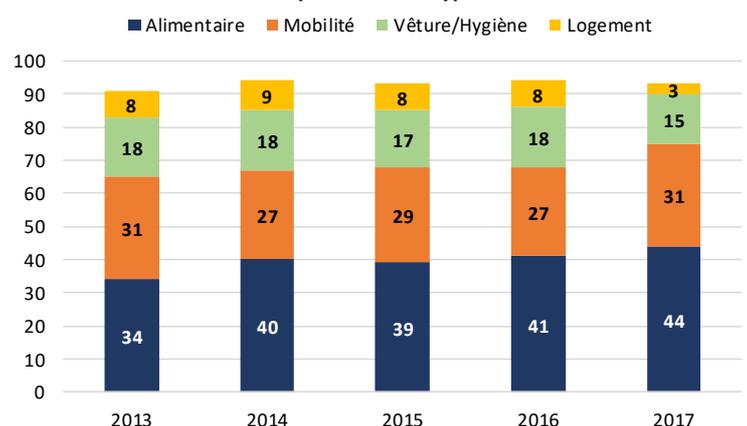
La répartition des bénéficiaires selon leur sexe est particulièrement équilibrée et, depuis 2013, les variations restent très faibles.

Le FAJD est avant tout mobilisé pour répondre aux besoins d'urgence alimentaire des bénéficiaires puis aux problématiques de transport et de mobilité.

Répartition des bénéficiaires selon le sexe (%)



Évolution de la répartition des types d'aides sur 5 ans



1 Le contexte départemental

3. Loir-et-Cher 2021 : Vision prospective

La démarche Loir-et-Cher 2020 et son livre blanc, qui a été un vrai succès populaire avec 30 000 contributeurs, a servi de diagnostic et a débouché sur "**Loir-et-Cher 2021, le Plan d'Actions**" qui est la feuille de route départementale pour les années à venir.

Un Plan d'Actions voté à l'unanimité par l'assemblée départementale, qui ne couvre pas toute les compétences du Conseil départemental, mais flèche quelques domaines sur lesquels le département s'engage résolument, notamment au titre de la solidarité et plus particulièrement dans le champ de la politique d'insertion.

Trois mots clés caractérisent cette feuille de route: **SIMPLIFIER, MUTUALISER et INNOVER** afin de répondre aux attentes des Loir-et-Chériens chez eux, dans leurs territoires de vie.

Une feuille de route qui s'articule autour de **4 engagements et priorisent des chantiers**, dont certains entrent directement ou indirectement dans le champ de l'insertion dans son sens le plus large.

① **INNOVER pour un nouveau contrat social**

Parmi les chantiers prioritaires qui concernent directement le champ de l'insertion nous retrouvons : le retour à l'emploi des allocataires RSA, le respect des droits et devoirs de tous les allocataires, la lutte contre la fraude aux allocations, l'accompagnement des jeunes...

② **DEFENDRE notre ruralité**

Cet engagement ne concerne pas directement la politique insertion mais par extension est posée la question de l'adaptation des réponses départementales en fonction des particularités locales. A ce titre, les Plans Locaux d'Insertion pour la politique insertion participent à cet engagement.

Par ailleurs, certains chantiers ou actions prioritaires identifiés concernent indirectement la politique insertion : développer les usages numériques pour lutter contre la fracture numérique, soutien à la création de légumeries sous forme de chantiers d'insertion...

③ **INVESTIR pour l'avenir du Loir-et-Cher**

Parmi les chantiers prioritaires qui bénéficient au champ de l'insertion nous retrouvons : développer l'internet très haut débit sur l'ensemble du territoire départemental, dans le cadre des travaux départementaux développer le recours aux clauses d'insertion...

④ **SIMPLIFIER le quotidien des Loir-et-Chériens**

Cet engagement concerne l'ensemble de la politique départementale et vise à améliorer notre service au public. A ce titre, notre département s'engage à simplifier ses démarches administratives, à accélérer ses procédures. Des évolutions qui concernent tout naturellement la politique insertion et plus particulièrement les différentes démarches administratives qui jalonnent les dispositifs RSA et FAJD, que ce soit à destination des usagers ou au titre des divers partenariats contractualisés.

2

BILAN DU PDI 2014 - 2018

1. Un PDI de consolidation et d'optimisation du dispositif RSA [P. 27](#)
2. L'émergence et le développement des actions au bénéfice de l'accès à l'emploi [P. 31](#)
3. Les PLI au service des territoires : un plus indéniable [P. 38](#)
4. Le rôle de chef de file du département : une gouvernance institutionnelle à formaliser [P. 41](#)
5. Évaluer pour piloter et se projeter [P. 45](#)



BILAN DU PDI 2014 - 2018

1. Un PDI de consolidation et d'optimisation du dispositif RSA

2

BILAN DU PDI 2014 - 2018

1. Un PDI de consolidation et d'optimisation du dispositif RSA

Le PDI 2014-2018, avait vocation à organiser une offre d'insertion globale, du social au professionnel, en veillant à s'adapter aux réalités territoriales.

Dans cet esprit les 3 premières orientations visaient à la fois à structurer la mise en œuvre du dispositif RSA dans toutes ses étapes et à offrir une offre d'insertion plurielle.

De fait, la première orientation qui consistait à favoriser l'accès à une autonomie durable a été source de nombreuses évolutions ou adaptations du dispositif et d'actions veillant à offrir des réponses diversifiées et progressives aux personnes en difficultés d'insertion...

Axe 1 : Organiser une offre d'insertion globale

L'évolution de l'organisation de notre processus d'évaluation/orientation a été le premier chantier tant en terme chronologique que d'importance. En effet, dans la continuité de la première étape du parcours de l'usager qu'est l'instruction de la demande de RSA, évaluer sa situation pour l'orienter vers un accompagnement adapté est une des principales compétences du département en matière de RSA.

Lors de la généralisation du RSA en 2009, la collectivité avait fait le choix d'externaliser l'orientation.

Un choix coûteux et qui, qualitativement, ne répondait pas pleinement à nos attentes, notamment en ce qui concerne les délais du processus évaluation/orientation qui, en 2013, était de 4 à 6 mois en moyenne.

Internalisation du processus dès 2014, sous la forme d'une évaluation administrative de 1^{er} niveau, assurée par 2 chargés d'orientation RSA rattachés au Service Insertion et Solutions d'Emploi (SISE), permettant d'évaluer et orienter 70 à 80% des nouveaux entrants. En complément, maintien d'une prestation externe pour l'évaluation des situations complexes.

Cette évolution organisationnelle, au-delà des économies budgétaires réalisées, a permis une réduction progressive du délai moyen du processus d'évaluation/orientation, qui est **en 2018 de 2 mois en moyenne pour les nouveaux entrants**.

Une évolution particulièrement significative mais qui reste perfectible et qui devrait franchir une nouvelle étape, dans la perspective de mise en place d'un Espace RSA sur différents sites au cours du 4^{ème} trimestre 2018.

En 2009, la collectivité avait fait le choix d'aller au-delà de la loi RSA qui distingue deux niveaux d'accompagnement (social et professionnel) en instituant un niveau intermédiaire : l'accompagnement socio-professionnel et en le confiant à un prestataire externe. Un 3^{ème} niveau, qui amplifiait l'effet de morcellement des parcours, inhérent au dispositif lui-même et qui générait un manque de lisibilité de la répartition des publics, pour l'usager, les partenaires et nos propres services.

2013-2014, recentrage autour de deux niveaux d'accompagnement :

- **Accompagnement socio-professionnel qualifié de global**, regroupant les accompagnements à visée sociale et à visée socio-professionnelle.
- **Accompagnement professionnel**.

Structurer la notion de parcours de l'allocataire RSA

Proposer un accompagnement adapté aux personnes en insertion

L'accompagnement socio-professionnel, nouvelle version a été confié aux MDCS et CIAS/CCAS conventionnés.

Une évolution, qui malgré de réelles avancées, n'a pas eu tous les effets escomptés, en terme de lisibilité et surtout en terme de fluidité des parcours.

La fluidité des parcours, un enjeu majeur du prochain PDI.

L'accompagnement du public RSA se structure autour de problématiques sociales générales et l'insertion vers des domaines professionnels accessibles. En 2013, nous faisons le constat que si globalement les dispositifs et actions en place permettaient la prise en charge de la plupart des situations, nous pouvions être en difficulté sur certaines typologies de public.

Depuis, entre progression du nombre d'allocataires RSA et émergence de certains publics, **la nécessité d'actions complémentaires n'a fait que se renforcer et nous avons été globalement en mesure de répondre à cet objectif :**

- En consolidant malgré un contexte budgétaire contraint, nos partenariats existants, pour l'accompagnement de publics spécifiques (gens du voyage, projets professionnels artistiques...)
- En conventionnant au titre de "réfèrent de parcours" avec les 3 missions locales du département pour l'accompagnement des moins de 25 ans.

A contrario, nous devons encore parfaire le traitement et la prise en charge des travailleurs indépendants et notamment les autoentrepreneurs. En effet, malgré plusieurs tentatives de réponses, **nous restons en déficit d'expertises adaptées pour évaluer et accompagner ce public spécifique.**

Axes 2 à 5 : lever les principaux freins à l'insertion...

La perte ou le défaut de logement est sans conteste l'un des principaux freins à toutes perspectives d'insertion. Une problématique moindre sur notre département, du fait que nous sommes sur un territoire relativement fluide en terme locatif.

Notre collectivité co-pilote avec l'État le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). **De fait, sur cette question du logement, nous nous sommes avant tout, attachés à mettre en évidence les convergences entre notre PDI 2014-2018 et le PDALHPD 2015-2020.**

Si nous sommes parvenus à consolider l'action de sous location ciblée sur les allocataires du RSA, nous n'avons fait, qu'esquisser la complémentarité des deux outils de contractualisation que sont : le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) pour l'insertion et le contrat dans le cadre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Une complémentarité qu'il reste donc à optimiser et notamment quant à l'accès à un logement adapté en terme de localisation compatible avec un parcours d'insertion professionnelle.

Les problématiques de santé, que ce soit sur le versant physique et/ou psychique, empêchent tout parcours d'insertion, notamment professionnelle. Des problématiques, difficiles à appréhender pour les professionnels de l'action sociale.

De fait, le PDI 2014-2018 s'est centré sur le développement du partenariat avec les professionnels du médico-social et la sensibilisation des référents de parcours à ces problématiques.

Répondre aux spécificités de certains publics

Mieux prendre en compte la problématique logement

Mieux prendre en compte la problématique santé

Si globalement, nous sommes parvenus à consolider nos partenariats avec des associations œuvrant dans l'accompagnement aux ou vers les soins (ONS, [ANPAA](#)), le besoin de développement s'il reste d'actualité, notamment sur le sud du département, n'a pu être mis en œuvre à ce jour.

Une action spécifique, a toutefois vu le jour en 2015 en partenariat avec la CPAM, sur l'accès aux droits et aux bilans de santé pour les allocataires RSA. Une action dont la mise en œuvre s'est adaptée au fil des années. Une évaluation est en cours.

Une problématique qui reste difficile à appréhender pour les référents de parcours et pour laquelle le développement de partenariats spécialisés reste une priorité.

Dans un département rural comme le nôtre, la question de la mobilité est centrale. Une question qui revêt de multiples formes :

- L'offre de transports en commun,
- L'accès à la mobilité individuelle,
- La mobilité psychique.

Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à consolider et optimiser avec succès nos moyens d'action :

- Poursuite du partenariat avec "Mobilité 41",
- Optimisation des financements des actions collectives et individuelles visant l'obtention du permis de conduire,

Par la suite, dans le prolongement des diagnostics territoriaux au titre des Plans Locaux d'Insertion (PLI), d'autres besoins ont émergé, notamment dans le cadre spécifique de l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi. Des actions sont en cours de mise en œuvre ou de réflexion.

La question de la mobilité reste donc un enjeu important et nous avons encore de nombreux chantiers à mener pour traiter cette problématique efficacement et durablement.

Favoriser la mobilité et l'accès aux transports

Faciliter la garde d'enfants

Si globalement le département est plutôt bien doté en terme de places d'accueil pour la garde d'enfant, les diagnostics territoriaux dans le cadre des PLI, ont mis en exergue des disparités d'un territoire à l'autre. Des disparités, renforcées par une relative méconnaissance des réponses existantes et par les difficultés (administratives, économiques...) du public RSA, pour utiliser le principal mode de garde que sont les assistantes maternelles.

Le défaut de garde d'enfant est un frein rédhibitoire pour toute démarche d'insertion et d'accès à l'emploi, principalement pour les familles monoparentales qui peuvent être par ailleurs en difficultés psychiques pour accepter la séparation.

De tous les freins, la garde d'enfant est celui sur lequel nous avons été le moins actif. Si globalement nous avons avancé sur la communication de l'existant à l'échelle départementale en optimisant l'usage du site dédié (CAF, CD41), la communication à l'échelle des territoires reste perfectible. Une réflexion est en cours avec les professionnels de la Protection Maternelle Infantile (PMI), pour tenter d'agir sur les freins psychiques, logistiques, économiques...



BILAN DU PDI 2014 - 2018

2. L'émergence et le développement des actions au bénéfice de l'accès à l'emploi

2. L'émergence et le développement des actions au bénéfice de l'accès à l'emploi

L'accès à l'emploi était une des priorités du PDI 2014-2018. Une priorité mise en exergue, principalement au titre de l'orientation n°3 : renforcer les parcours de retour à l'emploi. Toutefois, il semble restrictif de parler de retour ou d'accès à l'emploi, sans évoquer la dynamique de parcours qu'est, dans son ensemble, l'insertion professionnelle.

Les lignes qui suivent permettent de faire le bilan de notre action en la matière, qui va de l'axe 6 (contribuer à la remobilisation des allocataires) rattaché à l'orientation 1, à l'axe 12, englobant les orientations 2 et 3.

Agir sur l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires RSA dans une logique de parcours d'insertion, reposait sur notre capacité :

- à lever les freins à toute démarche d'insertion
- à remobiliser ou mobiliser le public dans une dynamique de projet,
- à utiliser la formation
- à développer des actions d'accompagnement à la recherche d'emploi
- à optimiser et développer les dispositifs d'emploi d'insertion : Insertion par l'Activité Économique (IAE), contrats aidés, clauses d'insertion...

Axe 6 : contribuer à la remobilisation des allocataires

Pour certains publics, il n'y a pas d'insertion professionnelle possible sans insertion sociale en amont.

Une insertion sociale qui passe pour certains publics, parmi les plus fragiles, par des actions de socialisation ou re-socialisation. Des actions collectives principalement, permettant de combattre l'isolement physique et/ou psychique, la perte d'estime de soi...

Le département avait engagé dans le PDI précédent en 2011, une action d'envergure à vocation départementale, utilisant le support de l'art thérapie, comme vecteur de dynamisation individuelle : une action confiée à l'association Métaphora.

Une action plébiscitée par les référents de parcours qui étaient démunis sur ce type de public. Pour autant, pour répondre à une contrainte de réduction budgétaire, cette action s'est arrêtée en 2016.

Valoriser le développement des actions collectives comme vecteur d'insertion

Cette suppression a été toutefois compensée en partie par le fort développement d'actions collectives diverses dans le cadre des PLI :

- Actions pour combattre l'isolement
- Actions pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie

Axe 7 : Faciliter l'accès à la formation des allocataires du RSA

L'accès à la formation est un enjeu majeur pour les allocataires du RSA. La notion de formation étant à apprécier dans son sens le plus large : de savoirs de base non-acquis à la difficulté d'intégrer des formations qualifiantes adaptées.

Des savoirs de base (lire, écrire, compter) non-acquis : un frein quasi-réduisant pour la mise en œuvre du parcours de l'allocataire. Dans un premier temps il a été nécessaire de consolider nos moyens

*Renforcer l'acquisition
des savoirs de base
pour tous*

d'actions sur cette problématique, en confortant et optimisant nos partenariats avec les associations œuvrant sur ce domaine (CRIA 41 et ALIRE). **Une pérennisation des actions et des moyens alloués essentielle, mais insuffisante au regard des constats alarmants** qui ont été notamment évoqués lors d'une rencontre entre plusieurs élus départementaux et l'association CRIA 41 en juin 2018.

7% de la population âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme.

En 2017 dans le Loir-et-Cher, sur la base des données issues de la "journée défense citoyenneté" 12,06% de la classe d'âge est identifiée en difficulté de lecture. Une proportion importante, légèrement inférieure à la moyenne régionale (12,62%) et sensiblement plus élevée que la moyenne nationale (11,50%).

Concernant les allocataires RSA, nous ne sommes pas en mesure de préciser de manière fiable la proportion de ceux qui sont en situation d'illettrisme dans le Loir-et-Cher. Nous savons toutefois, que c'est une population plus fragile. A l'échelle nationale, une proportion de 20% est évoquée.

En conclusion, tous les participants à cette rencontre semblent avoir pris conscience de l'ampleur de la problématique, qui dépasse le seul public des allocataires RSA.

Les préconisations du CRIA 41 et plus précisément celles concernant les allocataires RSA, ont, elles aussi été intégrées, mais le contexte budgétaire contraint du département ne permettait pas d'envisager un complément de financement en l'état par notre collectivité. D'autres pistes de financement ont été évoquées, notamment pour les formations à construire : la région au titre du Plan d'investissement Compétence (PIC) initié par l'État sur le quinquennat et qui devrait se traduire en région dans les pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022.

*Développer le partenariat
institutionnel et
opérationnel dans le champ
de la formation*

L'accès à un processus de formation qualifiante ou pré-qualifiante fait partie intégrante du parcours d'insertion du public. En 2013, était constaté que l'offre de formation existante manquait de lisibilité (tant pour le public que les référents de parcours) et n'était pas toujours adaptée tant dans ses principes que son contenu pour les allocataires du RSA.

Deux partenaires sont incontournables dans ce domaine : la région et Pôle emploi. Si la question de la lisibilité de l'offre de formation de ces deux partenaires a été appréhendée et quelques améliorations apportées dans le circuit de diffusion, des progrès restent à faire quant à l'anticipation.

*Adapter les parcours et
l'offre de formation aux
besoins des publics*

Sur l'adaptation des formations au public RSA, nous n'avons que très peu progressé sur cette question au regard d'un contexte guère favorable sur ce sujet. Nous constatons toutefois, une évolution de ce contexte depuis quelques mois, laissant présager des perspectives plus constructives.

De fait, la question de la formation, notamment dans le parcours d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi, sera un enjeu majeur du prochain PDI-PTI intégré.

Il est impératif d'engager une réflexion et agir sur ce sujet avec la Région et Pôle emploi.

Axe 8 : Développer la capacité des allocataires du RSA à se mobiliser sur des projets à vocation socio-professionnelle

Un public en difficulté pour se projeter et des professionnels désarmés pour mobiliser certains d'entre eux.

Comme cela a été évoqué dans les lignes précédentes, **le recours aux actions collectives, pour aider ces publics à se mobiliser sur un projet d'insertion s'est fortement accentué essentiellement dans le cadre des PLI**. Un mode d'intervention, plus efficient que l'accompagnement individuel pour les référents de parcours, dès lors qu'ils peuvent s'adosser sur **l'apport de prestataires experts**, dans des domaines supports favorisant la mobilisation des publics, que ce soit dans le champ de la dynamisation personnelle pour les plus éloignés de l'insertion professionnelle ou sur l'émergence de projet socio-professionnel ou professionnel pour ceux qui sont potentiellement prêts.

Diversifier les modes et méthodes d'accompagnement : innover, expérimenter, modéliser

Un développement d'actions collectives précieux sur les territoires, qu'il convient a minima de conforter et duquel il faudrait s'inspirer à l'échelle départementale pour initier des réponses complémentaires qui participeraient à la fluidité des parcours d'insertion.

Fin 2013, il a été acté que les référents de parcours des MDCS et des CIAS/CCAS conventionnés, devaient assurer un accompagnement socio-professionnel et non plus exclusivement social. **Aussi, il était essentiel de les accompagner à acquérir de nouvelles compétences.**

Dans cette optique, en 2014, des formations de sensibilisation à la dimension socio-professionnelle des accompagnements, auprès des référents de parcours des MDCS ont été organisées.

Plusieurs pistes de ressources humaines complémentaires aux équipes départementales ont été étudiées au fil des années, pour finalement déboucher fin 2017, sur une convention de partenariat, dans la mouvance de Job 41, permettant de mettre à disposition un, puis des profils CIP (Conseiller d'Insertion Professionnelle) auprès des MDCS.

De fait, la montée en compétence collective dans le champ de l'accompagnement socio-professionnel, des équipes départementales de référents est indéniable. Elle s'est fortement accélérée sur les derniers mois, du fait de la mise en œuvre de Job41.

Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences des équipes d'insertion sur le champ de l'insertion socioprofessionnelle

Une évolution des pratiques tant individuelles que collectives qui doit se poursuivre et dont la prochaine étape programmée est l'adaptation de l'organisation des équipes des MDCS (réflexion en cours), pour entre autre, plus de fluidité dans la mise en œuvre des parcours.

Les axes 9, 10, 11 et 12 sont les éléments structurant l'orientation 3 : Renforcer les parcours de retour à l'emploi

Lors de la rédaction du PDI 2014-2018, nous avons la volonté affirmée d'agir sur les parcours de retour ou l'accès à l'emploi en y consacrant 4 axes : allant de la préparation des allocataires RSA, à la reprise ou à l'accès à une activité professionnelle, jusqu'à l'optimisation et le développement d'actions dédiées, en confortant nos partenariats historiques.

Développement et mise
en œuvre de Job41



Un outil central pour agir sur le retour ou l'accès à l'emploi des allocataires RSA, qui a démontré son efficacité dès sa mise en œuvre et dont l'influence tend à se développer au fil du temps. Un outil d'autant plus efficient, qu'il est complété par des accompagnements humains experts et qu'il se coordonne avec nos autres actions favorisant l'insertion professionnelle : insertion par l'activité économique, clauses d'insertion... Par ailleurs, il est un appui pour les équipes de référents de parcours départementaux dans le champ de l'insertion professionnelle.

Au-delà des divers axes et objectifs identifiés, et sur lesquels plusieurs actions ont été menées, **cette orientation a bénéficié d'une avancée majeure en 2016, sous la forme du développement de l'application Job41 qui a été opérationnel début 2017.**

Axe 9 : Préparer les allocataires du RSA à la reprise d'activité

Le manque de qualification est un frein majeur pour l'accès à l'emploi des allocataires RSA, mais nous sommes aussi confrontés à des publics en perte de repères quant à la vie professionnelle.

Si quelques actions ont été mises en œuvre au gré des PLI, sur cette thématique, nous pouvons et devons faire beaucoup plus. Les accompagnements vers l'emploi, mis en œuvre en complément de Job41 et que nous avons confiés à un prestataire en 2018, devraient nous permettre de développer ce type de démarche.

Adapter la préparation
des allocataires au
marché de l'emploi

Axe 10 : Optimiser les partenariats avec les acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

Le département bénéficie d'un partenariat opérationnel de très grande qualité avec l'unité territoriale de la DIRECCTE, interlocuteur État sur la thématique de l'IAE. **Un niveau de collaboration qui s'est encore amélioré ces 4 dernières années :**

- Par la formalisation d'un certain nombre de fonctionnements en commun : *dialogues de gestion conjoints (SISE et DIRECCTE) avec les structures IAE - dossier d'instruction des demandes de subvention, fourni aux structures co-construit et commun aux deux services.*
- Par le renforcement de la présence du département au Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE)
- Par l'optimisation de la Convention annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) sur les contrats aidés.

L'essentiel du partenariat avec Pôle emploi dans le cadre de l'IAE, se concentre sur la mise en œuvre des Comités Techniques d'Animation (CTA). En 2013, nous faisons le double constat :

- Défaut de CTA sur le territoire de Romorantin-Lanthenay
- Participation irrégulière et insuffisante du département à ces instances.

En 2018, les 3 bassins d'emploi (Blois, Vendôme, Romorantin-Lanthenay) sont pourvus d'un CTA, et le département siège dans chacun d'eux à double titre : le SISE et des référents de parcours issus des équipes d'insertion des MDCS. Par ailleurs, ces instances se sont ouvertes à d'autres acteurs du territoire tels que le CIAS/CCAS...

Conforter le partenariat
avec la DIRECCTE et
Pôle emploi



Des instances régulières pilotées efficacement par Pôle emploi qui ont favorisé les échanges entre tous les acteurs de l'IAE et permis parfois d'identifier des failles dans le fonctionnement (de la prescription du public aux fins d'accompagnement) et des solutions pour y remédier.

Une démarche à conforter et optimiser dans le prochain PDI-PTI intégré.

Axe 11 : Favoriser l'accès à l'emploi des allocataires du RSA

Lors de l'écriture du PDI 2014-2018, cet axe était identifié comme majeur pour agir sur les perspectives de sorties positives du dispositif RSA pour les allocataires. Un axe d'autant plus important à développer que nous étions très en retard sur cette thématique.

A cette période le principal angle d'approche consistait à renforcer notre partenariat avec Pôle emploi. L'autre piste consistait à favoriser l'émergence d'actions ponctuelles confiées à des opérateurs de placement.

Un dispositif d'aides financières au bénéficiaire exclusif de l'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante a été créé : la Bourse Reprise d'Emploi Formation (BREF).

Nous sommes parvenus au gré des opportunités à conforter une partie de notre partenariat avec Pôle emploi qui a pris la forme de deux conventions successives ciblées **sur un nombre restreint d'allocataires RSA :**

- Pôle emploi "mission RSA" 2013-2016
- Pôle emploi "approche globale", depuis 2017

Il convient, toutefois, de souligner, que nous peinons à faire évoluer notre collaboration sur l'accompagnement des allocataires RSA hors convention citée, soit une large majorité des 40% (en 2018) d'allocataires orientés vers Pôle emploi.

Renforcer le partenariat avec Pôle emploi



L'enjeu d'un partenariat de qualité étendu à tous les allocataires RSA orientés vers Pôle emploi, reste totalement d'actualité, pour le futur PDI-PTI intégré. Des négociations pour favoriser cette évolution sont en cours depuis plusieurs mois.

Axe 12 : Mobiliser le recours aux clauses d'insertion

En 2013, le recours aux clauses d'insertion était inexistant sur notre collectivité, hormis une expérimentation sur un très faible nombre d'heures en 2012.

Sur la base du bilan de cette expérimentation et après de nombreux échanges avec les différentes directions (bâtiments, routes...) potentiellement concernées et le service des marchés, **le premier marché "clausé" d'envergure a vu le jour fin 2015.**

Depuis cette date, le développement du recours aux clauses d'insertion pour les travaux internes à notre collectivité est exponentiel → à mi 2018 : 9 marchés publics (réalisés ou en cours), correspondant à 14 000 heures d'insertion. D'autres sont programmés pour les années à venir (de l'ordre de 20 000 heures), et par ailleurs, le Département va bénéficier pour les 5 ans à venir de 40 000 heures d'insertion au titre du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire numérique dans le cadre du développement de la fibre sur le département.

Afficher une politique volontariste et mobiliser les services

Un très fort développement rendu possible, par la convergence de 4 éléments :

1. Une forte volonté politique de s'engager dans cette voie,
2. Une mobilisation de tous les services concernés de la collectivité,
3. Des opportunités de marchés en marge de la collectivité,
4. L'apport expert d'un partenaire pour remplir le rôle de "facilitateur".

Une dynamique à entretenir impérativement et à coordonner dans un souci de complémentarité et d'optimisation avec nos réponses en matière d'accès à l'emploi et en premier lieu desquelles Job41.

2

BILAN DU PDI 2014 - 2018

3. Les PLI au service des territoires : un plus indéniable

3. Les PLI au service des territoires : un plus indéniable

Si la production d'un Programme Départemental d'Insertion était une obligation pour notre collectivité, afin de définir sa politique d'accompagnement social et professionnel, de recenser les besoins des publics et l'offre locale d'insertion et de planifier les actions d'insertion correspondantes (Art L263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles – CASF), cette dernière a souhaité compléter ce programme par des **Plans Locaux d'Insertion (PLI)**, afin d'adapter sa politique d'insertion au plus près des réalités et des enjeux des territoires. Une démarche innovante qui avait vocation à compléter et adapter l'offre départementale.

En effet, si la problématique générale de l'insertion était commune à l'ensemble du territoire départemental, les acteurs de terrain et, en premier lieu, les Services Territoriaux d'Insertion (STI), étaient confrontés à des problématiques particulières, variant selon le contexte local.

Face à ce constat, **la collectivité a décidé de décliner son PDI en 5 PLI correspondant au contour des MDCS (axe 14).**

Cette démarche était innovante pour le département. Elle a nécessité une méthodologie rigoureuse pour garantir une mise en œuvre effective et de qualité sur l'ensemble des 5 territoires des MDCS.

Une méthodologie opérationnelle qui s'est articulée autour de deux phases distinctes :

1^{ère} phase : diagnostic de territoire et production d'un plan d'actions,

2^{ème} phase : animation des PLI : mise en œuvre des plans d'action

S'agissant d'une première, en amont des phases diagnostics, nous avons dû formellement installer chaque PLI :

- Réunions de lancement sur chaque territoire à destination des partenaires locaux,
- Installation de la gouvernance : constitution des comités de pilotage présidés par des élus départementaux (animés par les responsables des MDCS) et des comités techniques.

L'opérationnalité de la démarche a débuté simultanément sur l'ensemble des 5 MDCS en juin 2014 et les premiers plans d'action ont été mis en œuvre en janvier 2016.

Le Service Insertion et Solutions d'Emploi (SISE) était garant de la démarche et a accompagné activement l'ensemble des 5 MDCS.

La 1^{ère} phase essentielle, globalement plus longue que prévue et qui bien que perçue positivement par l'ensemble des acteurs (MDCS, partenaires, SISE), a été vécue comme très chronophage. Une phase diagnostic d'autant plus chronophage, qu'en plus d'être une première, elle s'est chevauchée sur certains territoires avec une démarche similaire, bien que sur un champ plus étendu, initiée dans le cadre des Diagnostics Sociaux Territoriaux Partagés (DSTP).

La seconde phase quant à elle, s'est engagée dans la continuité de la production des divers plans d'actions avec une forte disparité calendaire d'une MDCS à l'autre de janvier à décembre 2016. **Une disparité calendaire, due essentiellement à un niveau de priorisation de la démarche et d'appropriation de la méthode inégale des MDCS.**

Comme nous avons pu le lire dans les lignes précédentes, la mise en œuvre de ces PLI a permis, pour part, de compenser localement un déficit d'actions départementales sur le champ spécifique de l'insertion sociale. Selon les territoires et les besoins identifiés, plusieurs actions collectives ont été mises en œuvre.

Une démarche innovante, mise en œuvre en 2 phases

Assurer une répartition équilibrée et adaptée des dispositifs aux besoins des publics sur chaque territoire

Ces actions permettent d'agir et de combattre la situation d'isolement, de dévalorisation de certains allocataires. **Situations qui, si elles ne sont pas traitées, annihilent toutes perspectives d'insertion.**

Un développement d'actions collectives ciblées, directement imputable à la démarche PLI, tant dans ce qu'elle a permis en terme d'identification des besoins locaux, que la réactivité budgétaire rendue possible par la création d'un budget dédié par MDCS.

La formalisation et le développement du partenariat sont plébiscités par tous les acteurs.

En effet, **le principal impact de la démarche est, sans conteste, la dynamisation du partenariat local.** D'un territoire à l'autre, au gré des réalités locales, il a été question :

- de formaliser, de développer et d'animer une dynamique partenariale existante,
- d'impulser et d'installer une dynamique partenariale inexistante ou balbutiante.

Le partenariat opérationnel local est un plus indéniable pour la mise en œuvre des accompagnements par les référents de parcours. Il permet :

- d'enrichir leur palette de réponses au bénéfice du public,
- d'agir dans une logique de complémentarité,
- d'optimiser les financements dans un contexte budgétaire contraint,
- de parfaire la connaissance du territoire, de ses forces et faiblesses.

Impulser et accompagner un partenariat local permanent pour répondre de façon coordonnée aux besoins des publics

La démarche PLI initiée en 2014 a apporté **une réelle plus-value qualitative pour l'ensemble des acteurs concernés**, tant en terme de complémentarité opérationnelle du PDI, que de possibilités d'ajustements et d'adaptations au fil du temps et des contextes locaux.

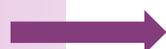
Une démarche qui, de par sa gouvernance, a par ailleurs :

- Permis de renforcer le rôle de chef de file de l'insertion par le département et plus spécifiquement des MDCS sur les territoires concernés,
- Rapprocher la décision politique, des territoires, en confiant la présidence des comités de pilotage à des élus départementaux du territoire concerné.

Les PLI ont participé à l'optimisation du budget départemental dédié à la politique d'insertion, tout en préservant une qualité de réponses adaptées aux réalités territoriales.

Une démarche qu'il convient de reconduire dans le cadre du prochain PDI, en préservant le modèle de gouvernance, mais en adaptant, la méthodologie pour plus d'efficacité :

- Adapter les territoires pour favoriser les convergences au-delà du strict périmètre des MDCS,
- Veiller à concevoir des plans d'action réalistes et à les adapter au fil du temps : priorisation, complémentarité...



Cf. en annexes bilans PLI



BILAN DU PDI 2014 - 2018

- 4. Le rôle de chef de file du département :
une gouvernance
institutionnelle à formaliser**

4. Le rôle de chef de file du département : une gouvernance institutionnelle à formaliser

Nous venons de dresser le bilan des 4 premières orientations du PDI 2014-2018 qui étaient centrées sur la mise en œuvre opérationnelle du dispositif RSA au bénéfice du public. En matière de politique d'insertion, au regard d'un contexte budgétaire contraint pour les collectivités et de la loi RSA qui positionne le département comme chef de file de l'insertion, nous avons l'obligation :

- d'optimiser la gestion financière de notre politique,
- de renforcer l'animation du dispositif et du partenariat,
- d'évaluer ce PDI, pour adapter son plan d'actions au gré des besoins.

Autant d'axes, qui répondaient à la 5^{ème} orientation de notre PDI : **Mettre en œuvre les conditions d'un pilotage efficient et dynamique de notre politique d'insertion.**

Axe 15 : Optimiser la gestion financière de la politique d'insertion

En premier lieu, il convenait de stabiliser, voire de réduire les dépenses d'insertion.

De 2014 à 2018 nous avons réduit de 20% les dépenses d'insertion au titre du PDI (hors allocations RSA, pour lesquelles il n'y a guère de maîtrise).

Une baisse significative, essentiellement due au choix de ré-internaliser deux leviers majeurs (évaluation et accompagnement socioprofessionnel) du dispositif RSA au sein de nos services, après une période 2009-2013 d'externalisation vers des prestataires.

L'autre angle d'approche consistait à agir sur l'optimisation du versement des allocations en veillant à limiter les versements d'allocations intempestifs que ce soit dû à la complexité administrative du dispositif ou à l'attitude frauduleuse de certains allocataires.

La prévention des indus passait essentiellement par mieux informer et mieux communiquer auprès des allocataires et des professionnels en les accompagnant sur les règles administratives de base à réaliser auprès de la CAF ou de la MSA (déclaration trimestrielle de ressources, déclaration de changement de situation...).

Des efforts de communication et d'information ont été réalisés en ce sens ces 4 dernières années, que ce soit au titre de la plaquette RSA et de ses diverses mises à jour, de l'information individuelle donnée au public, notamment lors d'une instruction de demande de RSA, ou des quelques réunions d'information collectives organisées au gré des territoires (MDCS).

Par ailleurs, la collectivité a fait le choix, fin 2013, **de créer une direction déléguée au sein de la Direction Générale Adjointe des Solidarités (DGAS), pour gérer tous les contentieux de l'action sociale**, dont les indus RSA, qu'ils soient frauduleux ou pas.

En 2012, nous comptabilisions 325 000 € d'indus RSA pour 472 000 € en 2017. Si nous rapportons ces montants à celui des allocations versées aux années correspondantes, nous constatons que le pourcentage reste comparable. Il est de l'ordre de 1,1% des allocations versées.

Nous pouvons donc considérer, que nous sommes parvenus à contenir, à défaut de la réduire, la part des indus dans le versement des allocations. Ce qui est un résultat encourageant, dans un contexte de progression du nombre de foyers allocataires (+10,3%) et du montant des allocations (+39%) en 5 ans.
Une démarche à poursuivre impérativement.

Prévenir les indus et améliorer leur récupération

Même si apprécier précisément le montant annuel de la fraude était et reste complexe, lutter contre la fraude est un enjeu financier et symbolique important.

Lutter contre la fraude en 2014, c'était :

- renforcer nos collaborations sur cette thématique avec la CAF et la MSA,
- amplifier les contrôles,
- afficher une totale intransigeance à l'encontre des fraudeurs avérés

Au gré des diverses conventions de gestion avec la CAF et la MSA, nos articulations ont été amplifiées et formalisées. Par ailleurs, au-delà de leurs actions de contrôle, nous diligentons en complémentarité depuis 2016 nos propres contrôles, au titre de la cellule créée à cet effet.

En 2017, la cellule a réalisé 177 contrôles sur des catégories de publics ciblées : plus de 65 ans, auto-entrepreneurs et travailleurs indépendants..., et, suite à des signalements issus des équipes pluridisciplinaires. Des contrôles qui ont permis de détecter 7 indus et ont abouti à 15 radiations du dispositif.

Lutter contre la fraude

Une démarche de contrôles internes à poursuivre et amplifier en complémentarité de ceux réalisés par les institutions chargées du versement de l'allocation RSA (CAF et MSA).

Enfin, au-delà des actions citées pour réduire les dépenses, nous souhaitons agir sur notre capacité à générer des recettes complémentaires.

Dans cette optique, nous avons mobilisé, dès 2014, le Fonds Social Européen (FSE) sur des actions qui le permettaient :

- Depuis cette date, le FSE est une source de recettes à hauteur de 1 171 422 €.
- En 2018, nous dénombrons 3 actions qui bénéficient d'un financement FSE, pour un niveau de dépenses prévisionnelles annuelles de l'ordre de 609 000 €.

Au-delà des financements FSE, il a été également possible de bénéficier d'opportunités de financement supplémentaires. Dans cet esprit, nous avons signé une convention 2017-2019 avec l'État au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI), nous permettant d'obtenir une dotation annuelle sur ces trois années de l'ordre de 190 000 €.

Mobiliser le Fonds Social Européen (FSE)



Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint au fil des années, la recherche de recettes complémentaires est impérative. Une démarche que nous serons même tenus d'amplifier dans les années à venir.

Axe 16 : Renforcer l'animation du dispositif et le partenariat

Depuis de nombreuses années, le département est riche de ses partenariats sur la thématique de l'insertion. Pour autant, en 2013, nous constatons que cette richesse était méconnue d'un certain nombre d'acteurs et qu'elle souffrait d'un manque de coordination, principalement au niveau institutionnel : la question de la complémentarité des politiques publiques et de son pilotage.

Au regard de ces constats, et en référence à la loi RSA, le département entendait renforcer son rôle de pilote et préciser le partenariat tant à l'échelle départementale que locale.

Renforcer le rôle de chef de file du département sur la politique d'insertion

La politique départementale d'insertion repose sur 3 outils de programmation :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI 2014-2018) : l'expression de la politique du département en matière d'insertion.
- Le Pacte territorial d'insertion 2018 : l'articulation institutionnelle.
- Les Plans Locaux d'Insertion 2014-2018 : la déclinaison territoriale du PDI.

L'efficacité de l'ensemble reposait entre autres sur la capacité à formaliser les articulations et assurer le pilotage de l'ensemble : **l'enjeu de la gouvernance.**

Cette gouvernance a été imaginée sur la base de la formalisation suivante :

- Animation institutionnelle départementale dans le cadre du PTI ➔ **Comité de suivi PTI**
- Animation opérationnelle locale dans le cadre des PLI ➔ **Comité de suivi pour chaque PLI**
- Coordination PLI-PTI ➔ **Instance de coordination PTI/PLI**



Pilotage de la politique départementale d'insertion ➔ **Comité responsable du PDI**

Si, globalement, nous sommes parvenus à animer et coordonner la mise en œuvre du PDI et des PLI, à formaliser le pilotage des 5 PLI, à ébaucher la coordination des PLI et du PTI, **nous n'avons pas réussi à installer le comité de suivi du PTI et à formaliser le comité responsable du PDI.**

Un déficit de formalisation du pilotage avec nos partenaires institutionnels qui, sans impacter notre partenariat opérationnel existant, a pourtant limité son développement, notamment dans les domaines de l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle.

Une gouvernance institutionnelle inachevée qu'il faudra impérativement formaliser dans notre prochain PDI. C'est dans cette optique que le choix a été fait de bâtir un PDI-PTI intégré.



BILAN DU PDI 2014 - 2018

5. Évaluer pour piloter et se projeter

5. Évaluer pour piloter et se projeter

Évaluer, c'est mesurer le degré d'efficacité des orientations, axes et objectifs, corriger et adapter notre plan d'action mais c'est aussi préparer les orientations à venir.

Un processus d'évaluation sur la base de **l'axe 17 "formaliser un processus d'évaluation du PDI 2014-2018"** qui devait s'appuyer sur la dynamique de pilotage et d'animation du PDI (se référer à l'axe 16) et recourir à une méthodologie en deux phases convergentes et complémentaires :

- évaluations intermédiaires annuelles,
- évaluation finale en 2018.

Globalement, nous sommes parvenus à formaliser une méthodologie dans laquelle nous avons pu intégrer les évaluations intermédiaires annuelles avec une évaluation finale regroupant une analyse individuelle et collective. Cependant, nous pouvons regretter que ces évaluations intermédiaires se soient contentées de mesurer la réalisation du plan d'actions et n'aient été source que de modestes adaptations d'actions.

Un constat mitigé de l'impact des évaluations intermédiaires dû, essentiellement, au déficit de formalisation de la gouvernance et donc des articulations opérationnelles entre les divers acteurs.

Pour autant, d'autres initiatives ont permis d'agir sur les nécessaires corrections et adaptations de ce PDI et sont venues enrichir qualitativement notre démarche évaluative globale :

✓ **En 2016, les élus ont diligenté une évaluation portant sur la politique d'insertion de notre département, et, plus particulièrement celle visant l'insertion professionnelle.** Une évaluation confiée à la "mission conseil de gestion, évaluation" de la direction des finances de notre collectivité, qui s'est déroulée sur 18 mois et dont les travaux ont abouti fin 2017.

Une démarche entre autres basée sur l'interview des divers acteurs de l'insertion et des allocataires RSA. Une évaluation qui a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration :

- améliorer l'usage du numérique pour piloter notre activité et pour aider nos équipes dans l'accompagnement du public. Développer de nouveaux outils et veiller à créer des passerelles entre eux.
- clarifier et rendre plus lisibles auprès du public les notions de droits et devoirs, le parcours d'accompagnement...
- améliorer le traitement et l'accompagnement spécifique du public "travailleur non-salarié" (TNS).
- en concertation avec la DIRECCTE, développer les réponses d'IAE et, notamment, les chantiers d'insertion.
- dans le prolongement de l'enquête réalisée auprès de 4 panels d'allocataires, reproduire ce type de démarche, pour mesurer auprès du public l'efficacité de notre politique d'insertion.

*2016-2017 :
Évaluation de la politique
départementale d'insertion
professionnelle*

*Le recours aux
enquêtes auprès des
allocataires RSA, pour
recueillir leur avis...*

*Le rôle central de Job41,
pour booster l'insertion
professionnelle des
allocataires RSA*

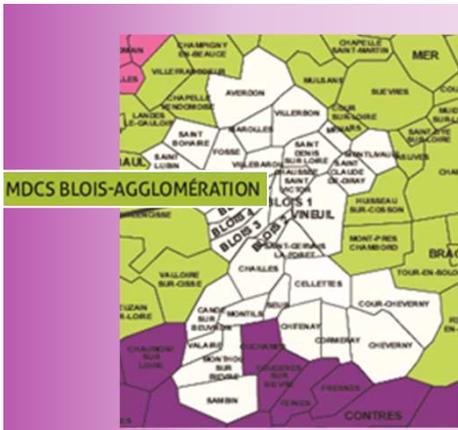


- ✓ **2016 fut aussi l'année de conception de la plateforme numérique Job41**, pour une mise en œuvre début 2017. Une plateforme à destination des entreprises et des allocataires RSA, pour rapprocher les offres d'emploi et les profils des allocataires.
Un outil numérique qui a très vite montré son efficacité pour faciliter le retour ou l'accès à l'emploi des allocataires RSA. Il a aussi considérablement fait évoluer la mise en œuvre de l'insertion professionnelle par notre collectivité : apport d'expertise interne et externe, montée en compétence collective des équipes départementales de référents de parcours.

BILAN DU PDI 2014 - 2018

ANNEXES

- | | | |
|---|--|-----------------------|
|  | 1 Bilan PLI 2014-2018 MDCS Blois-Agglomération | P. 49 |
|  | 2 Bilan PLI 2014-2018 MDCS Vendôme | P. 57 |
|  | 3 Bilan PLI 2014-2018 MDCS Nord-Loire – Pays de Chambord | P. 65 |
|  | 4 Bilan PLI 2014-2018 MDCS Romorantin-Lanthenay | P. 70 |
|  | 5 Bilan PLI 2014-2018 MDCS Sud-Loire | P. 78 |



BILAN PLI 2014 - 2018

MDCS BLOIS AGGLOMÉRATION

Le Plan Local d'Insertion de la MDCS de Blois-Agglomération a priorisé 9 axes parmi les 3 premières orientations du Programme Départemental d'Insertion. Il s'est décliné en 18 actions.



Orientation 1

Favoriser l'accès à l'autonomie durable

Axe 2

Mieux prendre en compte la problématique logement

✓ Action 1

Apporter une meilleure lisibilité des accompagnements effectués auprès de bénéficiaires du RSA en structure d'hébergement

Cette action a été réalisée : 3 réunions d'information ont été organisées à destination de l'ensemble des structures d'hébergement de tout le territoire de la MDCS en incluant celui de Nord-Loire.

Un forum a également réuni 110 personnes issues de l'ensemble des structures d'hébergement et de tous les services MDCS et CIAS. Par contre, l'adaptation du contrat d'accueil, afin que les structures d'hébergement puissent l'utiliser à la place du CER (Contrat d'Engagements Réciproques), n'a pu être réalisée. Il s'avère que ces deux documents sont complémentaires mais non fongibles.

Enfin, une réunion d'information collective a été programmée pour le second trimestre 2018 avec le service Habitat.

Cette action s'est avérée être un véritable travail de partenariat institutionnel qui se poursuit au-delà de l'action, avec des projets à venir.

La volonté d'élargir au plan départemental l'approche menée par ce territoire (MDCS/CIAS) avec les différents partenaires sur cette thématique est réaffirmée. La poursuite de cette action est primordiale pour permettre le maintien du maillage partenarial.

✓ Action 2

Favoriser les liens entre les structures d'hébergement et les travailleurs sociaux ou référents de parcours

Depuis janvier 2018, 26 fiches ont été comptabilisées concernant 30 personnes qui ont ainsi pu être orientées vers des référents RSA identifiés.

Peu de fiches de sortie des structures d'hébergement ont été transmises mais les objectifs visant à favoriser les liens entre les services référents sont opérationnels.

Des séances d'information ont été organisées à destination des professionnels des établissements.

Les procédures mises en place (fiches et tableau) ont eu un impact départemental et engendrent une réelle dynamique de lien partenarial.

Axe 3

Mieux prendre en compte la problématique santé✓ **Action 3** | **Soutenir les professionnels de terrain au travers des partages et des échanges de pratiques**

Constat était fait que le CIAS du Blaisois ne bénéficiait plus de l'expertise d'un psychologue en appui des référents de parcours. Les membres du PLI ont souhaité y remédier.

Un groupe de travail a été mis en place au 1^{er} semestre 2017 avec le service Insertion et Solutions d'Emploi dont son psychologue et le CIAS du Blaisois. Une réflexion qui a abouti à la rédaction conjointe d'un cahier des charges en juin 2018.

Une mise en œuvre en suspens, dans l'attente des priorités qui découleront du futur PDI et PLI pour le territoire sur la période 2019-2022.

✓ **Action 4** | **Maintenir et développer les possibilités d'accompagnement médico-social**

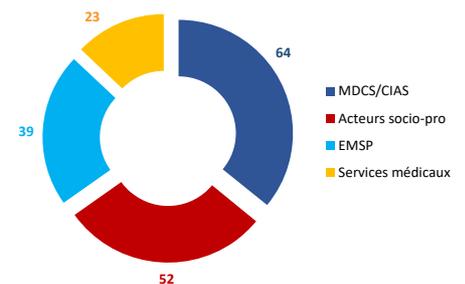
Depuis plusieurs années nous subventionnons l'association "Osons nous soigner" qui offre un accompagnement spécialisé dans le champ de la santé. Un partenariat que nous souhaitons consolider, voire amplifier.

L'association traversant une période délicate, tant en terme organisationnel que financier, nous avons été contraints de suspendre notre réflexion. Sous la pression des financeurs dont nous faisons partie, l'association s'est engagée dans une nouvelle dynamique, laissant présager des perspectives de développement. Pour autant, l'activité initiale s'est poursuivie et quelques évolutions opérationnelles ont vu le jour.

Un bilan a été établi portant sur les années 2016 et 2017 :

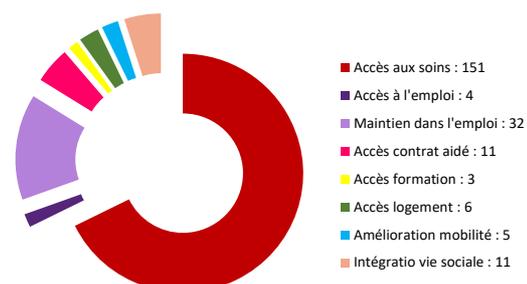
- 267 personnes ont été orientées sur prescriptions de Blois ou Vendôme.
- L'origine des prescriptions est diversifiée.

Origine des prescription (2016/2017)



- 137 nouveaux entrants et 40 renouvellements ont été enregistrés par ONS dont 106 hommes et 71 femmes.

Répartition des démarches engagées au cours ou à l'issue de l'accompagnement ONS



Des liens qu'il convient de développer en termes de bilan et d'analyse.

Axe 4**Favoriser la mobilité et l'accès aux transports****✓ Action 5 | Favoriser la création d'espaces sécurisés pour le stationnement des 2 roues en ville**

Cette problématique n'est pas de la compétence du département et n'a finalement pas été retenue comme prioritaire par le groupe de travail.

Il faut noter toutefois que postérieurement aux constats issus du PLI, la Ville de Blois et Agglopolys ont aménagé de nouveaux espaces de garages sécurisés.

✓ Action 6 | Développer une offre de maintenance "sociale" des véhicules

Cette problématique apparaissant sur plusieurs territoires, le choix a été fait de la traiter à l'échelle départementale. Un groupe de travail inter MDCS a été mis en place afin d'évaluer les attentes communes et de mutualiser les projets.

Une fiche projet a été réalisée et des visites de structures existantes ont été effectuées ("Solidarité auto 37", "Solidarité 49" et des structures locales de Suèvres et Naveil).

Des échanges qui ont mis en exergue la complexité administrative, structurelle et financière, pour mettre en œuvre un tel projet. Par ailleurs, a été soulignée la nécessité d'un diagnostic type "étude de marché" en amont.

Le département, en lien avec les divers acteurs concernés par les problèmes de mobilité, va commanditer une étude départementale en 2019. Rédaction d'un cahier des charges en cours.

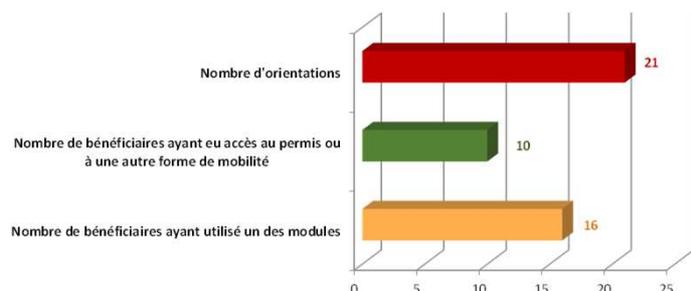
✓ Action 7 | Pour le site urbain, nécessité de développer une mobilité "minima" passant par l'usage du vélo

Les structures existantes, "Mobilité 41" et "Collectif 37", rencontrées par le groupe de travail ont démontré qu'il n'y avait pas actuellement assez de demandes pour envisager ce type d'action. Il semble y avoir un décalage entre la solution envisagée et les attentes exprimées par l'utilisateur.

Interroger le schéma de représentation de la mobilité avec un vélo, tel qu'il est perçu par les professionnels référents.

✓ Action 8 | Mieux gérer le stress lié à la mobilité

Deux ateliers ont été mis en place en 2016 et 2017 avec le partenaire "Parenthèse" : 10 séances sur chaque session.

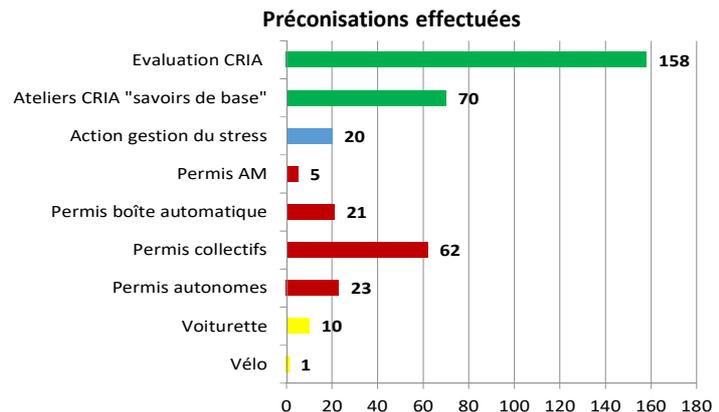


Il s'avère difficile de réunir un groupe de 12 personnes au même moment, mais l'objectif a été atteint pour les personnes qui ont pu participer à plusieurs séances.

A l'avenir, envisager de développer une offre plutôt sous la forme de prestations individuelles.

✓ **Action 9** | **Action d'accompagnement pour une mobilité autonome et durable**

Cette action a été menée de 2015 à 2018. Un parcours d'évaluation systématique des demandes de financement de permis de conduire a été mis en place incluant une identification des prérequis dont linguistiques. Puis, en cas de validation, un diagnostic mobilité pour l'évaluation du type de permis et des conditions de mises en œuvre du nombre d'heures nécessaires, des difficultés potentielles et de la pédagogie seraient à envisager. En 3 ans, 12 réunions de suivis et de bilans ont été organisées. 208 positionnements ont été enregistrés et 129 diagnostics réalisés dont 65 sur les fonds RSA.



Cette action a mis en exergue un dispositif constructif qui propose un parcours visant à l'obtention du permis avec des étapes adaptées aux besoins du bénéficiaire. Il permet également aux personnes d'accepter avec plus de facilité des formations en savoirs de base et de construction de projet professionnel.

Des taux d'obtention du permis résolument positif, tant en individuel qu'en collectif et une optimisation des fonds d'aides individuelles à l'insertion (moins d'abandon et plus de réussite).

Axe 5

Faciliter la garde des enfants

✓ **Action 10** | **Développer des accompagnements/prestations permettant de relayer les parents dans leurs obligations d'employeurs**

Cette action s'est heurtée aux complexités juridiques liées au caractère individuel et privé de l'activité d'assistant maternel et à l'obligation d'un contrat de travail de droit privé entre l'assistant maternel et les parents employeurs.

Par ailleurs, bien que partageant les constats, les partenaires ont été difficilement mobilisables au titre du PLI, car engagés dans des réflexions similaires dans d'autres périmètres : autour de Job41 et à l'échelle départementale dans le cadre du PDI.

✓ **Action 11** | **Inciter les assistantes maternelles à accepter les contrats de garde de courte durée**

L'évolution de la législation sur le calcul du nombre d'agrément facilite l'accueil notamment dans le cas de temps partiels. En effet, le calcul se fait en nombre de places occupées simultanément et non sur le nombre d'enfants nominativement accueillis.

Force est de constater les limites de l'incitation institutionnelle dans une démarche de contrat privé entre professionnel indépendant (assistant maternel) et employeur privé (parents).

Cette difficulté est accrue par des limites d'ordre psychologique liées aux recommandations des professionnels de la Petite Enfance qui préconisent la nécessité d'une période d'adaptation suffisante pour le petit enfant lui-même.

Au regard de ces difficultés, l'action n'a pu être mise en place.

✓ **Action 12** | **Anticiper les modes de garde ainsi que la séparation à venir**

Initialement, cette action devait être mise en œuvre dans le prolongement de l'action 10 qui n'a pu être réalisée. Toutefois, un groupe de travail s'est mis en place avec le STI, le STPMI et le psychologue de la Direction de l'Enfance.

Projets envisagés :

- **Élaboration d'un outil informatif local à destination des parents et des services référents**
- **Etudier la faisabilité d'une "grille d'entretien" à l'usage des professionnels pour identifier les causes potentielles de refus de garde et les solutions possibles.**

Axe 6

Contribuer à la remobilisation des bénéficiaires

✓ **Action 13** | **Consolider la dynamique des actions collectives et des ateliers**

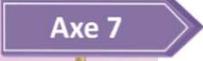
Trois actions ont été mises en place dans le cadre du PLI :

- **Econovie** : travail sur le budget et la consommation des ménages
- **Bulle d'air** : action d'insertion sociale visant la lutte contre l'isolement
- **D'clic** : action d'insertion vers l'emploi visant à orienter les bénéficiaires du RSA vers les structures de droit commun de l'emploi et de la formation et intégrant une dimension de remobilisation et de travail sur la confiance en soi.

418 personnes ont participé à ces actions. 73 orientations, 120 bilans individuels et 20 bilans collectifs ont été réalisés.

Actions qui ont permis de réelles démarches individuelles d'insertion : 102 démarches identifiées (permis de conduire, recherche d'emploi, formation, accès aux soins, Job41,...).

Les actions collectives sont des outils indispensables et complémentaires à la mobilisation des publics et à la mise en œuvre d'actions individuelles quel que soit le champ d'insertion sur lequel elles reposent. Toutefois, chaque action doit veiller à être un tremplin, une médiation pour accéder aux actions de droit commun.

Orientation 2Axe 7Orientation 3Axe 9

Développer les parcours de mobilisation des savoirs et des compétences

Faciliter l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA

Renforcer les parcours de retour à l'emploi

Préparer les bénéficiaires du RSA à la reprise d'activité

- ✓ **Action 14** | Développer l'apprentissage des savoirs fondamentaux et l'accès au français
- ✓ **Action 17** | Développer l'accès au Français Langues Étrangère (FLE)

Ces actions n'ont pas été mises en place dans le cadre du PLI, la prescription étant de la compétence de Pôle emploi qui a mis en place à partir de 2016 des actions intensives et rémunérées en remise à niveau (RAN) et FLE. L'information diffusée aux services référents a permis l'orientation de bénéficiaires RSA via les agents de Pôle emploi.

Les acteurs du PLI ont fait part des difficultés d'information au public et la saturation des places d'accueil en formation en lien avec l'arrivée de réfugiés. Le CRIA et ALIRE ont d'ailleurs axé leurs formations sur l'accueil de ces réfugiés.

Le CRIA a été rencontré par les élus, conscients de l'importance de ces actions et déjà mobilisés par cette problématique. Toutefois, le département ne peut seul financer le développement des interventions qui, si elles étaient mises en œuvre, devraient être élaborées dans une visée départementale avec une recherche de co-financements : Région, dans le cadre des PIC notamment, FSE, ...

- ✓ **Action 15** | Améliorer les liens entre les prescripteurs et les organismes de formation

Cette action s'appuie sur la convention Région dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF). Un groupe de travail a été mis en place afin d'identifier des référents pour les actions les plus souvent utilisées. Des rencontres avec les organismes de formation ont été organisées.

Les organismes de formation les plus sollicités ont été "Via Formation" autour de l'élaboration des projets professionnels et l'établissement "La Providence".

Les prescriptions sont en augmentation pour la MDCS mais en diminution pour le CIAS dont 50% des allocataires sont âgés de plus de 50 ans. L'approche de la formation doit être réfléchie pour ce public qui n'est pas suffisamment pris en compte.

De 2015 à 2017, 1 196 allocataires ont accédé aux formations.

Il est noté que les formations existent mais que l'orientation des publics n'est pas toujours satisfaisante du fait d'un manque d'information entre les différents partenaires en amont.

Un partenariat renforcé pour la MDCS sur les formations les plus utilisées, avec un rôle de transmission d'information des référents vers l'ensemble du service. Ce partenariat doit être développé et pourrait être étendu sur tout le département même si les solutions pour répondre à l'offre de formations peuvent être différentes selon les territoires

Orientation 3**Axe 10**

Renforcer les parcours de retour à l'emploi

Conforter le partenariat avec Pôle emploi

✓ **Action 16** | Favoriser les liens entre les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et les services référents

Pôle emploi pilote des instances territoriales dénommées Comité Technique d'Animation (CTA) qui regroupent toutes les structures d'insertion par l'activité économique du territoire.

L'ensemble des services référents de parcours RSA; MDCS, CIAS et Mission Locale a été intégré dans le CTA du territoire.

Une participation qui a favorisé le rapprochement des acteurs, l'orientation appropriée des publics et la transmission d'information.

✓ **Action 18** | Favoriser une meilleure connaissance du fonctionnement de Pôle emploi

Plusieurs démarches se sont succédées depuis 2016, pour œuvrer dans ce sens :

- Convention d'approche globale qui a permis de pérenniser le positionnement de conseillers Pôle emploi dédiés sur la MDCS,
- Visites d'agences Pôle emploi (3 en 2018),
- Interventions thématiques de Pôle emploi sur la MDCS

Des liens de terrain renforcés qui ont permis un réel rapprochement au bénéfice du public et de l'accompagnement. Une démarche à consolider et à renforcer.



BILAN PLI 2014 - 2018

MDCS VENDÔME



Le Plan Local d'Insertion de la MDCS de Vendôme a priorisé 6 axes parmi les 3 premières orientations du Programme Départemental d'Insertion. Il s'est décliné en 17 actions.

✓ **Action 1** | **Coordination et mutualisation des ressources locales**

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail particulier. Le partenariat est au cœur de l'activité des travailleurs sociaux. Et la question de la coordination et de la mutualisation est traitée au quotidien, au gré des suivis individuels, des actions communes et des diverses rencontres.

Orientation 1

Favoriser l'accès à l'autonomie durable

Axe 2

Mieux prendre en compte la problématique logement

✓ **Action 2** | **Favoriser le maintien et le bien être dans le logement**

Cette action a été mise en œuvre. Toutefois, il n'a pas été possible de proposer des réunions d'information collective auprès des locataires comme initialement prévu malgré une tentative avec le secours catholique de Montoire. Des informations régulières ont cependant été données au cas par cas aux locataires par les travailleurs sociaux de la MDCS de Vendôme qui sont d'autre part en lien avec les travailleurs sociaux des bailleurs. Cette action permet de renforcer les liens entre les bailleurs sociaux et la MDCS.

Un projet de réunion d'information collective est en cours avec le Service Habitat.

✓ **Action 3** | **Valoriser les missions de la personne ressource logement du CIAS**

Cette action n'a pas été mise en œuvre du fait de la disparition de ce poste avec la réorganisation du CIAS des territoires Vendômois. Pour palier cette disparition, le groupe a évoqué l'hypothèse d'identifier un travailleur social ressource "logement" au sein de chaque structure. À ce jour, cela n'a pas abouti.

Une hypothèse de création d'une fonction ressource "logement" dans chaque structure, qui reste à préciser.

✓ **Action 4** | **Groupe logement**

L'action a été mise en œuvre. L'actualisation du protocole de fonctionnement et de la fiche de saisine a été réalisée. Le groupe permet tant une circulation des actualités de chaque service qu'une réflexion sur des situations particulières d'usagers en difficulté de logement.

Ce travail mené dans le cadre du PLI a permis de valoriser l'existence de ce groupe logement qui est, à ce jour, bien reconnu des différents acteurs et des structures partenaires.

Des préconisations de plan d'actions sont élaborées.

Axe 3

Mieux prendre en compte la problématique santé✓ **Action 5** | **Renforcer les transports pour permettre l'accès aux soins pour tous**

L'action a été mise en œuvre.

Diffusion d'une information auprès des divers travailleurs sociaux et partenaires sur l'offre existante et les conditions d'accès aux transports en commun (Rémi et Rémi+ pour le transport à la demande).

Les conditions d'accès au transport dans le cadre de l'Affection Longue Durée (ALD) ont également été réexpliquées.

Pour le transport solidarité santé qui fait l'objet d'une convention avec la CPAM, une information sur ce dispositif a été faite. Le bilan formel de la convention 2017 avec la CPAM n'a pu avoir lieu. Toutefois, en 2018, les conditions d'accès ont été élargies. Celles-ci ont fait l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des acteurs et équipes.

L'offre concernant les transports en commun doit être aussi communiquée lors de l'atelier mobilité (cf. FA 10) auprès des publics en difficulté.

✓ **Action 6** | **Soutenir la coordination des réseaux de soins sur le territoire**

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail spécifique car une instance pilotée par le CIAS des territoires Vendômois existe.

De nombreux partenaires dont Osons Nous Soigner (ONS) ont contribué à faciliter l'accès aux soins pour les allocataires.

Un groupe de travail relatif aux allocataires montrant des problèmes mentaux ou psychiques est organisé à l'initiative du CIAS.

Les travailleurs sociaux pourront trouver des réponses dans le cadre d'un groupe de travail animé en 2019 en présence des psychologues. Cette coordination est un outil essentiel à valoriser et pour lequel l'appropriation par la MDCS est à encourager. La question de la fluidité et de l'articulation des relations entre la MDCS et le CIAS est un point à travailler. Il sera judicieux de prendre en compte le nouveau Contrat Local de Santé et le dispensaire dans la réflexion.

✓ **Action 7** | **L'accès aux droits et aux soins**

L'action a été mise en œuvre.

Des liens réguliers existent entre les travailleurs sociaux et l'association Osons Nous Soigner. Celle-ci rend un réel service auprès d'une population très en difficulté avec l'accès aux soins et la poursuite des démarches liées à la santé.

En 2016, l'infirmière et la psychologue d'ONS (2 temps partiels) ont rencontré 39 personnes dont 30 nouvelles situations.

Le bilan relatif à la convention CPAM-CD41 permettant de faciliter le repérage et l'orientation des allocataires vers un bilan de santé sera produit fin 2018.

- ✓ **Action 8** | **Groupe "situations complexes" pour une meilleure coordination des réseaux de soin en matière d'addiction et de troubles psychiques**

L'action a été mise en œuvre.

Au cours des réunions, chacun fait part des actualités de son service puis un partenaire présente une situation complexe. Tous mettent en commun leurs propres expériences en relation avec la problématique pour trouver une solution.

Cette instance est un outil essentiel à valoriser. Un lien peut être fait entre cette fiche et les questions liées au logement. En effet, des croisements ont lieu avec un groupe pluridisciplinaire réunissant notamment les 2 FJT, l'ASLD, le référent logement du CIAS, le service habitat, la Mission Locale et des travailleurs sociaux de la MDCS.

Axe 5

Faciliter la garde des enfants

- ✓ **Action 9** | **Valoriser et développer des actions de prise en charge des enfants de 0-6 ans et de plus de 6 ans et adapter l'offre aux besoins**

Cette action n'a pas été réalisée. Cependant, au quotidien et en fonction des besoins, les référents de parcours informent et orientent les allocataires du RSA vers la PMI (Service de Prévention et de Protection Maternelle et Infantile), le RAM (le Relais Assistantes Maternelles), la CAF et les diverses structures de multi-accueil.

Axe 4

Favoriser la mobilité et l'accès aux transports

- ✓ **Action 10** | **Améliorer la mobilité des publics pour faciliter l'accès aux structures et agir pour une mobilité autonome et durable**

Un groupe de travail constitué du CIAS, de la MDCS, de la Maison de l'Emploi de Montoire-sur-le-Loir, du CRIA, d'ALIRE, du Service des Transports de Vendôme, du Centre social CAF, du Service insertion économique des territoires vendômois et du SISE a élaboré un cahier des charges pour le lancement d'un atelier mobilité. Il a été transmis à 3 opérateurs pour consultation. Le CRIA est le seul à avoir répondu.

Pour autant, cette prestation prévue sur Montoire-sur-le-Loir n'a pu être engagée, car non prioritaire compte tenu des crédits disponibles pour 2018.

Une mise en œuvre à réinterroger, dans le cadre du plan d'action 2019.

✓ **Action 11** | **Développer la location de véhicules pour faciliter l'accès aux actions d'insertion socioprofessionnelle, l'accès à la formation et à l'emploi**

Un groupe de travail constitué du CIAS, de la MDCS, de la Maison de l'Emploi de Montoire-sur-le-Loir, du Service insertion économique des territoires vendômois et du Service Insertion et Solutions d'Emploi s'est réuni à plusieurs reprises autour de 2 pistes de réflexion : la location de véhicules et l'entretien des véhicules à moindre coût.

• **Concernant la location de véhicules :**

Une enquête a été menée auprès des enseignes proposant des locations de véhicules 4 roues afin de connaître les conditions commerciales et de possibles conventionnements avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher.

• **Concernant l'entretien des véhicules à moindre coût :**

Le groupe a cherché à collecter des informations sur des structures existantes sur le territoire de type Self Garage, réparation de cyclomoteurs. Des contacts ont été pris avec ces derniers ainsi qu'une visite d'un self garage. Cette visite est restée sans suite compte tenu de la fragilité de la structure.

Le choix a été fait de transmettre les résultats de cette étude au Service Insertion et Solutions d'Emploi pour suites à apporter en terme de réponse départementale puisque toutes les MDCS sont concernées par cette problématique tout comme Job 41.

Axe 6

Contribuer à la remobilisation des allocataires

✓ **Action 12** | **Valorisation de l'action "Graines de culture"**

Cette action, mise en place depuis 2014, se bonifie et se professionnalise au fil des années. Elle contribue à remobiliser les personnes, les faire sortir, reprendre une vie sociale, reprendre soin d'eux et confiance en eux. Il est constaté que cette action peut amener les participants à des reprises de projets. Elle génère également de l'entraide. Au fil des séances, des changements corporels interviennent sur les participants

Cette action contribue pleinement à faire vivre le réseau de professionnels. Elle est peu coûteuse (2000 €/ an pour environ 12 personnes) mais il faut noter le fort investissement de l'équipe de la MDCS qui doit être très présente, y compris l'agent du pôle accueil administratif (référente Culture du Cœur). Cette action nécessite de la pluridisciplinarité et s'appuie sur le partenariat.

Se pose la question du turnover des groupes. En effet, le nombre de bénéficiaires MDCS inscrits suffit à compléter les groupes localement sans avoir recours à des bénéficiaires d'autres structures. Toutefois, un renouvellement de ceux-ci a eu lieu depuis 2014.

Le CIAS n'est pas associé. Il est important de ne pas perdre de vue la possibilité d'ouvrir à ce public.

La question de la délocalisation de cette action, dans un souci d'équité de traitement entre les territoires, reste à étudier.

✓ **Action 13** | Remobilisation et insertion professionnelle

- **L'association Parenthèse** : 51 allocataires ont participé à l'action dont 90% de femmes. La démarche est plus difficile pour le public masculin.
Cette action permet aux participants de se recentrer sur eux-mêmes avant de passer à l'étape suivante. Les bénéficiaires sont sécurisés car cela les aide à rompre l'isolement social. La remobilisation repose sur un réseau pluridisciplinaire, une mixité du public et une bonne articulation entre les acteurs.
- **Action Code de la Route avec le Centre CAF** : Il s'agit d'une démarche tremplin et préparatoire avant de pouvoir accéder à une formation du code. Elle permet aussi de valider la motivation et l'assiduité des participants avant de les engager sur une inscription en auto-école qui engage un coût. La cohésion de groupe est forte. Une évaluation a lieu 6 mois après pour savoir où en étaient les personnes. Environ douze personnes ont été mobilisées.
- **Action Atelier "des photos et des mots", remplacé par "Paroles écrites en couleur"**. Il n'y a pas eu de promenades photographiques en 2018 en raison d'un changement de support. Sur 6 mois environ, les supports ont été l'écrit, le graphisme, la peinture et la sculpture au lieu de photos.
L'action s'est montrée très fructueuse.

Ces actions sont pertinentes car de vrais résultats sont obtenus sur plusieurs champs tels que l'hygiène et la confiance en soi. Elles permettent de franchir des barrières et d'être en situation psychologique positive pour postuler à un emploi ou se rendre à une formation. L'évolution des participants est notable.

Elles sont également efficaces en termes de cohésion de groupe, ce qui reste le point fort de ces actions. Le réseau partenarial est important et efficient.

Préconisations :

- **Intégrer un réseau pluridisciplinaire dans les actions en faveur d'une remobilisation du public**
- **Mixer les publics pour renforcer la complémentarité et renforcer la mobilisation**
- **Prévoir des évaluations à moyen terme et favoriser l'adaptation des actions au public**
- **Maintenir ces actions qui permettent d'articuler insertion sociale et professionnelle**
- **Délocaliser l'action avec l'association Parenthèse**
- **Maintenir les actions code de la route, garantes d'une réussite à l'examen.**

Orientation 2**Axe 7**

Développer les parcours de mobilisation des savoirs et des compétences

Faciliter l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA

Orientation 3**Axe 9**

Renforcer les parcours de retour à l'emploi

Préparer les bénéficiaires du RSA à la reprise d'activité

✓ **Actions 14**

- Renforcer la complémentarité d'interventions entre les référents de parcours et les organismes de formation pour une prise en charge globale des stagiaires

✓ **Actions 15**

- Participer à l'adaptation et au développement d'actions sur les savoirs fondamentaux et l'accès au français

Contrairement à l'action 14, la 15 n'a pas été réalisée.

La complémentarité d'actions entre référents de parcours et organismes de formation s'est renforcée. Les échanges en direct avec un conseiller Pôle emploi en MDCS (approche globale) augmentent l'efficacité.

Une demande a été faite pour que les offres de formation soient actualisées sur Job41 ce qui améliorerait la visibilité du plan de formation.

Sur 2017 : 331 allocataires du RSA ont bénéficié de formations. Ce chiffre est en baisse. Cela est dû au manque d'informations mais aussi à la diminution des financements e, donc des places disponibles par la Région).

Préconisations :

- Prévoir des moyens de transport adaptés au public et aux horaires des formations,
- Repenser les conditions d'accès à la formation au public et travailler sur les prérequis, la formation pré-qualifiante,
- Renforcer la communication en relayant mieux l'information sur le PRF,
- Mieux intégrer les offres de formation dans Job 41.

Axe 10

Optimiser les partenariats avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique

Axe 12

Mobiliser le recours aux clauses sociales d'insertion

✓ **Actions 16**

- Optimiser l'existant et développer de nouvelles réponses

✓ **Actions 17**

- Développer les articulations avec les structures de l'insertion par l'activité économique dans l'intérêt des bénéficiaires RSA

Ces 2 actions ont été mises en œuvre.

Les missions entre la Régie de Quartier, l'AVADE et ÉCLAIR sont clarifiées. Une meilleure articulation existe. La fiche navette utilisée avec la Régie et l'AVADE pour optimiser l'orientation des allocataires, pour créer du lien entre les structures et pour faciliter l'accès à l'emploi est un bon outil.

La MDCS peut participer aux comités techniques d'animation menés par Pôle emploi.

Des liens réguliers avec la Régie de Quartier permettent de faire le point sur le parcours d'une personne en contrat aidé.

Les contacts, les permanences et les recrutements se développent via diverses associations actrices de l'IAE.

Les clauses d'insertion se développent. Un travail est en cours au Service Insertion et Solutions d'Emploi, et, aussi, avec le service des marchés publics.

Une meilleure connaissance des attentes des uns et des autres est attendue.

Préconisations :

- Renforcer un accompagnement déjà de qualité et prendre en compte la notion de parcours,
- Développer les clauses d'insertion et les évaluer,
- Maintenir les liens avec Pôle emploi et les structures IAE.



Le Plan Local d'Insertion de la MDCS de Nord-Loire a priorisé 7 axes parmi les 3 premières orientations du Programme Départemental d'Insertion. Il s'est décliné en 16 actions.

Orientation 1

Axe 3

Favoriser l'accès à l'autonomie durable

Mieux prendre en compte la problématique santé

✓ Actions 1-2-3

- Développement du travail en réseau avec les partenaires "santé" du territoire et émergence de nouvelles réponses
- Aide au financement des thérapies individuelles
- Extension du périmètre d'intervention des associations œuvrant dans l'accompagnement aux soins et bien-être

Le nombre de partenaires a progressé, une réflexion a été engagée avec l'[ANPAA](#), la Mission Locale, Vivre autonome 41 et des acteurs de la santé sur une partie du territoire de la MDCS. L'animation du territoire et le développement de réseau a favorisé l'émergence d'actions individuelles financées dans le cadre des aides financières à l'insertion. Des actions collectives ont été associées à un accompagnement sur l'accès aux droits et aux soins et sur l'estime de soi. 7 nouveaux professionnels se sont inscrits dans cette démarche. Ils ont ainsi participé à l'émergence de nouvelles réponses en faveur des bénéficiaires du RSA. (2 Coach, 2 thérapeutes, 1 art thérapeute, 1 médecin, 1 professionnelle de la prévention en matière d'addiction)

Dans l'accompagnement aux soins et au bien-être, la collaboration s'est surtout développée avec l'association Parenthèse qui bénéficie désormais d'une extension de son périmètre d'intervention. Pour la période 2016-2017, 20 allocataires ont bénéficié d'un accompagnement, soit en individuel, soit en collectif. 3 ont accédé à un emploi ou une formation pendant ou à l'issue de l'action et 2 ont accédé à une Allocation Adulte Handicapé.

Ces actions doivent être poursuivies. Un travail de réflexion est en cours sur certains territoires afin d'apporter au public une réponse de proximité. Il s'avère que la mobilisation de l'aide au financement des thérapies est à ce jour insuffisamment utilisées. La communication sur ce dispositif devrait être renouvelée auprès des référents du STI de Nord Loire - Pays de Chambord mais également de manière plus élargie auprès des autres MDCS.

Axe 6**Contribuer à la remobilisation des allocataires RSA**

- ✓ **Action 4** | **Amélioration de l'accueil des publics et du travail partenarial au plus près des territoires.**

Le questionnaire prévu n'a pu être réalisé car la recherche de nouveaux lieux de permanence est encore en cours.

- ✓ **Action 5** | **Mobilisation des habitants et des bénéficiaires du RSA dans les projets de développement social local**

Une action traitée dans le cadre du Projet Social de Territoire (PST). Une mobilisation qu'il convient de poursuivre.

Des actions qui restent d'actualité, que ce soit au titre de la démarche de PST ou du PLI.

Axe 4**Favoriser la mobilité et l'accès aux transports**

- ✓ **Action 6** | **Mise à disposition d'un véhicule 9 places dédié aux actions collectives**

La réflexion sur cette question n'a pas pu être engagée, faute de temps et surtout parce qu'elle n'a pas été considérée comme prioritaire. Ce questionnement dépassait le strict périmètre de la MDCS. Il s'inscrivait dans une démarche départementale

- ✓ **Action 7** | **Susciter le développement de solutions de transport à la demande**

Le comité technique a réuni les acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion et les partenaires du projet social de territoire afin de définir des axes de travail commun et d'engager une démarche transversale. Sur les 8 fiches actions issues des groupes de travail, une fiche action a été rédigée sur le transport à la demande.

Le département n'a pas la compétence transport. Un tel projet requiert d'être accompagné dans sa mise en œuvre par les collectivités territoriales (EPCI) ayant la compétence.

- ✓ **Action 8** | **Actions collectives permis de conduire**

Sur la période 2016-2017, 38 personnes ont été positionnées. 12 ont été retenues sur l'action, 7 l'ont suivie jusqu'au bout et 5 ont obtenu le permis de conduire. Les réflexions initiées dans le cadre de la méthodologie et le travail transversal mené avec les prestataires et les référents de parcours ont permis d'améliorer l'outil proposé. De nouveaux acteurs sont intervenus durant l'action : Parenthèse, Job41, portage de Espaces libres savoirs par ALIRE.

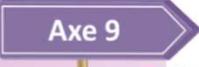
Cette action garantit un taux de réussite plus important et permet d'agir sur les savoirs-être. A poursuivre.

- ✓ **Action 9** | **Développer une offre de service mobilité sur le territoire Nord-Loire – Pays de Chambord**

Cette action a été rythmée par 2 comités techniques et 12 réunions de travail regroupées autour de 2 thèmes : "Informations – accompagnement et mise en mouvement" et "les modes de transports alternatifs". La réflexion a été fortement enrichie par la participation de 11 partenaires.

Orientation 2

Développer les parcours de mobilisation des savoirs et des compétences

Axe 9

Faciliter l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA

Orientation 3

Renforcer les parcours de retour à l'emploi

Axe 9

Préparer les bénéficiaires du RSA à la reprise d'activité

✓ **Action 10** | Développement d'actions privilégiant la continuité et la cohérence des parcours d'insertion professionnelle

Sur les 17 personnes qui ont bénéficié de ces projets destinés à développer l'autonomie, 5 ont repris un parcours d'insertion professionnelle notamment avec la mise en œuvre d'un accompagnement global et 9 stagiaires sont désormais dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle.

✓ **Action 11** | Favoriser et entretenir le partenariat

Sur l'année 2016, suite au bilan d'activité de l'équipe, il ressort que 10% du temps de travail d'un référent sont axés sur le partenariat. Ce qui correspond à 3,5 heures, par semaine et par référent, consacrées aux PST, PLI, Actions collectives et rencontres diverses.

✓ **Action 12** | Consolidation et développement des informations collectives RSA

Sur la période 2016-2017, 345 personnes ont été rencontrées. Au premier semestre 2018, le nombre de demandes d'instruction n'a pas dépassé 10 dossiers. La demande d'instruction RSA constituait un levier pour rencontrer les personnes. Celle-ci étant désormais dématérialisée, la MDCS n'a plus la possibilité d'animer des réunions d'information collective.

Axe 10

✓ **Action 13** | Consolidation du partenariat avec le conseiller Pôle emploi "accompagnement global"

Le partenariat fonctionne. Les échanges sont fréquents en particulier sur l'orientation du public vers cette nouvelle modalité d'accompagnement.

Se pose la question de l'articulation entre la mise en œuvre du parcours de l'allocataire RSA pour lequel le référent est le garant et le parcours du demandeur d'emploi dont le conseiller Pôle Emploi est chargé du suivi. Ce fonctionnement des accompagnements requiert la mise en œuvre d'une réflexion sur l'articulation et la nature des suivis proposés aux allocataires qui peuvent dès lors en perdre le sens.

✓ **Action 14** | **Permettre l'accès à Internet au plus grand nombre d'allocataires RSA**

Une cartographie des points d'accès numériques a été réalisée. Il reste cependant de nombreux points à développer notamment en termes de communication auprès du public.

Réflexion en cours.

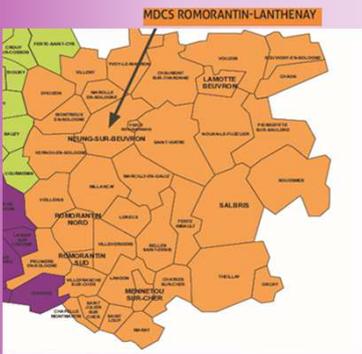
✓ **Action 15** | **Consolider et optimiser la prestation "bilan de compétences"**

132 prescriptions ont été effectuées sur la période 2016-2017. 121 par Start-Up et 11 par la MDCS en raison d'une équipe en sous-effectif et d'une méconnaissance du fichier. Par ailleurs, il faut constater un glissement des orientations "bilan de compétence". Ce dernier s'inscrit dans une démarche d'insertion socioprofessionnel, vers Pôle emploi.

Sur l'ensemble de ces prescriptions, 80 bilans de compétence ont été réalisés et 19 l'ont été partiellement.

✓ **Action 16** | **Étendre l'accès aux bilans de connaissance et de compétences professionnelles à l'ensemble du territoire.**

Action non réalisée, faute de temps et de locaux adaptés susceptibles d'accueillir des prestataires dans un lieu délocalisé.



Le Plan Local d'Insertion de la MDCS de Romorantin-Lanthenay a priorisé 10 axes parmi les 3 premières orientations du Programme Départemental d'Insertion. Il s'est décliné en 36 actions.

Un plan d'actions très ambitieux qu'il a fallu adapter au regard du délai d'application réduit (30 mois) et d'évènements extérieurs (inondations) qui ont contraint à prioriser certaines actions et à en abandonner d'autres.

Orientation 1

Axe 1

Favoriser l'accès à l'autonomie durable

Organiser une offre d'insertion globale

✓ Action 1 | Réunion d'information nouveaux entrants

26 réunions ont été organisées avec un taux de participation variable suivant les territoires : Lamotte/Salbris entre 60 à 80%, Dhuizon, 30% et Romorantin, 45%.

On constate que le public le plus mobilisé est celui qui est pré-orienté vers Pôle emploi.

Les partenaires, le CCAS de Romorantin et la Mission locale ont participé via une co-animation des réunions une à deux fois par an. Cela a facilité, par ailleurs, la diffusion des actualités des structures.

Pour les années à venir, cette action va être intégrée dans les espaces RSA.

✓ Action 2 | Réunion d'informations sur la Maison Départementale des personnes handicapées

Cette action n'a pu être réalisée. La MDPH n'a pas eu, au moment voulu, la disponibilité nécessaire pour s'engager dans cette démarche. Pour autant, le besoin reste d'actualité.

Une information qui pourra peut être s'inscrire dans le programme des espaces RSA.

✓ Action 3 | Groupe de travail pour le soutien scolaire intensif des enfants issus des gens du voyage

Cette action a été portée par l'ACEP. Elle a été réalisée en 2016 avec les bénévoles du centre social CAF de Saint-Exupéry. L'action s'est arrêtée en 2017, faute de financement.

✓ Action 4 | Échanges territoriaux sur les besoins des allocataires du RSA

Les priorités de service n'ont pas permis d'organiser les rencontres envisagées. Par contre, le projet a évolué notamment sur les critères de participation des usagers. En 2018, la fiche action s'est transformée en un projet de "groupe ressource" sur Romorantin, Lamotte-Beuvron et Salbris pour développer la participation des allocataires du RSA dans le dispositif.

Action en cours. Sa poursuite est à envisagée dans le prochain PLI.

Axe 3

✓ Action 5 | Les assises locales de l'insertion

Une action qui est restée à l'étape de projet, faute de temps et du fait d'autres priorités qui se sont imposées pour l'ensemble des acteurs du PLI de la MDCS.

Mieux prendre en compte la problématique santé

- ✓ Action 6 | Réunion d'informations et de prévention santé
- ✓ Action 7 | Développer l'accompagnement vers les soins avec l'association "osons nous soigner"

Ces actions n'ont pu être mises en œuvre, car non priorisée pour la première et suspendue, pour la seconde, à des enjeux organisationnels et budgétaires.

Ces actions restent potentiellement mobilisables, notamment l'accompagnement vers les soins budgétée pour 2019 sur le sud du département (MDCS de Romorantin et Sud-Loire).

✓ Action 8 | Action de prévention face aux conduites addictives

Une action initialement portée par l'ACEP et l'ANPAA. Suite au départ des allocataires RSA, celle-ci n'a pu être mise en œuvre.

Action pouvant être maintenue dans le prochain PLI.

Axe 4

Favoriser la mobilité et l'accès aux transports

- ✓ Action 9 | Guide local sur les modalités de transports et des aides à la mobilité
- ✓ Action 10 | Groupe de travail sur la conduite supervisée
- ✓ Action 11 | Compléter l'offre de transports actuelle par la mise en place d'un transport à la demande
- ✓ Action 12 | Mise en place d'un atelier de préparation au code de la route
- ✓ Action 13 | Mise en place d'un atelier mobilité

Le guide de la mobilité a été réalisé par un groupe de 6 allocataires du RSA, en lien avec les partenaires qui ont transmis les informations utiles et actualisées.

Il a été testé 4 mois, puis complété suite à validation. Il sera diffusé largement au cours du 1^{er} semestre 2019.

Le guide s'adresse aux territoires de Sud-Loire et de Romorantin dans le cadre de la mutualisation des PLI. Pour faciliter la mobilité, des propositions sont à l'étude : aire de covoiturage sur les communes, guide interactif avec géolocalisation, transports existants, orientation vers des associations.

Le groupe de travail sur la conduite supervisée a été étendu au niveau départemental en lien avec la MDCS de Nord-Loire – Pays de Chambord particulièrement concernée.

Les constats ont mis en exergue une faisabilité trop complexe, notamment en termes d'assurance et de partenariat, faute d'un opérateur fiable et présent sur l'ensemble des territoires.

Concernant l'évolution de l'offre de transports existante par l'ajout de la mise en place d'un transport à la demande, l'actualité a modifié le projet initial. En effet, la compétence transport a été transférée à la Région suite à la loi NOTRe.

Pour la mise en place d'un atelier de préparation au code de la route, 2 rencontres ont été organisées avec le Centre social CAF, le Service Insertion et Solutions d'Emploi du Conseil départemental et les acteurs de terrain pour envisager la remise en place des ateliers "code de la route".

Le centre social CAF de Romorantin a signalé qu'il ne disposait plus de bénévoles compétents et du matériel adapté à l'animation de l'atelier. Mais il semblerait que "l'école solidaire" arrivée en 2015 et sa méthodologie d'apprentissage du code de la route réponde aux besoins des personnes concernées.

L'action pour la mise en place d'un atelier mobilité a été réalisée dans le cadre de la mutualisation avec le PLI de Sud-Loire. 4 rencontres ont eu lieu avec des allocataires RSA, les partenaires sociaux, le Service Insertion et Solutions d'Emploi et les référents de parcours. Elle a été validée en 2017 pour une action sur le territoire de Romorantin dans un premier temps, puis sur Sud-Loire dans un second temps.

A l'initiative du CCAS de Romorantin, l'organisation d'un forum sur la mobilité est envisagé dans les locaux de mobilité 41. Un pilote doit être identifié et un budget prévisionnel doit être proposé pour réaliser ce projet.

Axe 5

Faciliter la garde des enfants

✓ Action 14 | Créer un guide sur les modes de garde par communauté de communes

3 réunions avec le RSTPMI/RSTI, la CAF et deux personnes du RAM de Romorantin ont été nécessaires pour la réalisation d'une maquette. En cours de mise en forme, ce guide est fortement nécessaire face au constat d'un nombre important de famille monoparentale en recherche de mode de garde.

Le guide est en cours de diffusion.

Axe 6

Contribuer à la remobilisation des allocataires du RSA

- ✓ **Action 15** • Ateliers de cuisine
- ✓ **Action 16** • Atelier "Bulle détente"
- ✓ **Action 17** • Réseau d'échanges réciproques de savoirs
- ✓ **Action 18** • Valoriser et développer le bénévolat avec un objectif d'insertion sociale ou professionnelle
- ✓ **Action 19** • Ateliers gestion du stress / relaxation
- ✓ **Action 20** • Jardins partagés
- ✓ **Action 21** • Action Tremplin

Toutes ces actions ont deux objectifs communs :

- Au niveau du PDI, impulser et accompagner un partenariat local permanent pour répondre de façon coordonnée aux besoins des publics,
- Au niveau du PLI, apporter des réponses pour remobiliser les allocataires RSA en travaillant sur les freins au retour à l'emploi auxquels ils se confrontent.

"Les ateliers de cuisine" organisés, portés et financés par le CCAS de Romorantin ont lieu tous les mois. Ils répondent à des besoins transversaux, l'estime de soi et la santé. La MDCS a positionné en moyenne 3 personnes par mois.

L'atelier "Bulle détente de l'Espace Saint-Exupéry" est né de la semaine de la santé. Il est piloté par le centre social CAF de Romorantin, à raison de 4 sessions par an. Il est animé par une socio-esthéticienne. Le bilan est mitigé pour diverses raisons :

- seules les personnes de la Communauté de Communes de Romorantin Monestois pouvaient y participer pour des questions de mobilité,
- progressivement le public a changé,
- les prescripteurs ont diminué,
- la mobilisation des allocataires est difficile pour des besoins qu'ils ne jugent pas prioritaires.

La réécriture d'une nouvelle fiche action de mobilisation a été réalisée. Elle est plus centrée sur la remise en forme et la santé. Il faudra également trouver un nouveau pilote, le centre social Saint-Exupéry ne souhaitant plus renouveler l'expérience.

2 réseaux d'échanges réciproques de savoirs ont été mis en place. L'un porté et financé par le centre social CAF Saint-Exupéry, l'autre par la MDCS grâce à la mobilisation et l'animation des SST et STI sur le territoire de la Communauté de communes.

Pour le 1^{er} groupe, 4 personnes sur 15 proposées ont été présentes. Il a été difficile de leur faire prendre conscience qu'elles avaient des compétences et que celles-ci pouvaient être partagées.

Le 2nd groupe s'est avéré plus efficace. Il a évolué au rythme des entrées et des sorties. Il s'est notamment mobilisé dans le cadre d'un atelier de théâtre portant sur le savoir-être. Les personnes co-construisent le contenu de l'action et l'évaluent. Elles ont donné une représentation devant leurs familles et amis.

La reconduction de l'action en 2019

Valoriser et développer le bénévolat avec un objectif d'insertion sociale ou professionnelle : une action engagée à petite échelle. Seuls 3 allocataires sont devenus bénévoles au centre social CAF et 1 dans une association caritative. La plus grande difficulté a été de trouver des associations caritatives qui acceptent de prendre des bénévoles. Pour autant, l'action a été positive pour les 4 personnes concernées puisqu'elles ont repris confiance en elles, ont élaboré un projet d'insertion et réalisé des actions autour de leur santé .

Les ateliers gestion du stress/relaxation ont été mobilisés dans deux actions : "En route vers la recherche d'emploi" et "Action parenthèse". Ils ont mobilisés 14 allocataires du RSA. Ceux-ci ont participé aux deux actions. Ils ont progressé dans leurs démarches vers l'emploi, dans la confiance en soi et ont développé leur savoir-être.

Une action à maintenir.

En 2016, quatre allocataires de la MDCS ont été orientés vers les jardins partagés du Centre Communal d'Action Sociale de Romorantin. Très vite, des problèmes de garde d'enfants et de mobilité ont freiné l'action qui n'a donc pas été reconduite en 2017.

L'action Tremplin est un succès. Un groupe de 8 à 12 allocataires du RSA a été constitué chaque année depuis 2014. Des rencontres sont programmées tous les deux mois dans l'objectif d'organiser des sorties familiales. Une action positive à bien des égards :

- Remobilisation via le groupe pour entreprendre des démarches,
- Amélioration du savoir-être,
- Résolution du conflit,
- Prise de décision,
- Amélioration de l'image de soi.

Par ailleurs, les sorties permettent d'observer les fonctionnements familiaux. Elles favorisent la découverte et la fréquentation d'associations locales. Elles permettent aussi d'aborder des sujets tels que la santé, une problématique très présente pour les membres du groupe.

L'action permet, dans la durée, d'aborder individuellement le projet professionnel.

Une action à reconduire.

Orientation 2

Axe 7

Développer les parcours de mobilisation des savoirs et des compétences

Faciliter l'accès à la formation des allocataires du RSA

✓ Action 1 | Formation des bénévoles ALIRE sur les savoirs de base

Une action qui a fusionné avec l'action 18 "valoriser et développer le bénévolat avec un objectif d'insertion sociale ou professionnelle" issue de l'orientation n°1 du PDI.

Axe 8✓ **Action 2** | **Les rendez-vous du lundi à Lamotte-Beuvon**

L'objectif des rendez-vous du lundi était de travailler parallèlement avec les allocataires RSA sur l'estime de soi et la mobilité via des rencontres avec le psychologue RSA et mobilité 41. Un atelier CV a également été mis en œuvre.

Les référents STI, animateurs de cette action, se sont heurtés à plusieurs difficultés : départ d'un référent, difficulté à mobiliser le public, rythme pas assez soutenu et absence d'acteurs locaux mobilisables.

Le groupe de travail doit être relancé avec la mission locale, la maison des associations et la Maison de Service Au Public (MSAP) pour mettre en place un visa bureautique.

✓ **Actions 3 et 4** | • **Atelier coaching**
• **Découverte de l'entreprise**

Les objectifs de ces ateliers ont été atteints. 12 allocataires en ont bénéficié dans le cadre de la préparation au forum des entreprises 2017 à Neung-sur-Beuvron financé et organisé par Pôle emploi. L'atelier coaching a également été mobilisée pour l'action "parenthèse".

Des suites à ces actions sont à réfléchir et à développer. Préparation du forum des entreprises 2019, en partenariat avec Pôle emploi et "Entreprise et formation".

Des actions portées par le conseiller accompagnement global de Pôle emploi et "entreprise et formation" :

✓ **Actions 5** | **Préparation à l'entretien d'embauche**

20 allocataires ont bénéficié de cet atelier sur 40 positionnés. Les objectifs ont été atteints :

- 12 personnes ont eu des entretiens d'embauche
- 8 personnes se sont réinscrites à Pôle emploi
- 6 personnes ont réalisé qu'ils avaient trop de freins

✓ **Actions 6** | **Améliorer ses techniques de recherche d'emploi**

30 allocataires ont bénéficié de ces ateliers sur 70 positionnés. Ils ont refait plusieurs CV ciblés. 12 personnes se sont réinscrites à pôle emploi.

Ces deux dernières actions vont être développées par "Entreprises & formation" en 2019. Participation au forum des entreprises de Neung-sur-Beuvron. Par ailleurs, un travail avec le nouveau conseiller pôle emploi accompagnement global est envisagé

Orientation 3**Axe 9****Renforcer les parcours de retour à l'emploi****Préparer les bénéficiaires du RSA à la reprise d'activité**✓ **Action 1** | **Obtenir un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) dans le cadre des ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)**

La fermeture d'E&S Sologne en mars 2016 n'a pas permis de mettre en place le groupe de travail. Toutefois, la création, en janvier 2016 du dispositif CLÉA a répondu à ce besoin.

**Axe 10**

- ✓ **Action 2** | **Améliorer son image pour se présenter à un entretien**

L'action est programmée. Le public est en cours de repérage.

Optimiser les partenariats avec les acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

- ✓ **Action 3** | • **Découverte sur site des structures d'insertion présentes sur le territoire**
- ✓ **Action 4** | • **Rencontre d'employeurs et visites d'entreprises**

Suite à la fermeture en 2016 de la seule structure IAE qui intervenait sur le territoire (E&S Sologne) l'action n°3 a dû être abandonnée. Les rencontres avec les employeurs et les visites d'entreprises n'ont pu être organisées.

Ces deux actions représentent un levier important pour le retour à l'emploi. Elles vont faire l'objet d'adaptations. Le projet d'installation d'une structure IAE reste d'actualité. Un projet est en cours avec "Entreprises & formation" pour des visites en entreprises.

- ✓ **Action 5** | **Reprise des démarches vers les structures liées à l'emploi**

Sur ces 3 ans 20 allocataires ont pu être préparés pour rencontrer les entreprises des 4 Communautés de Communes du territoire de la MDCS avec des CV ciblés. La mobilité a cependant été le frein le plus important.

Certains ont pu avoir un entretien d'embauche. Mais aucune concrétisation n'a pu être faite au niveau de l'emploi.

Une action a faire évoluer en 2019 avec "Entreprises & formation" en lien avec Job41 et en associant Pôle emploi.

- ✓ **Action 6** | **Rencontre des agences intérim d'insertion**

Le projet envisagé avec Idée Intérim n'a pu être engagé, son installation sur Romorantin n'ayant pu se réaliser.

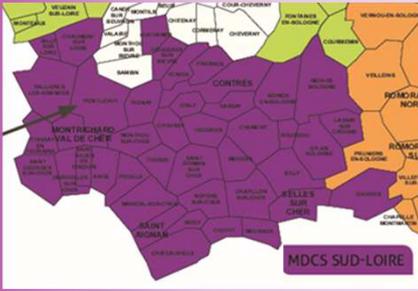
"Entreprises et formation" en lien avec Job41 a repris cette action.

- ✓ **Action 7** | **Préparation aux tests de recrutement ou de sélection**

Cette action n'a pu être réalisée comme elle était initialement prévue. Elle a été reprise et adaptée en 2018 par "Entreprise et formation" et co-animée par le STI.

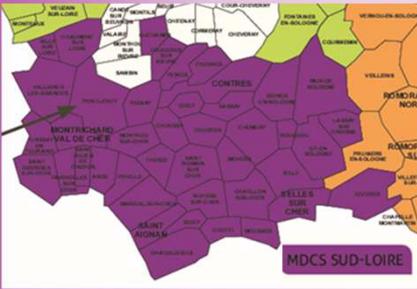
- ✓ **Action 8** | **Maîtriser et actualiser son espace personnel sur Pôle emploi**

Action non réalisée puisque Pôle emploi a recruté des emplois civiques pour accompagner les personnes dans l'utilisation du site internet "mon espace, mon emploi.fr".



BILAN PLI 2014 - 2018

MDCS SUD-LOIRE



Le Plan Local d'Insertion de la MDCS de Sud-Loire a priorisé 7 axes parmi les 3 premières orientations du Programme Départemental d'Insertion. Il s'est décliné en 14 actions.

Orientation 1

Favoriser l'accès à l'autonomie durable

Axe 4

Favoriser la mobilité et l'accès aux transports

✓ Action 1

Favoriser la mobilité du public pour s'inscrire dans les accompagnements collectifs en équipant la MDCS d'un véhicule 9 places

Cette action n'a pas été réalisée. Toutefois, une étude de faisabilité a été produite en s'appuyant sur :

- le nombre de participants aux actions collectives au sein de la MDCS,
- le nombre de véhicules de services mobilisés lors de ces actions,
- les besoins répertoriés du public en matière de mobilité ,
- Le coût d'achat et/ou de location d'un véhicule 9 places.

A l'issue de cette étude, l'action n'a pas été réinscrite, l'investissement financier ne pouvant être réalisé dans le cadre du PLI.

Ce projet pourrait être revu plus globalement au titre de la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale Territoriale (DIASST) car il concerne plusieurs publics, de l'accompagnement de fratrie par le STEF, à des projets au sein de la PPMI ou du SST.

✓ Action 2

Promouvoir le transport à la demande auprès des communautés de communes

En 2017, la loi NOTRe a modifié les objectifs premiers de cette action avec le transfert de la compétence "transports" du Département à la Région avec un réseau de desserte exclusif sur les grands axes.

Un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics du département du Loiret-cher 2017-2022 est porté par la Direction Générale Adjointe Ressources et Développement et la Mission stratégie, innovation et tourisme du Conseil départemental.

✓ Action 3

Réfléchir à l'émergence d'un garage solidaire

Cette action répond à la préoccupation de plusieurs territoires. Un groupe de travail piloté par le Service Insertion et Solution d'Emploi a été mis en place pour étudier la faisabilité d'un tel projet à l'échelle départementale. Trois pistes ont été étudiées : l'achat de véhicule, l'entretien de son véhicule personnel ou la location d'un véhicule à moindre coût.

Des contacts ont été pris avec diverses structures de type Self Garage, réparation de cyclomoteurs....

Axe 6**Contribuer à la remobilisation des allocataires du RSA****✓ Action 4 | Construire et mettre en œuvre des actions collectives de remobilisation**

L'ensemble des actions collectives prévues a été réalisé.

L'équipe STI s'est donné les moyens de mettre en place des outils d'évaluation plus performants pour la production de bilans plus fiables.

Une nouvelle action élaborée en 2017 sur le secteur de Selles-sur-Cher et mise en place en 2018, animée par les référents STI et SST, fonctionne activement.

Par contre, l'ALC, action favorisant l'accès à la culture et aux loisirs s'est arrêtée en juin 2018 avec très peu de participation et de résultats insuffisants par rapport au travail fourni par les travailleurs sociaux. Les publics concernés par cette action sont réorientés sur les associations et structures existantes du territoire.

Des stagiaires ont été accueillis par l'équipe tant pour faciliter les transports que pour participer aux animations.

Les actions collectives sont primordiales dans le parcours de l'allocataire, elles lui permettent de sortir de l'isolement, de retrouver dynamisme et confiance en soi. Pour certains publics, elles sont un tremplin vers l'emploi. Le travail effectué pour certaines d'entre elles avec Entreprise et Formation, Job41 et les maisons de l'emploi a été positif et doit perdurer.

✓ Action 5 | Réfléchir à la mise en place d'un accueil de jour

Cette action n'a pu se mettre en œuvre.

Les besoins sur le territoire restent d'actualité. Ils se sont même accentués depuis l'arrêt de l'action portée par l'association "Métaphora" qui a dû cesser son activité en 2016.

Il est souhaitable que cette action soit réactivée lors du prochain PDI. Il serait intéressant de reprendre l'idée d'un lieu d'accueil itinérant avec un rythme régulier pour lutter contre l'isolement, permettre l'accès au numérique et accompagner les démarches administratives.

Axe 3**Mieux prendre en compte la problématique santé**

- ✓ Action 6 | • Consolider la permanence de l'[ANPAA](#)
- ✓ Action 7 | • Faire intervenir "Osons Nous Soigner" sur tout le territoire
- ✓ Action 8 | • Améliorer la lisibilité des dispositifs existants et renforcer les liens entre les acteurs de la santé et du social

Toutes ces actions sont tournées vers le partenariat et l'échange de compétences dans le domaine de la santé et du social.

- Le travail partenarial avec l'[ANPAA](#) s'est consolidé sur le secteur de Noyers-sur-Cher. En 2017, deux rencontres ont été organisées entre l'[ANPAA](#) et la MDCS. Des travailleurs sociaux de tous les services y ont assisté. Elles ont été un lieu d'échanges et de suivi. Une réunion a eu lieu en 2018.

Une permanence est tenue 3 heures par semaine avec un travailleur social et un médecin spécialisé en alcoologie : 61 personnes ont pu être accueillies en 2017.

Dans le cadre de ce partenariat, une formation sur les usages et mésusages des écrans à l'attention des travailleurs sociaux a aussi été mise en place.

- Le partenariat avec Osons Nous Soigner tel qu'il était envisagé n'a pu se réaliser. Très présente sur le territoire quant aux problématiques de santé rencontrées, ONS est partenaire du Conseil départemental du Loir-et-Cher sur un niveau plus large. Le partenariat, dans le cadre du PLI, n'a pas permis à ce jour de progresser pour des raisons budgétaires.
- Un travail important existe avec la CPAM pour les bilans de santé.
- Une rencontre avec la maison de santé de Contres s'est concrétisée sur un partenariat dans le cadre de l'action "les coulisses de l'emploi". D'autres visites de maison de santé se sont déroulées. Elles ont été programmées ou sont envisagées notamment à Montrichard, Noyers-sur-Cher et Selles-sur-Cher.

Cette formalisation des rencontres permet d'améliorer un travail commun. La richesse de celui-ci continue de se développer. La démarche a été très positive dans tous les cas. Il est important qu'elle puisse se poursuivre et souhaitable que les actions qui n'ont pu se réaliser puissent être activées lors du PDI 2019-2022.

Axe 2

Mieux prendre en compte la problématique logement

✓ Action 9 | Lutter contre la précarité énergétique des foyers à faibles revenus

Une exposition à l'initiative du service habitat, dont le thème portait sur les économies d'énergie a été mise en place à Noyers-sur-Cher. A son issue, une réunion a été proposée aussi bien au public qu'aux professionnels, sans grand succès. Le format doit être revu.

D'autres actions de cette thématique sont programmées. Elles sont portées par le service habitat et ses partenaires dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

✓ Action 10 | Développer l'offre de service en logements d'urgence sur le territoire

Une réunion partenariale avec les mairies concernées, la DDCSPP et la MDCS a été organisée permettant le partage d'informations :

- sur les logements existants,
- sur les aides possibles afin que les communes puissent développer l'offre en logements d'urgence,

La MDCS a identifié et transmis les besoins. Elle peut devenir un lien entre les différents partenaires.

Cette thématique ne relevant pas de la compétence du Conseil départemental, il a été néanmoins convenu que les mairies devaient réfléchir au développement de l'offre de logements d'urgence sur leur commune.

Orientation 2**Axe 7**

Développer les parcours de mobilisation des savoirs et des compétences

Faciliter l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA

Orientation 3**Axe 9**

Renforcer les parcours de retour à l'emploi

Préparer les bénéficiaires du RSA à la reprise d'activité

Axe 11

Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA

- ✓ **Action 11** • Associer les deux maisons de l'emploi à la définition des offres de formation et à la participation de réunions avec la région
- ✓ **Action 12** • Développer des formations localement notamment sur les savoirs de base et les savoirs être
- ✓ **Action 13** • Développer le partenariat avec Pôle emploi pour favoriser le décloisonnement des parcours et faciliter les inscriptions
- ✓ **Action 14** • Développer le partenariat avec les deux maisons de l'emploi du territoire pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficulté

Une réunion d'information annuelle portée par la Région et le Service Insertion et Solution d'Emploi, avec participation des Maisons de l'Emploi, a été mise en place. Les résultats s'avèrent positifs. Il a été convenu de continuer à faire vivre ce partenariat.

Au deuxième trimestre 2017, deux actions ont été expérimentées à Contres pour la lutte contre l'illettrisme par le biais de deux formations financées par le Conseil régional en partenariat avec ALIRE et l'AFEC (initiation numérique et savoirs de base). Un bilan extrêmement positif pour les deux formations. Il s'avère que l'utilisation de ces deux outils de travail dans un même temps est une méthodologie innovante et efficace.

Les employeurs soulignent les difficultés de "savoir-être". Un besoin identifié auquel nous n'avons pas été en mesure de répondre. L'insertion par l'Activité Économique peut agir sur ce registre et une perspective en ce sens se dessine pour le sud du département.

- Poursuite des actions de formation sur les savoirs de base en les inscrivant dans le champ de la lutte contre l'illettrisme et de l'illectronisme. Améliorer le repérage des publics par rapport aux savoirs de base et adapter les formations aux besoins,
- Agir sur les savoirs-être, notamment par le biais de l'IAE après une mise en mouvement préalable.

Le partenariat avec Pôle emploi existe, notamment dans le cadre de la convention d'approche globale. Il reste toutefois perfectible en terme de complémentarité des missions des travailleurs sociaux et des conseillers professionnels de pôle emploi.

Par ailleurs, nous devons prendre en compte la multiplicité des acteurs sur ce champ de l'accès ou du retour à l'emploi : Job41, "Entreprises& formation"...

Compte tenu de l'enjeu majeur qu'est l'accès ou le retour à l'emploi, l'optimisation du partenariat avec Pôle emploi et le développement des articulations avec les autres acteurs locaux de l'insertion professionnelle est une des priorités du prochain PLI.

Bien que l'action visant à faciliter l'accès aux Maisons de l'emploi du territoire aux personnes en difficulté n'a pu être formellement réalisée, le partenariat avec les deux structures fonctionne. Un partenariat efficace en raison d'un travail commun déjà engagé depuis de nombreuses années, concrétisé notamment par deux réunions de bilan annuelles qui permettent de partager des informations entre tous les partenaires intervenant sur le territoire.

Une avancée toutefois via la création d'une permanence à Montrichard en 2017. Les locaux ont été utilisés pour les actions collectives du STI, pour certains rendez-vous avec l'emploi et/ou la formation en partenariat (parfois avec Job41) et pour l'orientation du public vers les Maisons de l'Emploi, les prestations et/ou les stages proposés.

Cette action reste d'actualité. Elle est à prioriser dans le cadre du prochain PLI, en lien avec la précédente action.

3

PDI et PTI intégré 2019 - 2022

Orientation 1

Prioriser l'accès et le retour à l'emploi

Orientation 2

Favoriser la fluidité des parcours

Orientation 3

Optimiser l'utilisation institutionnelle du numérique et lutter contre le risque de fracture numérique

Orientation 4

Formaliser et entretenir les coopérations et le partenariat

Orientation 1 Prioriser l'accès et le retour à l'emploi

Axe 1

Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi

Axe 2

Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise

Axe 3

Positionner l'accès à la formation au cœur des parcours d'insertion professionnelle

Axe 4

S'appuyer sur un partenariat diversifié pour soutenir l'action des référents

Axe 5

Agir sur les principaux freins pour un retour ou un accès rapide dans l'emploi : la mobilité et la garde d'enfant

Orientation 2 Favoriser la fluidité des parcours

Axe 6

Raccourcir les délais de toutes les étapes du dispositif RSA, pour dynamiser le parcours de l'allocataire RSA

Axe 7

Donner les moyens à l'allocataire RSA de se repérer, s'approprier les enjeux de son parcours

Axe 8

Harmoniser, adapter et enrichir les pratiques de l'accompagnement de l'allocataire RSA tout au long de son parcours

Axe 9

Agir sur l'ensemble des freins à l'insertion

Orientation 3 Optimiser l'utilisation institutionnelle du numérique et lutter contre le risque de fracture numérique

Axe 10

Renforcer l'utilisation du numérique dans nos pratiques institutionnelles et professionnelles

Axe 11

Faciliter l'accès au numérique pour le public

Orientation 4 Formaliser et entretenir les coopérations et le partenariat

Axe 12

Réaffirmer le rôle de chef de file de l'insertion et de l'action sociale du département

Axe 13

Renforcer et formaliser les partenariats

Axe 14

Optimiser et articuler l'ensemble de la politique départementale d'insertion

Orientation 1

Prioriser l'accès et le retour à l'emploi

Axe 1

Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi

Axe 2

Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise

Axe 3

Positionner l'accès à la formation au cœur des parcours d'insertion professionnelle

Axe 4

S'appuyer sur un partenariat diversifié pour soutenir l'action des référents

Axe 5

Agir sur les principaux freins pour un retour ou un accès rapide dans l'emploi : la mobilité et la garde d'enfant

Orientation 1

Prioriser l'accès et le retour à l'emploi

Une nécessité absolue pour agir sur les sorties positives et durables du dispositif pour les allocataires RSA

Le renforcement des parcours de retour à l'emploi était une des orientations du Programme Départemental d'Insertion (PDI) précédent.

A ce titre, plusieurs actions ont été engagées pour agir sur cette dimension : conception et mise en œuvre de la plateforme Job41, fort développement du recours aux clauses d'insertion, consolidation du soutien aux structures d'insertion...

Pour autant, le contexte sociétal et économique actuel impose d'aller plus loin. L'accès ou le retour à l'emploi des allocataires RSA est l'enjeu majeur de la politique départementale d'insertion à venir. C'est une nécessité absolue afin d'agir sur les sorties positives du dispositif des allocataires RSA.

La dynamique de sorties positives que représente l'accès ou le retour à l'emploi est essentielle tant pour la dimension humaine au bénéfice du public que pour l'équilibre des finances.

Prioriser l'accès et le retour à l'emploi, c'est principalement :

- Améliorer la mise en œuvre de nos accompagnements vers l'emploi, en agissant simultanément sur plusieurs registres : la structuration des parcours, le renforcement de l'accompagnement lors des étapes clés, la formation, la levée des freins immédiats...
- Rapprocher l'action sociale et le monde de l'entreprise.

Axe 1

Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi



① Rythmer l'accompagnement en réduisant les délais des étapes du parcours

L'accompagnement du public est primordial pour agir avec ce dernier sur l'amélioration de sa situation. Il est à la fois question d'étapes et de délais.

Si les étapes permettent de structurer l'accompagnement tant pour l'allocataire que pour l'accompagnant, la notion de délais revêt une importance capitale, principalement pour les publics les plus proches de l'emploi.

Nous faisons régulièrement le constat que la rapidité de mise en accompagnement est gage de dynamisme pour l'allocataire et pour la construction de son parcours d'insertion. Dans le cas d'un accompagnement vers l'emploi, l'enchaînement des diverses étapes participe aussi à ce dynamisme.

Il est nécessaire d'agir sur la rythmicité des différentes étapes du parcours, pour impulser plus de dynamisme. Il convient également de réduire les délais tant dans la mise en accompagnement qu'entre les étapes.



② Assurer un accompagnement renforcé pour les publics les plus proches de l'emploi

Les allocataires RSA ne sont pas tous en capacité de s'inscrire dans une insertion professionnelle à long terme, voire à court terme.

Le marché de l'emploi reste encore "convalescent" et inconstant. Aussi, compte tenu des exigences et de la réactivité que les employeurs imposent aux candidats, il est nécessaire de favoriser et prioriser l'accompagnement des allocataires du RSA les plus proches du marché de l'emploi.

Favoriser et prioriser ne signifie nullement négliger les autres accompagnements, mais se donner les moyens de mettre en place **un accompagnement spécifique et renforcé en termes d'expertise et de temps consacré sur ce public ciblé.**



③ Responsabiliser et mobiliser l'allocataire RSA dans son parcours d'accès à l'emploi

Le contenu et la responsabilité du parcours d'insertion appartient avant tout à l'allocataire. Le devoir d'offrir un accompagnement adapté que nous confère la loi RSA ne pourra être efficace que si la personne est dans la capacité de se projeter.

Dans le cas d'un projet d'insertion professionnelle, cette dimension revêt une importance capitale. En effet, l'investissement est tel pour aller au bout d'une recherche d'emploi, ou pour s'y tenir quand elle a abouti, que sans un investissement sans faille de l'allocataire, l'échec est à craindre.

Il nous appartient donc, au préalable et/ou durant le parcours selon les cas, **de veiller à responsabiliser l'allocataire RSA, à le mobiliser et lui redonner confiance dans ses compétences.**



④ Optimiser et développer les compétences à disposition des professionnels

Si au cours des deux dernières années, outils et compétences spécialisées se sont développés (Job41, mission interne dédiée à l'économie, équipe externe de Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP)...), nous constatons encore un déficit d'expertise des référents de parcours en matière d'accompagnement professionnel, notamment en MDCS et CIAS/CCAS.

La pratique des référents de parcours positionnés sur un accompagnement socio-professionnel est majoritairement centrée sur l'accompagnement social : un positionnement légitime au regard, d'une partie du public orienté et des compétences initiales des professionnels (travailleurs sociaux).

Pour garantir un accompagnement qui permette une évolution progressive du public vers un projet d'insertion professionnelle, nous devons **enrichir la palette de compétences et d'outils à disposition des référents sur la dimension de l'accompagnement professionnel.**

Axe 2

Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise



① Tisser des liens entre l'action sociale et les entreprises

En lien avec une volonté politique affirmée pour agir sur l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires RSA, nous sommes particulièrement pro-actifs depuis deux ans, sur ce domaine avec notamment l'émergence d'outils et le développement de compétences expertes en matière d'accompagnement professionnel.

Il sera encore nécessaire de progresser sur la connaissance-reconnaissance respective entre l'action sociale et l'entreprise. Démarche essentielle pour construire un plan d'actions visant notamment à optimiser le rapprochement entre l'offre d'emploi et la recherche d'emploi des allocataires RSA.



② Créer des liens entre les entreprises et les allocataires RSA

L'accès ou le retour à l'emploi pour les personnes en insertion ne va pas de soi. Au-delà des freins individuels qui réduisent leur pouvoir d'agir et d'accès à l'emploi, nous constatons parfois des incompréhensions entre employeurs et allocataires qui complexifient encore les choses.

Incompréhensions essentiellement dues à une méconnaissance mutuelle qu'il convient de combattre pour agir à la fois sur les savoirs-être professionnels des allocataires et sur les idées reçues des employeurs à leur rencontre.



③ S'investir dans la vie économique des bassins d'emplois

La loi NOTRe a modifié la répartition des compétences pour l'appui au développement économique. Deux niveaux d'action publique sont renforcés : la région et l'intercommunalité.

Une clarification des rôles entre collectivités locales qui a eu pour conséquence le retrait des conseils départementaux de l'action économique et le strict encadrement de leurs interventions dans ce domaine. Les politiques d'appui au développement économique s'organisent de fait au sein de l'espace régional et à l'échelle des bassins d'emploi.

En complément des deux axes précédents, la volonté d'agir sur l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en insertion impose de participer activement aux dynamiques émanant du service public de l'emploi et des intercommunalités actives sur la dimension économique.



Positionner l'accès à la formation au cœur des parcours d'insertion professionnelle

① Valoriser le recours à la formation comme levier dans le parcours des allocataires RSA

Le manque de connaissance théorique et pratique est un des freins à l'accès à l'emploi pour certains postes.

Dans ce contexte, **l'accès à la formation pré-qualifiante et qualifiante doit constituer une priorité pour les allocataires RSA**, afin de faciliter l'accès à une professionnalisation nécessaire à l'exercice de certaines activités et répondre aux **besoins** des employeurs.



② Promouvoir les formations en alternance

Les publics en insertion ont fréquemment eu un parcours scolaire incomplet et/ou chaotique, un déficit qui les rend peu réceptifs, une fois adulte, aux formations de type scolaire.

La formation en alternance, dans sa construction pédagogique qui repose sur des apports théoriques et pratiques en situation d'emploi et sa plus-value économique (formation rémunérée) est sans conteste la plus adaptée pour les publics en insertion.

Il convient de prioriser le recours à ce type de formation et de favoriser son développement, en lien avec la Région.



③ Développer les liens avec la Région, Pôle emploi et les organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) futurs Opérateurs de compétences (OPCO)...

La volonté d'agir sur l'accès à la formation comme vecteur d'insertion professionnelle **nécessite un fort niveau de collaboration avec les institutions qui ont la compétence formation** (Région Centre Val de Loire, Pôle emploi) et les concepteurs de formation que sont les OPCA et futurs OPCO.

Il conviendra de formaliser, dans le cadre du Pacte Territorial de l'Insertion (PTI), un partenariat opérationnel étoffé et des liens renforcés.



④ Communiquer et optimiser l'offre de formation existante

Si globalement les principaux référents de parcours RSA sont prescripteurs et ont accès aux offres de formation pré-qualifiante et qualifiante de la région Centre Val de Loire (Programme Régional de Formation) et de Pôle emploi (via ses offres de service), l'utilisation qui en est faite auprès des allocataires reste imparfaite et sous-exploitée.

Il est impératif de rendre plus lisible ces offres pour les allocataires et de structurer nos interventions pour les accompagner dans leurs choix, tant en termes d'anticipation que d'adéquation de la formation avec le projet professionnel.



⑤ Contribuer au développement et à l'adaptation de l'offre de formation répondant aux besoins des publics en insertion

Au-delà de l'optimisation du recours à l'offre de formation existante, nous constatons parfois, un manque d'adaptation de l'offre au regard des publics en insertion, tant en terme de construction pédagogique que de localisation.

Le département n'a pas la compétence pour agir directement sur l'offre de formation, **mais il peut y contribuer en alertant et en étant force de proposition auprès des institutions et organismes en charge de la programmation de l'offre.**

Il s'agit là, de participer à l'adaptation de l'offre de formation au public en insertion, et, plus largement au public précaire dont les jeunes qui, majoritairement, est confronté à une double difficulté :

- Un défaut de formation professionnelle initiale dans le prolongement d'un parcours scolaire très fréquemment chaotique n'ayant pas garanti toutes les acquisitions en terme de savoirs de base...
- Une précarité économique et sociale, impactant leur capacité de déplacement et de mobilisation.



S'appuyer sur un partenariat diversifié pour soutenir l'action des référents



① Optimiser les dispositifs et outils existants dans le champ de l'insertion professionnelle

Si le PDI actuel s'est attaché dans un premier temps, à conforter nos outils et partenariats existants en matière d'insertion professionnelle (Insertion par l'Activité Économique (IAE), contrats aidés...), **il fut dans un second temps, source de développement et d'innovations** : conception et mise en œuvre d'une plateforme numérique Job41 complétée par des postes de Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP), développement exponentiel des clauses d'insertion...

Autant de nouvelles réponses qui nous ont permis d'être résolument pro-actifs pour agir sur l'insertion professionnelle et plus particulièrement sur l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires RSA.

Un développement multiforme qu'il convient maintenant d'optimiser en articulant les diverses réponses autour de l'outil central que doit être Job 41.



② Favoriser le développement de collaborations spécialisées pour la recherche d'emploi, en appui des référents de parcours

L'optimisation des dispositifs et outils à notre disposition en matière d'insertion professionnelle, et plus spécifiquement, sur la recherche d'emploi, passe aussi par notre capacité à accompagner le public, en amont et en complément de ceux-ci : accompagnements à l'inscription et à l'utilisation de Job41, à la réalisation de CV, à la préparation d'entretien d'embauche...

Les référents de parcours positionnés sur l'accompagnement socio-professionnel ont besoin de s'appuyer sur des professionnels spécialistes pour mettre en place les accompagnements spécifiques décrits précédemment.

Un déficit d'expertise sur l'accompagnement vers et dans l'emploi, qu'il est nécessaire de compenser en initiant des collaborations expertes externe, en appui des équipes de référent de parcours.

Axe 5

Agir sur les principaux freins pour un retour ou un accès rapide à l'emploi : la mobilité et la garde d'enfants



① Poursuivre la réflexion départementale sur l'ensemble des problèmes de mobilité et développer des actions qui permettent d'apporter une réponse matérielle rapide à l'allocataire RSA

La mobilité est un enjeu qui dépasse strictement la dimension d'insertion professionnelle sur un territoire comme celui du Loir-et-Cher. Il s'interroge tout autant la réponse publique que l'individu dans ses choix et ses inhibitions. Il est, en effet, à la fois question des manques de solutions collectives et individuelles en matière de transports, que de difficultés personnelles pour se mettre en mouvement. Une problématique aux causes multiples que nous devons aborder de manière générique lorsqu'il sera question d'agir sur les freins à l'insertion dans son acception la plus large.

Les problèmes de mobilité sont particulièrement impactant sur la dynamique d'insertion professionnelle. Ils peuvent être un frein rédhibitoire pour un accès rapide à un emploi.

Il s'agit de traiter les causes matérielles qui peuvent empêcher un projet d'emploi rapide : paupérisation du public, déficit de moyens de transports individuels ou collectifs à tarifs raisonnés...



② Poursuivre la réflexion avec tous les acteurs départementaux et locaux pour apporter une réponse concrète rapide à l'allocataire en terme de modalités d'accueil d'enfant

Les problèmes d'accès à un mode de garde d'enfant sont aussi prépondérants que les problèmes de mobilité pour accéder rapidement à un emploi. Se posent de la même façon les problématiques de la dimension matérielle (paupérisation du public, démarches administratives complexes, déficit de modes de garde adaptés ...), l'organisation du temps de travail dans certains secteurs et la dimension intra-personnelle qui peut pousser des parents, et, plus particulièrement, des mamans à ne pas pouvoir envisager la séparation d'avec leur enfant.

Dans le cas de familles mono-parentales ces difficultés notamment matérielles peuvent réduire à néant toutes perspectives d'accès à l'emploi. La réflexion engagée sur ces questions fin 2017 avec les acteurs départementaux et locaux concernés par cette thématique doit impérativement se poursuivre.

Il est nécessaire d'imaginer des solutions concrètes pour faciliter l'accès rapide à des modes de garde adaptés : simplification des démarches administratives, accompagnement et soutien financier des publics fragiles.

A purple arrow-shaped box pointing to the right, containing the text "Orientation 2".

Orientation 2

Favoriser la fluidité des parcours

A purple arrow-shaped box pointing to the right, containing the text "Axe 6".

Axe 6

Réduire les délais dans la mise en œuvre du dispositif RSA, pour dynamiser le parcours de l'allocataire

A purple arrow-shaped box pointing to the right, containing the text "Axe 7".

Axe 7

Donner les moyens à l'allocataire RSA de se repérer et de s'approprier les enjeux de son parcours

A purple arrow-shaped box pointing to the right, containing the text "Axe 8".

Axe 8

Harmoniser, adapter et enrichir les pratiques d'accompagnement de l'allocataire RSA tout au long de son parcours

A purple arrow-shaped box pointing to the right, containing the text "Axe 9".

Axe 9

Agir sur l'ensemble des freins à l'insertion

Orientation 2

Favoriser la fluidité des parcours

L'organisation du parcours de l'allocataire RSA qui va de l'instruction de sa demande jusqu'à sa sortie du dispositif, en passant par l'accompagnement de sa démarche d'insertion, est de la responsabilité du département.

Si l'instruction de la demande de RSA depuis sa dématérialisation échappe en grande partie aux intervenants sociaux, le Département a toute latitude pour agir sur la vie administrative du dossier, le processus d'évaluation/orientation et l'accompagnement du public "soumis aux droits et devoirs".

Nous savons que l'efficacité de la mise en œuvre du parcours repose essentiellement sur sa lisibilité et sa rythmicité pour impulser et entretenir une dynamique d'insertion pour et avec l'utilisateur.

Nos principaux enjeux résident dans notre capacité :

- À orienter les allocataires RSA le plus rapidement possible vers un accompagnement adapté,
- À offrir des accompagnements évolutifs et rythmés.

Ces enjeux nous imposent d'agir sur notre organisation, sur l'offre d'accompagnement, sur la levée des freins à toute insertion en plaçant l'allocataire RSA au cœur de son parcours.

Axe 6

Réduire les délais dans la mise en œuvre du dispositif RSA, pour dynamiser le parcours de l'allocataire



① Agir sur l'organisation de toutes les étapes du dispositif RSA et notamment de l'évaluation à l'orientation

Depuis la généralisation du RSA en 2009, le Département a sans cesse adapté son organisation pour optimiser les réponses à l'allocataire.

Si le PDI actuel a essentiellement permis de faire progresser notre processus d'évaluation/orientation et de clarifier les deux types d'accompagnement proposés, les réponses apportées restent perfectibles, notamment en ce qui concerne les process menant de l'évaluation à l'orientation.

Nous savons que l'optimisation de la dynamique de parcours tient essentiellement au délai de mise en accompagnement et à l'adéquation de celui-ci au profil de l'allocataire.

De fait, l'orientation est un enjeu majeur, nous devons encore améliorer notre organisation pour réduire nos délais : une dynamique de changement d'ores et déjà engagée qui vient notamment d'aboutir à l'expérimentation "d'Espaces RSA".



② Identifier les étapes clés pour jalonner le parcours de l'allocataire RSA

Le parcours de l'allocataire n'est que très rarement linéaire, tant sur le plan administratif que sur la dimension d'accompagnement.

Les allers et retours dans le dispositif sont fréquents et correspondent à autant d'actes administratifs qui peuvent parasiter la vision d'ensemble

du parcours tant pour l'utilisateur que pour les professionnels (référénts et administratifs).

L'accompagnement quant à lui, au-delà des effets inhérents aux allers et retours évoqués dans le paragraphe précédent, peut être impacté dans sa mise en œuvre par l'inconstance des allocataires et/ou l'inadaptation de la méthodologie d'accompagnement. Autant d'éléments qui peuvent générer des ruptures du parcours d'insertion préjudiciables pour la dynamique d'insertion.

Il est nécessaire de formaliser et rendre lisibles toutes les étapes clés du parcours.



③ Optimiser et mutualiser les outils de traitement administratifs entre le Service d'Insertion et Solutions d'Emploi (SISE) et les structures référentes de parcours

La complexité du dispositif RSA impacte directement sa dimension administrative qui est très dense et nécessite rigueur et réactivité : une prise en compte essentielle qui fait partie intégrante de la construction du parcours de l'allocataire et de la démarche d'accompagnement du référent.

De fait, communication et articulations entre le SISE qui est garant du versant administratif du dossier et les structures référentes sont essentielles pour la fluidité du parcours.



Donner les moyens à l'allocataire RSA de se repérer et de s'approprier les enjeux de son parcours

① Affirmer et légitimer la fonction de référent unique

L'allocataire RSA est le principal concerné par la mise en œuvre de son parcours d'insertion. Sa capacité à se mobiliser, à se projeter dans une dynamique d'évolution est primordiale. À cet effet, il doit entre autre identifier sans équivoque les appuis sur lesquels il peut s'adosser et, en premier lieu, son référent de parcours.

Dans un souci de lisibilité pour l'allocataire et afin de participer à la fluidité du parcours, il est nécessaire d'affirmer et de légitimer la fonction de référent unique.



② Développer le recours aux outils de mobilisation, de dynamisation pour permettre à l'allocataire d'être acteur de son parcours

S'il est primordial que l'allocataire soit partie prenante de son parcours pour qu'il puisse être efficient, cela ne va pas toujours de soi. En effet, certaines personnes, de par leur histoire de vie, sont en grande difficulté pour porter un regard lucide sur leur situation et identifier leur pouvoir d'agir.

Il appartient au référent d'accompagner l'allocataire, pour qu'il se mobilise et se projette dans son parcours d'insertion.

Un sujet sur lequel il n'est pas possible d'avoir une obligation de résultat, mais une obligation de moyens. Accompagner l'allocataire à être acteur de son parcours est une priorité pour les référents. Il nous faut veiller à développer des outils de mobilisation, de dynamisation sur le versant social qui favorisent notamment la confiance en soi, éléments moteurs de la mise en mouvement.

Axe 8

Harmoniser, adapter et enrichir les pratiques d'accompagnement de l'allocataire RSA tout au long de son parcours



① Renforcer le rôle de la contractualisation (CER, PPAE) comme support structurant d'accompagnement

La contractualisation de l'accompagnement de l'allocataire est une des obligations de la loi RSA et est surtout un formidable outil de construction par étape du parcours individuel. Deux modèles de contrat co-existent : le Contrat d'Engagements Réciproques (CER) pour les accompagnements sociaux ou socio-professionnels et le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) pour les accompagnements professionnels.

Si le Département a la pleine et entière maîtrise des CER que ce soit en terme de formalisation de l'outil ou de validation qui revient aux Maisons Départementales de Cohésion Sociale (MDCS) et CCAS/CIAS, les PPAE sont un modèle déposé de Pôle emploi à qui l'accompagnement professionnel, conformément à la loi, est délégué.

Il convient de valoriser et de renforcer le rôle de la contractualisation auprès des allocataires et des divers référents de parcours.



② Promouvoir l'accompagnement collectif en complémentarité de l'accompagnement individuel

Si l'accompagnement individuel est incontournable, notamment via la contractualisation imposée par la loi, au regard des publics, il ne peut être exclusif.

Le recours à la dynamique du groupe pour agir sur certaines difficultés individuelles a fait ses preuves. Elle permet d'agir indirectement sur certains freins personnels. Elle peut être vecteur de dynamisation et de remobilisation individuelle. C'est une méthodologie d'intervention qui a sa place de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle.

Valoriser l'usage de l'intervention collective en complémentarité des pratiques d'intervention individuelle.

Axe 9

Agir sur l'ensemble des freins à l'insertion



① Consolider et développer les actions visant à lutter contre les principaux freins à toute insertion : logement, santé, mobilité, modes d'accueil d'enfant, accès au français....

Si l'insertion professionnelle et essentiellement l'accompagnement favorisant l'accès ou le retour à l'emploi est priorisé, nous savons que le parcours peut être très long pour certaines personnes.

En effet, de nombreux freins peuvent impacter parfois durablement toutes démarches d'insertion. **Ces freins, parfois cumulatifs et interactifs empêchent la plus élémentaire des insertions : l'insertion sociale.**

L'insertion sociale est pour certains publics un objectif en tant que tel et parfois à long terme. Nous devons veiller à être en capacité de répondre à cet enjeu, que ce soit en amont d'une insertion professionnelle ou de manière durable pour les publics plus fragiles.

C'est un enjeu qui impose d'avoir une attention particulière sur l'ensemble de ces freins : accès et maintien dans un logement, capacité à se déplacer, prise en compte de la santé, accès au mode de garde d'enfant, mais aussi accès au français. L'illettrisme qui touche un public important au-delà des seuls allocataires du RSA...

Une liste non exhaustive qui engage à consolider mais aussi développer les actions visant à lutter contre ces principaux freins.



② Adapter nos réponses en fonction des contextes locaux : les Plans Locaux d'Insertion

La problématique générale de l'insertion des allocataires du RSA est commune à l'ensemble du territoire départemental. Toutefois, les acteurs de terrain et notamment les référents de parcours, sont confrontés à des problématiques particulières, variant selon les contextes locaux.

En effet, certains freins sont plus prégnants en fonction des territoires, c'est le cas notamment de la question du logement en adéquation avec les ressources et l'insertion professionnelle, des difficultés de mobilité, de l'inadaptation des modes d'accueil des enfants...

Le PDI actuel a permis l'émergence d'un PLI sur chacun des périmètres des MDCS : une démarche qui va être poursuivie dans ce qu'elle permet de formaliser et de mutualiser des espaces de construction et de ressources, favorisant le partage de constats et d'adaptations entre tous les acteurs concernés d'un territoire

Orientation 3

Optimiser l'utilisation institutionnelle du numérique et lutter contre le risque de fracture numérique

Axe 10

Renforcer l'utilisation du numérique dans nos pratiques institutionnelles et professionnelles

Axe 11

Faciliter l'accès au numérique pour le public

Orientation 3

Optimiser l'utilisation institutionnelle du numérique et lutter contre le risque de fracture numérique

Le numérique et ses usages sous toutes ses formes modifient en profondeur notre société depuis plusieurs années. Le champ de la solidarité n'est pas exclu de ce phénomène, que ce soit dans l'univers professionnel ou auprès du public.

Ce développement exponentiel et rapide n'est pas sans poser des difficultés tant sur les plans matériel et technique que sur celui de l'usage.

Si le Loir-et-Cher est plutôt pro-actif en la matière, il n'est pas exempt de ces difficultés, tant sur l'accès au réseau et à un équipement pour tous sur l'ensemble du territoire que sur la capacité d'usage de tous les Loir-et-Chériens.

Les enjeux sont importants aussi bien pour la gestion du quotidien des professionnels et surtout pour nos publics, notamment les plus fragiles qui sont enclins, pour de multiples raisons, à décrocher.

Axe 10



Renforcer l'utilisation du numérique dans nos pratiques institutionnelles et professionnelles

- ① **Consolider et poursuivre le déploiement départemental du numérique (réseau et matériel) au bénéfice des professionnels dans leur mission d'accompagnement et de suivi.**

Cela fait plusieurs années que les professionnels de l'action sociale et médico-sociale du département bénéficient d'un programme de déploiement de l'outil numérique, principalement au sein des MDCS : mise à disposition de tablettes, équipement d'ordinateurs portables pour des usages particuliers, équipement (accès au réseau et matériel) des lieux de permanence...

Une démarche à consolider et développer en veillant à l'adapter au gré des évolutions technologiques et de l'appréciation des besoins.

- ② **Sensibiliser et accompagner l'ensemble des professionnels aux enjeux du numérique au bénéfice du service au public**

L'utilisation du numérique est devenue incontournable pour l'ensemble des citoyens, et, notamment pour les publics que nous accompagnons qui sont concernés dès l'accès aux droits, dématérialisé dans la plupart des cas.

Les professionnels n'appréhendent pas de manière égale, l'usage du numérique dans leur quotidien professionnel. Certains sont en difficulté pour intégrer l'usage des outils à disposition, tant en terme d'intérêt que de manipulation.

Ces difficultés non seulement les privent des bénéfices issus du numérique (traçabilité, stockage de données, mobilité administrative...) dans leur pratique professionnelle, mais surtout ne leur permettent pas d'accompagner les publics dans cette démarche d'appropriation du numérique.

La poursuite de la sensibilisation et de l'accompagnement des professionnels aux enjeux du numérique est essentielle.

③ Compléter et articuler les outils numériques dédiés à l'accompagnement et ceux réservés au suivi stratégique de la politique d'insertion, en veillant au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Au niveau professionnel, l'outil numérique de suivi de l'activité et du public (SOLIS) reste particulièrement perfectible.

En 2016, le département a développé Job 41, une plateforme numérique innovante, à destination des allocataires RSA et des entreprises : plateforme qui a démontré tout son intérêt au service de l'accès à l'emploi des allocataires RSA et en appui des référents de parcours.

D'autres chantiers sont en cours, notamment la conception de "Déclick-insertion" pour piloter la politique d'insertion. Une démarche qui devrait aboutir en 2019.

Autant d'outils numériques existants ou en développement, sans présumer d'autres projets à venir, qu'il convient de mettre en synergie et d'articuler pour optimiser leurs plus-values individuelles.



Faciliter l'accès au numérique pour le public

Alors que le gouvernement vise la dématérialisation de la totalité des services publics en 2022, le risque de fracture numérique n'a jamais été aussi présent : 20% des français sont touchés par l'illectronisme, générant un nouveau risque d'exclusion sociale.

En effet, les difficultés d'accès au numérique, tant matérielles que culturelles pour les publics les plus fragiles, alors que celui-ci s'impose à eux pour toutes les démarches de la vie quotidienne, provoquent des ruptures de droits désastreuses et renforcent les inégalités.

L'illectronisme devient un frein à toute démarche d'insertion, au même titre que tous ceux évoqués dans l'axe 9.

① Agir sur les facteurs d'exclusion numérique : paupérisation, difficultés d'accès à internet et aux espaces publics adaptés...

L'usage du numérique repose en partie sur du matériel et de la logistique.

Il est à la fois question d'accès au réseau, mais aussi de matériel à disposition, qu'il soit individuel ou public.

L'accès au réseau pour tous est prépondérant. Il est pris en compte dans le cadre des travaux engagés par le département la fibre sera installée sur tout le territoire départemental d'ici 2022.

Pour les publics à faibles ressources et notamment les allocataires RSA, l'accès à du matériel individuel est difficile voire impossible pécuniairement pour certains d'entre eux. Quant à l'accès public, il reste incomplet en terme de couverture. **Il est toutefois indispensable de faciliter l'identification des lieux accessibles au public mettant à sa disposition du matériel numérique : Maison de l'Emploi (MDE), médiathèques...**

Il est nécessaire d'agir sur ce frein à toute démarche d'insertion, en agissant sur les causes matérielles : paupérisation, difficulté d'accès...

② **Sensibiliser et accompagner l'allocataire RSA à l'importance et à la maîtrise du numérique dans son quotidien**

Le faible recours au numérique par nos publics n'a pas que des causes matérielles, les réticences peuvent être aussi intra-personnelles : cognitives, culturelles... Le faible niveau scolaire, voire l'illettrisme sont rédhibitoires pour accéder, et, surtout pour manipuler l'outil numérique. En lien avec l'axe 9, une façon de lutter contre l'illectronisme est probablement de lutter contre l'illettrisme

Il est impératif de sensibiliser le public à l'usage du numérique dans son quotidien sous peine d'intensifier le risque d'exclusion, et, surtout de les accompagner dans l'apprentissage de la maîtrise de l'outil.

Orientation 4

Formaliser et entretenir les coopérations et le partenariat

Axe 12

Réaffirmer le rôle de chef de file de l'insertion et de l'action sociale du Département

Axe 13

Renforcer et formaliser les partenariats

Axe 14

Optimiser et articuler l'ensemble de la politique départementale d'insertion

Orientation 4

Formaliser et entretenir les coopérations et le partenariat

Le département du Loir-et-Cher est riche de ses coopérations et de ses partenariats sur le champ de l'insertion.

Une richesse d'autant plus précieuse dans un contexte social complexe et budgétairement contraint qui nous incite à mettre en commun, à agir ensemble, donc à optimiser notre action au bénéfice des publics RSA.

Il est, en premier lieu, question de la lisibilité et de la complémentarité des politiques publiques, en matière d'insertion sociale et professionnelle, et, en second lieu, de réaffirmer le rôle de pilote qui est dévolu au département. Cet enjeu de partenariat institutionnel s'exprime dans notre choix de rédiger pour la période 2019-2022 un PDI-PTI intégré et dans la gouvernance institutionnelle que nous souhaitons installer.

Pour mettre en œuvre sa politique départementale d'insertion, le département s'appuie sur son territoire et localement sur de multiples acteurs opérationnels (associatifs et prestataires). Une multitude de partenaires apportent leurs complémentarités, leurs expertises, en appui des équipes départementales et au service du public RSA. Une approche incontournable à entretenir, renforcer et formaliser.

Par ailleurs, sur les fondements de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, il est aussi question de la place accordée à l'utilisateur au sein des dispositifs, à savoir, l'utilisateur partenaire.

Axe 12

Réaffirmer le rôle de chef de file de l'insertion et de l'action sociale du département

① Installer une gouvernance institutionnelle dynamique

La loi de décembre 2008 généralisant le RSA a confirmé le Conseil départemental comme pilote de la politique d'insertion, de sa définition jusqu'à sa mise en œuvre. Celle-ci lui donne l'obligation de produire un **Programme Départemental d'Insertion (PDI) et un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) avec ses partenaires institutionnels.**

Le choix pour la période à venir 2019-2022 de produire un **PDI-PTI intégré a été dicté :**

- par le pragmatisme et la volonté d'optimiser une dynamique partenariale existante.
- par la démarche qui est la première étape menant à la mise en œuvre d'une gouvernance institutionnelle dynamique qui sera formalisée dès 2019.

Une gouvernance sous la présidence du département qui devra à un rythme annuel, évaluer et adapter la mise en œuvre du PDI-PTI intégré au gré des besoins, en associant l'ensemble des partenaires institutionnels et en s'appuyant sur les travaux des acteurs opérationnels.

② Veiller aux convergences et articulations entre les différents schémas d'action sociale et médico-sociale

PDI et PTI ne sont qu'une partie des outils de programmation des politiques publiques qui s'imposent au département ou aux autres partenaires institutionnels selon les compétences de chacun dans le champ des solidarités.

En effet, de multiples schémas, programmes, plans existent sur des périodes similaires ou décalées. Certains peuvent se chevaucher selon les thématiques, notamment au titre des plans d'actions. C'est le cas notamment de la thématique du logement et/ou de l'hébergement qui est traitée au sein du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) co-piloté et co-animé par l'État et le département. Il en est de même pour la thématique de la santé qui est du ressort des divers outils de programmation régionaux, départementaux ou locaux pilotés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Des thématiques non exhaustives abordées au sein du PDI-PTI intégré.

Par pragmatisme et gestion du temps, les convergences entre ces différents schémas, sont à identifier afin d'optimiser le positionnement des actions quand elles se chevauchent et de les articuler entre elles.



Renforcer et formaliser les partenariats



① Rendre lisible la politique départementale d'insertion pour favoriser la dynamique partenariale

L'entretien et le développement de la dynamique partenariale passe entre autre par une capacité à donner une vision d'ensemble de la politique départementale d'insertion à tous les acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion.

Il convient d'afficher et d'expliquer régulièrement la politique départementale pour que les acteurs de l'insertion se l'approprient.



② Associer les partenaires dans les instances de gouvernance adaptées

La gouvernance départementale institutionnelle évoquée dans l'axe 12 n'est pleinement efficiente que si elle est complétée par une forme de gouvernance opérationnelle et locale.

Cette gouvernance passe par la formalisation de comités techniques et de comités de pilotage avec chaque partenaire au titre du suivi et de l'évaluation des missions et actions qui leurs sont confiées. Elle passe également par le fait que les principaux partenaires locaux sont associés à cette gouvernance en siégeant aux comités de pilotage des PLI.



③ Améliorer et sécuriser les modes de contractualisation (conventions, marchés) avec les partenaires

Les multiples partenariats mobilisés sont systématiquement formalisés sous forme de conventions ou de marchés selon les attendus et les modes de financements. Une contractualisation qui cadre et clarifie les obligations des parties, et, notamment la dimension financière.

Une formalisation incontournable qui doit être sans cesse améliorée au bénéfice de chacun en ayant une attention particulière à la sécurisation, notamment en imaginant la pluri-annualité financière pour certaines missions.



④ Faire évoluer la place de l'utilisateur au sein du dispositif

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale a été créée afin de tendre vers l'autonomie des citoyens et de promouvoir la cohésion sociale, prévenir les exclusions et en corriger les effets, mettant en jeu les droits et le respect des usagers. Cette loi a pour objectif principal de reconnaître l'utilisateur comme étant au cœur des dispositifs qui le concernent.

C'est la question de la façon dont l'utilisateur peut participer qui est en jeu. La participation est le résultat d'une idée simple : **chacun a le droit de dire ce qui est bon pour lui, son bien-être**, et d'exprimer son avis sur les améliorations envisageables des politiques sociales mises en œuvre. Cette expression ne peut se faire sans qu'au préalable **la parole** de l'utilisateur n'ait été construite, renforcée et accompagnée dans son expression.

Dans le respect de la loi RSA, nous intégrons des allocataires au sein des Équipes Pluridisciplinaires qui ont vocation à émettre un avis sur les parcours des allocataires RSA. Un groupe de réflexion s'est engagé depuis 2017 sur la place des Allocataires RSA mais l'investissement dans cette voie reste modeste.

Il convient de donner les moyens de faire évoluer la place de l'utilisateur au sein du dispositif RSA, en améliorant les niveaux de participation existants et en concevant d'autres modèles d'intégration.



Optimiser et articuler l'ensemble de la politique départementale d'insertion

① Développer la culture d'évaluation de nos actions

Nous engageons chaque année nombre d'actions ou missions au titre de notre politique d'insertion. Qu'elles soient récurrentes depuis de nombreuses années, ponctuelles ou expérimentales, il est nécessaire qu'elles soient le plus efficaces possible, au regard des attendus. Une efficacité qu'il revient de mesurer et d'évaluer.

Si dans la grande majorité des cas, l'évaluation de ces actions ou missions est réalisée, elle est encore perfectible, tant dans sa systématisation que dans sa mise en œuvre.

Une démarche d'évaluation à développer en la systématisant et en améliorant son processus.

② Encourager et soutenir le travail en mode projet

Les contraintes budgétaires et structurelles, les évolutions sociétales, imposent d'être inventifs pour dynamiser la mise en œuvre de la politique d'insertion et trouver de nouvelles réponses au bénéfice des publics.

Au-delà de la consolidation des actions fondamentales, de nouvelles réponses sont à imaginer, à expérimenter et à évaluer pour les conforter ou les suspendre.

Une démarche "vertueuse" qui doit reposer sur une méthodologie adaptée. Le travail en mode projet qui associe les compétences, élargit les horizons et développe l'intelligence collective est à encourager et à soutenir avec l'ensemble des acteurs.

③ Poursuivre l'optimisation de la gestion financière de la politique départementale d'insertion

Le contexte budgétaire délicat des départements décrit lors de la rédaction du PDI actuel en 2013 s'est encore dégradé depuis pour le Loir-et-Cher, d'une part, par l'augmentation importante des dépenses incompressibles que sont les allocations RSA en 5 ans (+ 30%), même si elles tendent à se stabiliser depuis deux ans, et, d'autre part, par un déficit de recettes.

Ces dernières années, plusieurs actions pour optimiser la gestion budgétaire du dispositif ont été engagées :

- Création d'un service recouvrement et contentieux qui agit sur la prévention des indus et leur récupération, et, qui permet de lutter contre la fraude en constituant une mission de contrôle.
- Recherche de recettes complémentaires : Fonds Social Européen (FSE), Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)...

Une démarche d'optimisation de la gestion financière, à poursuivre, et, même à amplifier pour maintenir un niveau d'engagement au service des Loir-et-Chériens les plus fragiles.

PDI et PTI intégré 2019 - 2022

ANNEXES

- **Annexe 1 : Fiches actions**  **[P. 108](#) à [P. 153](#)**
- **Annexe 2 : Fiches actions**  **[P. 154](#) à [P. 168](#)**
- **Annexe 3 : Tableau de synthèse** **[P. 169](#) à [P. 174](#)**

PDI et PTI intégré 2019 - 2022

Annexe 1 : Fiches actions



Orientation 1 [P. 109](#) à [P. 130](#)

Orientation 2 [P. 130](#) à [139](#)

Orientation 3 [P. 140](#) à [146](#)

Orientation 4 [P. 147](#) à [153](#)

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Axe 1****Orientation 2****FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS****Axe 6****Réduire les délais dans la mise en œuvre du dispositif RSA pour dynamiser le parcours des allocataires****Consolidation et optimisation du fonctionnement des "Espaces RSA"****Constats**

Nous faisons le constat, que, malgré les progrès accomplis, le temps entre l'ouverture du droit RSA et la mise en œuvre de l'accompagnement pour l'allocataire RSA reste trop long.

Une durée trop longue influe directement sur la capacité, la volonté de l'allocataire à se mobiliser sur un projet d'insertion, et, plus particulièrement, sur un projet d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, nous faisons le constat que nous ne parvenons pas à recueillir suffisamment de CV sur la plateforme Job41, limitant ainsi notre pouvoir d'agir sur l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires.

De fait, l'enjeu des délais d'orientation des allocataires RSA vers un accompagnement adapté est primordial. Les "espaces RSA" expérimentés depuis octobre 2018 nous permettent de réduire ce délais.

Objectifs

- Réduire les délais d'orientation
- Rythmer/ Dynamiser le parcours
- Informer sur les droits et obligations
- Adapter le fonctionnement des espaces RSA à la réalité des territoires
- Augmenter le nombre de CV sur la plateforme Job41

Pilotage

- SISE
- MDCS – Service territorial d'insertion (STI)

Participants :

Job41 et potentiellement, des partenaires

Mise en œuvre, méthodologie

- Évaluer la 1ère année de fonctionnement des espaces RSA
- Adapter les procédures
- Mettre en œuvre les moyens de communication
- Délocaliser certains espaces RSA en fonction du nombre d'entrants concernés
- Maintenir la présence de Job41 sur les espaces RSA
- Associer davantage les partenaires aux espaces RSA (CCAS/CIAS/CAF/PE...)

Échéance : durée du PDI**Critères d'évaluation**

- Nombre de personnes convoquées, taux d'absentéisme
- Délais entre la date d'entrée dans le dispositif et l'orientation vers le référent
- Délai entre la date d'orientation et le 1er [CER](#)
- Nombre d'inscriptions sur la plateforme Job41 et nombre de CV

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Axe 1****Orientation 2****FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS****Axe 6****Réduire les délais dans la mise en œuvre du dispositif RSA, pour dynamiser le parcours des allocataires****Évolution de l'organisation des Équipes Pluridisciplinaires pour plus de réactivité****Constats**

Le RSA est un dispositif légal éminemment complexe. Une complexité qui engendre lourdeur administrative et délais de traitement préjudiciables à la fluidité et à la réactivité dans la mise en œuvre du parcours de l'allocataire.

Les Équipes-Pluridisciplinaires (EP) qui sont les instances légales et incontournables qui régulent le parcours administratif et opérationnel de l'allocataire sont les premières à être impactées par cette complexité et à générer diverses difficultés :

- longueur des délais qui peuvent induire des incohérences entre les décisions prises et les effets réels.
- Manque de lisibilité des différents courriers liés aux EP pour les allocataires.

Objectifs

- Fluidifier les parcours des allocataires RSA
- Simplifier et alléger la procédure
- Améliorer le traitement administratif des sanctions avec les organismes payeurs

Pilotage

- SISE
- MDCS – STI

Participants :

Service recouvrement contentieux (CD41)

Mise en œuvre, méthodologie

- Mettre en place un groupe de travail sur la réorganisation des EP
- Réviser le Règlement intérieur des EP jusqu'au passage en commission permanente
- Prendre en compte les non-inscrits en orientation professionnelle sur JOB41
- Renforcer les instances techniques et décisionnelles pour évaluer le règlement et prendre en compte l'actualité juridique
- Simplifier tous les écrits liés aux équipes pluridisciplinaires

Échéance : tout au long du PDI**Critères d'évaluation**

- Nombre de dossiers traités
- Délai moyen de traitement entre la saisine et la notification à l'allocataire
- Nombre de personnes, dont le dossier repasse plusieurs fois dans l'année

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Optimiser la gestion des flux****Constats**

L'ensemble des données à caractère personnel relatives aux usagers et notamment au public RSA est, conformément à la législation, déposé de manière sécurisée dans plusieurs applications métiers, à échéances différentes en fonction des dépositaires = flux informatiques.

L'intégration de ces flux nécessite un retraitement, des corrections qui représentent un travail fastidieux ne permettant pas d'être réactifs et de refléter la situation réelle de la personne au moment de l'analyse de la situation.

Pourtant, à l'heure de la dématérialisation d'un certain nombre de dispositifs, il est essentiel de maîtriser ces données pour optimiser la gestion du parcours de l'allocataire de son entrée à sa sortie du dispositif. D'autant plus que ces informations émanent d'organismes différents et sont complémentaires les unes avec les autres pour disposer d'une vision globale du parcours de l'usager.

Objectifs

- Rythmer l'accompagnement en réduisant les délais des étapes du parcours
- Optimiser l'analyse qualitative des entrées/sorties du dispositif
- Disposer de données de pilotage fiables pour alimenter Déclic Insertion
- Avoir une meilleure connaissance du public RSA et adapter les actions d'insertion en conséquence.
- Avoir une meilleure lisibilité et visibilité des suivis en transversalité avec les partenaires

Pilotage

- SISE
- DIAST (Chef de projet informatique)

Participants :

MDCS, DSI, Observatoire 41

Mise en œuvre, méthodologie

- Poursuite de l'intégration de l'ensemble des données provenant de la [CNAF](#) (CAF + MSA) quotidiennement et réduction du délai de traitement des divergences
- Intégration des flux Pôle emploi dans les applications métiers et traitement des "réconciliations"
- Analyse des requêtes entrées/sorties du dispositif et entrées/sorties dans un parcours d'insertion par motifs
- Mise en place d'une cohorte de suivi du public (échantillonnage sur plusieurs années)

Critères d'évaluation

- Délai de traitement des flux
- Nombre de divergences et réconciliations traitées
- Nombre d'entrées/sorties du dispositif par motifs

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Orientation 2****FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS****Axe 7****Donner les moyens à l'allocataire RSA de se repérer, s'approprier les enjeux de son parcours****Adaptation de tous les outils de communication****Constats**

Nous constatons un manque de lisibilité de notre politique départementale d'insertion, tant à destination des allocataires, du grand public que des divers acteurs de l'insertion du territoire.

Les référents de parcours et autres intervenants sociaux sont démunis pour communiquer sur le dispositif et les actions que ce soit à destination du public ou des partenaires.

Nos outils de communication ne sont plus adaptés à la politique d'insertion actuelle.

Objectifs

- Favoriser la compréhension du dispositif pour tous les publics et les professionnels
- Développer de nouveaux supports de communication adaptés au public et aux partenaires

Pilotage

- DIAST
- Direction de la Communication du CD41

Participants :

SISE, Job41, MDCS,...

Mise en œuvre, méthodologie

- Création d'un groupe de travail relatif aux outils de communication (films, plaquettes, livret de suivi...)
- Associer les usagers aux réflexions sur les supports de communication les concernant : plaquettes, guides divers (cf. fiche action 28)...
- Réviser tous les courriers à destination du public (en lien avec la démarche "Quali'Dep")

Critères d'évaluation

- Réalisation effective des divers outils
- Retours des usagers à travers des questionnaires

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Identification des diverses modalités d'accompagnement professionnel renforcé****Constats**

Notre département est particulièrement pro-actif depuis 2016, pour agir sur l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires RSA. Une volonté qui repose principalement sur une plateforme numérique : Job41 et deux modalités d'accompagnement renforcé vers l'emploi :

- L'accompagnement global, mis en œuvre par Pôle emploi depuis plusieurs années,
- Des postes de conseillers d'insertion professionnelle adossés à job41, mis en œuvre par l'association "Entreprises et formation", plus récemment.

Les référents de parcours sont en difficulté pour déterminer l'orientation la plus adaptée en raison du manque de lisibilité de ses deux solutions.

Les différences et surtout les complémentarités entre ces deux actions sont à préciser, pour amplifier et surtout optimiser, notre capacité à accompagner les allocataires vers l'emploi.

Objectifs

- Clarifier et préciser le contenu des différents accompagnements professionnels proposés au public
- Proposer l'offre d'accompagnement professionnel la plus adaptée au public rencontré

Pilotage

- DIAST

Participants :

MDCS, Job41, SISE, prestataire [CIP](#), Pôle emploi

Mise en œuvre, méthodologie

Constitution d'un groupe de travail pour étude comparative entre l'accompagnement global "Pôle emploi et le prestataire [CIP](#)" :

- Repérer l'expertise de chaque intervenant dans le champ professionnel (public, niveau d'insertion...),
- Élaborer une grille de lecture des différents accompagnements renforcés proposés et identifier leurs complémentarités

Critères d'évaluation

- Nombre d'orientations, selon le type d'accompagnement.
- Suivi qualitatif de chaque dispositif (taux de retour à l'emploi, identification et analyse des freins repérés...)

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Développement des actions collectives pour dynamiser la recherche d'emploi****Constats**

Le recours aux actions collectives, tend à se développer au sein de nos équipes et principalement dans le cadre de l'insertion sociale.

Même si nous avons déjà expérimenté ce type d'approche au bénéfice de l'insertion professionnelle, sur certains territoires, nous devons aller plus loin en complément de l'intervention individuelle qui s'impose notamment dans le cadre de la contractualisation. L'approche collective est facilitatrice pour travailler sur la mobilisation de certain public.

114

Objectifs

- Dynamiser les parcours
- Améliorer le taux de sorties vers l'emploi
- Développer le travail collectif/ d'équipe

Pilotage

- MDCS
- SISE

Participants :

Référents de parcours, prestataires

Mise en œuvre, méthodologie

- Évaluer les besoins exacts sur le(s) territoire(s) et adapter les actions en fonction des bassins d'emploi, des métiers en tension.
- Mutualiser les expériences et conforter les actions existantes en s'autorisant à expérimenter.
- Développer les partenariats avec les acteurs de l'emploi.

Échéance : durée du PDI

Critères d'évaluation

- Nombre d'actions collectives mises en œuvre
- Bilan qualitatif des actions réalisées (ex : nombre de retour à une activité)

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Renforcement des articulations entre Pôle emploi et les autres référents de parcours****Constats**

Nous constatons des "cultures d'intervention" différentes entre les divers référents de parcours et principalement entre les conseillers de Pôle emploi et les autres référents de parcours.

Une différence qui tient tant aux profils des professionnels qu'aux organisations.

La connaissance des organisations et fonctionnements respectifs des partenaires facilite la gestion des parcours (entrées/sorties). Pour exemple, l'organisation liée au protocole d'approche globale dont est signataire Pôle emploi a eu des effets positifs sur le public et les professionnels (entretiens tripartites).

Objectifs

- Dynamiser et fluidifier les parcours
- Améliorer le taux de sorties vers insertion professionnelle

Pilotage

- MDCS
- SISE

Participants :
tous les référents de parcours

Mise en œuvre, méthodologie

- Favoriser les rencontres en les formalisant entre les conseillers de Pôle emploi et les référents de parcours pour échanger sur les situations individuelles, améliorer la passation de dossiers notamment suite aux équipes pluridisciplinaires
- Renforcer la communication entre professionnels et initier des périodes d'immersion respectives entre les divers services
- Développer la participation aux Comités Techniques d'Animation (CTA), groupes de travail communs avec les partenaires

Échéance : durée du PDI

Critères d'évaluation

- Formalisation des temps de rencontres et mesure de leurs effets.
- Nombre d'immersions

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Développement des postes de Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP)****Constats**

Le Département a mis en place la plateforme numérique Job41 pour faciliter les mises en relation entre les employeurs qui recrutent et les allocataires RSA en recherche d'emploi.

Pour compléter ce dispositif numérique, un accompagnement humain est indispensable. C'est pourquoi le Conseil départemental fait appel à des équipes de professionnels (conseillers en insertion professionnelle - CIP) qui œuvrent pour le retour à l'emploi des allocataires RSA, en proposant un accompagnement professionnel individualisé pour chaque parcours, en complémentarité des référents de parcours exerçant dans le champ social.

La complémentarité CIP-travailleur social permet d'offrir un accompagnement complet aux allocataires RSA et de réaliser du sur-mesure en fonction des besoins, notamment pour le public migrant.

Cette action existe déjà en MDCS. Il est projeté de la développer avec l'ensemble des référents de parcours dans le cadre de l'accompagnement social.

Objectifs

- Proposer un accompagnement renforcé aux allocataires du RSA afin de réussir une mise en relation avec l'entreprise et aller jusqu'à l'accès à l'emploi et/ou à une formation et/ou à la signature du contrat de travail
- Tenir compte des problématiques particulières que les allocataires RSA rencontrent, notamment les migrants, pour les accompagner vers l'emploi
- Coordonner les actions mises en place entre les entreprises, les allocataires RSA et les référents de parcours
- Soutenir techniquement les référents de parcours, prioritairement les MDCS et les CCAS/CIAS, visant l'insertion professionnelle des allocataires RSA

Pilotage

- Job41
- SISE

Participants :

MDCS et toutes les autres structures référentes

Mise en œuvre, méthodologie

- Mise en place d'une équipe de professionnels [CIP](#) via un appel d'offres et développement des relations partenariales CIP – travailleurs sociaux
- Analyse des besoins du public rencontré, accompagnement individualisé avec un ou plusieurs intervenants et suivi qualitatif au moyen d'un portefeuille de suivi restreint
- Développement d'outils et d'actions adaptés au public RSA y compris migrant : techniques de recherche d'emploi, techniques d'expression, actions collectives, rencontres et échanges avec d'autres personnes, acquisition des savoirs faire, préparation à la prise de poste, sensibilisation au marché de l'emploi, élaboration du projet professionnel, vérification de l'employabilité des allocataires RSA ...
- Venir en appui des recruteurs en détectant des profils cibles pour un meilleur positionnement auprès des entreprises, et, préparer le public pour un retour à l'emploi en assurant le suivi, en amont et en aval, de la prise de poste.

Critères d'évaluation

- Nombre d'allocataires suivis
- Nombre de sorties par motif de sortie (emploi, formation, ...)

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Développement d'actions permettant d'évaluer l'employabilité des allocataires****Constats**

Les référents de parcours n'ont pas toujours les compétences et les outils à disposition pour évaluer l'employabilité des allocataires.

L'orientation vers un emploi n'est pas toujours adaptée au profil et à la réalité des freins des allocataires.

Une mauvaise orientation peut générer un échec particulièrement destructeur dans la mise en œuvre du parcours de l'utilisateur.

Objectifs

- Proposer une orientation adaptée pour les allocataires proches de l'emploi
- Donner aux référents de parcours des outils d'évaluation de l'employabilité

Pilotage**Participants :**

Services référents - SISE - MDPH - Entreprise et Formation - Compétence médicale - Cap Emploi - Pôle Emploi - Job 41

Mise en œuvre, méthodologie

1. Identifier les grandes thématiques de l'employabilité et définir un langage commun des intervenants sur l'employabilité :
 - Évaluation des connaissances
 - Évaluation des qualifications
 - Évaluation des savoirs être
 - Évaluation des aptitudes physiques et psychiques de l'allocataire
2. Repérer les outils existants ainsi que leur utilisation (ex PMSMP...) et créer les outils manquants (ex. visites médicales du travail ...).
3. Informer sur les bonnes pratiques, sur la diffusion des dispositifs et sur les outils existants

Critères d'évaluation

- Nombre d'outils d'évaluation proposés
- Nombre d'orientations sur les outils
- Nombre de retours à l'emploi
- Analyse qualitative des outils proposés (satisfaction des référents et des bénéficiaires)

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Promotion de la formation en continu pour les référents de parcours****Constats**

Depuis 2014, le Département a progressivement fait évoluer ses attentes quant à l'accompagnement confié aux référents de parcours initialement positionnés sur le social, vers un accompagnement dit : "socio-professionnel", intégrant en 2017, la dimension accès vers l'emploi chaque fois que possible.

Au sein des MDCS et d'une partie des structures avec lesquelles nous conventionnons (CIAS, CCAS...) pour assumer le rôle de référent de parcours sur le champ du "socio-professionnel", les professionnels sont exclusivement des travailleurs sociaux.

L'accompagnement vers l'emploi ne fait pas partie de la formation initiale des travailleurs sociaux. Ce déficit d'expertise peut les mettre en difficulté pour initier des accompagnements vers l'emploi ou plus "modestement" mobiliser les allocataires dans un projet d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Développer les compétences en insertion professionnelle des référents de parcours dédiés à l'accompagnement socio-professionnel
- Optimiser notre capacité à mobiliser les allocataires dans un projet d'insertion professionnelle

Pilotage

- DIAST

Participants :

Service Formation du CD41-DIAST- CNFPT- SISE - MDCS (voire autres structures référentes – CIAS, CCAS...)

Mise en œuvre, méthodologie

1. Identifier les besoins de formation spécifiques minimum (tronc commun)
2. Recenser et communiquer sur les offres de formations existantes sur ce domaine
3. Favorise la conception d'offres de formations adaptées si nécessaire

Échéance : durée du PDI

Critères d'évaluation

- Nombre de formations recensées
- Nombre de formations créées
- Nombre de professionnels ayant bénéficié d'une formation
- Analyse qualitative (satisfaction des référents, impacts sur l'accès à l'emploi...)

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 2****Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise****Sensibilisation des référents de parcours à la prospection d'offres d'emploi (Job41)****Constats**

Comme évoqué dans la fiche action n°10, la plupart des référents de parcours, sont démunis pour accompagner les allocataires dans leur recherche d'emploi. Ils méconnaissent les différentes facettes du marché de l'emploi, et, notamment les mécanismes qui régissent la prospection d'offres d'emploi.

Si la conception et la mise en œuvre de Job41, complétée du partenariat avec l'association "entreprises et formation" leur a apporté un appui technique sur cette thématique, nous devons optimiser et amplifier la démarche.

Objectifs

- Montée en compétence des référents de parcours sur le volet accompagnement professionnel
- Favoriser l'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle
- Optimiser l'utilisation de Job41

Pilotage

- Job41 et SISE

Participants :

Référents de parcours internes et externes

Mise en œuvre, méthodologie

- Sensibiliser régulièrement l'ensemble des référents de parcours (toutes structures confondues) à l'appropriation et à l'utilisation optimale de l'outil JOB 41
- Amplifier les actions de sensibilisation sur le marché de l'emploi, initiées dans la convention avec "Entreprises et formation" en 2018, selon les territoires
- S'appuyer sur Job41 pour faire la promotion des offres d'emploi auprès des allocataires RSA.

Échéance : 2019

Critères d'évaluation

- Appropriation de l'utilisation de Job41 :
 - Nombre de réunions organisées.
 - Nombre de participants par structure.
- Actions de sensibilisation au marché de l'emploi :
 - Nombre d'actions
 - Nombre de participants
- Evolution du nombre de connections sur Job41

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 2****Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise****Promotion d'une politique événementielle au bénéfice des allocataires****Constats**

Bon nombre d'allocataires RSA ont une vision erronée du monde du travail et de celui de l'entreprise.

Par ailleurs, le regard des entreprises sur le public RSA n'est pas toujours objectif.

Entre représentations et idées reçues des deux côtés, les rapprochements ne vont pas de soi et nous devons trouver les leviers pour favoriser les rencontres et les échanges.

Objectifs

- Démystifier et objectiver le fonctionnement de l'entreprise auprès de l'allocataire RSA et réciproquement
- Redonner confiance à l'allocataire RSA en sa capacité d'employabilité et sensibiliser les entreprises au recrutement de ce public

Pilotage

- Job41, SISE et Pôle emploi

Participants :

MDCS et toutes les autres structures référentes

Mise en œuvre, méthodologie

Organisation de temps de rencontre entre allocataires en recherche d'emploi et des entreprises :

- Visites d'entreprises,
- Rencontres avec des entrepreneurs ou des chefs d'entreprise,
- Promotion du recours aux périodes d'immersion en entreprises des allocataires (PMSMP...)
- Développement des accompagnements d'allocataires (participation et/ou organisation) à des événements autour de l'emploi (forums emploi, portes ouvertes, semaine de l'industrie...)

Critères d'évaluation

- Nombre d'actions et de typologie
- Nombre de participants

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 2****Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise****Participation du Conseil départemental du Loir-et-Cher au Service Public de l'Emploi (SPE)****Constats**

Historiquement notre collectivité ne s'est que très peu investie dans les instances émanant du service public de l'emploi, qu'elles soient départementales ou locales.

Un déficit d'investissement, notamment à l'échelle locale, qui nous prive d'informations précieuses sur la réalité du marché de l'emploi, sur les actions de développement d'activité, etc...

La volonté politique affichée depuis 2016, quant au développement d'actions pour agir sur l'accès ou le retour à l'emploi du plus grand nombre d'allocataires, notamment mis en exergue par l'émergence de la plateforme Job41, nous amène à participer activement au SPE pour optimiser toutes nos initiatives

Objectifs

- Recueillir les éléments nécessaires à la compréhension de la politique départementale et locale de l'emploi.
- Être informé des actions menées par le SPE pour optimiser notre accompagnement vers l'emploi des allocataires RSA

Pilotage

- DIAST

Participants :

MDCS, SISE et Job41

Mise en œuvre, méthodologie

Participation systématique du Conseil départemental (SISE, MDCS, Job41) aux conseils en développement (CODEVE) et aux comités territoriaux d'animation (CTA) organisés sur les 3 arrondissements du Département (Blois, Romorantin et Vendôme)

1. Désigner les participants à ces instances au sein des MDCS et du SISE
2. Informer les organisateurs (DIRECCTE pour le CODEVE et Pôle emploi pour les CTA) des membres référents pour le CD41
3. Participer systématiquement aux instances et aux éventuels groupes de travail issus de celles-ci.

Échéance : durée du PDI

Critères d'évaluation

- Formalisation de la liste des représentations
- Nombre de réunions programmées par intitulé et taux de participation
- Contenu des comptes rendus des réunions

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 2****Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise****Participation aux instances économiques des Communautés de Communes****Constats**

La loi NOTRe a défini de nouvelles répartitions de compétences en transférant l'action économique aux intercommunalités et à la Région.

En référence aux constats décrits dans la fiche action n°13, il est important que le CD soit identifié comme un partenaire possible sur les territoires actifs en la matière. Il convient toutefois d'être prudent et de mesurer les enjeux politiques au gré des territoires, le CD pouvant être perçu avant tout comme un financeur potentiel.

Objectifs

- Être informé des actions menées par les instances économiques communautaires pour optimiser notre accompagnement vers l'emploi des allocataires RSA
- Engager et entretenir des partenariats locaux au plus près de l'habitation des allocataires.

Pilotage

- DGAS, DIAST

Participants :

DIAST, SISE, Job41 et MDCS

Mise en œuvre, méthodologie

1. Identifier au sein de chaque MDCS, les Communautés de communes actives sur le champ économique
2. Prendre contact et mesurer l'investissement possible de nos équipes dans leurs travaux
3. Participer au gré de l'analyse précédente aux instances locales dédiées et pilotées par les Communautés de communes

Critères d'évaluation

- Etat des lieux par MDCS
- Comptes rendus et analyses issus des prises de contact
- Nombre d'instances, auxquelles nous avons participé (identification des territoires).

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 3****Positionner l'accès à la formation au cœur des parcours d'insertion professionnelle****Incitation des allocataires RSA à se former****Constats**

L'accès à la formation pour les allocataires du RSA reste sous utilisée, alors que certaines formations sont de véritables vecteurs d'insertion professionnelle avec de réelles perspectives de débouchés.

En première intention, les allocataires sont peu enclins à se mobiliser pour une formation, par méconnaissance, impatience ou tout simplement crainte au regard de leurs parcours scolaire modeste...

Par ailleurs, nous constatons que les référents de parcours sont peu armés pour mobiliser les allocataires sur des projets de formation.

Si l'offre de formation est assez importante, elle n'est pas toujours lisible ni adaptée aux publics en difficulté d'insertion. Un manque de lisibilité aussi pour les professionnels, ce qui limite leur capacité à la proposer au public.

Objectifs

- Construire un parcours d'insertion cohérent
- Favoriser l'insertion professionnelle
- Susciter l'envie de se former chez l'allocataire

Pilotage

- SISE, Job41

Participants :

MDCS et autres référents, Région, Pôle emploi, organismes de formation

Mise en œuvre, méthodologie

- Connaître les offres de formation pour pouvoir mobiliser le public et optimiser l'utilisation des outils existants (cf. fiche action n°17) et bénéficier de l'apport du module formation en cours de conception sur Job41 ((cf fiche action n°16)
- Accompagner les équipes à l'utilisation de ces outils
- Mettre en place des actions (individuelles et/ou collectives) favorisant la sensibilisation du public vers un projet de formation

Échéance : durée du PDI

Critères d'évaluation

- Nombre d'allocataires mobilisés sur un projet de formation
- Nombre d'allocataires ayant bénéficié d'une formation dont nombre ayant accédé à un emploi

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 3****Positionner l'accès à la formation au cœur des parcours d'insertion professionnelle****Développement d'un module de formation sur la plateforme Job41****Constats**

Depuis le développement de la plateforme Job41 en 2016 et sa mise en œuvre en 2017, nous avons pu mesurer son impact sur l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires RSA.

Pour autant, nous constatons que nombre d'allocataires RSA ne sont pas ou peu formés professionnellement. Un constat qui est trop fréquemment préjudiciable pour accéder à un emploi.

Le rapprochement entre formations et perspectives d'emploi est prioritaire, notamment sur certains métiers.

Objectifs

- Construire un parcours d'insertion cohérent
- Favoriser l'insertion professionnelle
- Susciter l'envie de se former chez l'allocataire

Pilotage

- DIAST, Job41

Participants :

Job41, SISE,...

Mise en œuvre, méthodologie

- Finaliser la conception d'un nouveau module permettant l'accès à la formation dans l'outil Job41 en lien avec des perspectives d'emploi
- Déployer l'outil auprès des référents de parcours au bénéfice des allocataires
- Accompagner les professionnels dans cette démarche pour développer le recours à la formation par le public.

Critères d'évaluation

- Livraison effective de l'outil
- Nombre d'allocataires ayant bénéficié de l'outil pour suivre une formation
- Analyse de l'impact sur le retour à l'emploi

Échéance : 2020

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 3****Positionner l'accès à la formation au cœur des parcours d'insertion professionnelle****Optimisation de la diffusion de l'offre de formation existante et participation au développement d'offres adaptées****Constats**

Les allocataires et les référents ne connaissent pas les métiers qui recrutent près de chez eux. Nous constatons un manque de lisibilité de l'offre de formation existante.

Cette offre de formation n'est pas toujours, adaptée aux besoins et à la capacité cognitive de nos publics. De plus, les lieux de formation très fréquemment centralisés sur Blois ne permettent pas l'accès à la formation pour les personnes présentant des difficultés en termes de mobilité.

Objectifs

- Mieux orienter les bénéficiaires dans leur retour à l'emploi en développant leur qualification adaptée aux besoins locaux
- Optimiser et développer le recours à la formation professionnelle, dans le parcours d'insertion des allocataires

Pilotage

- SISE, Job41

Participants :

GEIQ, Région, Pôle emploi, Branches professionnelles, OPCO, Organismes de formation

Mise en œuvre, méthodologie

1. Identifier l'offre de formation existante et les secteurs porteurs d'emploi
2. Repérer les circuits de diffusion et optimiser leur accès pour le public
3. Présenter et valoriser les métiers en tension auprès des allocataires et des services référents. Mettre en synergie les formations adéquates
4. Susciter et participer au développement de formations adaptées, tant en termes pédagogique que de localisation

Échéance : durée du PDI

Critères d'évaluation

- Nombre de secteurs et de formations identifiés
- Nombre de formations créées
- Nombre d'allocataires orientés vers une formation
- Nombre d'allocataires ayant participé à une formation.
- Impacts sur le retour à l'emploi

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 4****S'appuyer sur un partenariat diversifié pour soutenir l'action des référents****Consolidation du partenariat avec ECOPIA****Constats**

Nous conventionnons depuis plusieurs années avec l'association ECOPIA pour une mission de référent de parcours à destination d'allocataires ayant un projet professionnel dans le champ artistique.

Une expertise précieuse pour ces publics qu'il convient de consolider et d'optimiser en termes de mise en œuvre.

Objectifs

- Évaluer la fiabilité du projet professionnel artistique de l'allocataire, et, notamment l'adéquation des capacités de la personne à le mettre en œuvre
- Offrir un accompagnement adapté aux allocataires RSA, par un professionnel spécialisé sur la thématique artistique

Mise en œuvre, méthodologie**1. Conforter le processus d'accompagnement existant qui apporte les résultats attendus :**

- Une première phase de diagnostic qui permet de déterminer la poursuite de l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet
- Une seconde phase d'accompagnement avec pour objectifs :
 - de soutenir le parcours d'insertion professionnelle
 - de favoriser le développement de l'activité artistique
 - d'identifier les savoirs et les difficultés de la personne.

Cet accompagnement est formalisé dans le cadre du contrat d'engagements réciproques (CER).

2. Identifier les marges d'amélioration autour des questions suivantes :

- Structure basée exclusivement sur Blois et difficilement accessible aux publics excentrés.
- Au regard du nombre de places (20 en file active), lisibilité et échéance des places disponibles.

Échéance : durée du PDI

Pilotage

- SISE

Participants :

ECOPIA, les prescripteurs

Critères d'évaluation

- Nombre d'orientations vers ECOPIA
- Nombre d'allocataires accompagnés
- Durée de l'accompagnement par allocataire
- Nature des sorties en fin d'accompagnement

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 4****S'appuyer sur un partenariat diversifié pour soutenir l'action des référents****Développement des réponses adaptées en termes d'évaluation et d'accompagnement des Travailleurs Non Salariés (TNS)****Constats**

Les travailleurs non-salariés représentent une part non négligeable des allocataires du RSA. Un certain nombre ne parvient pas à dégager de leur activité une autonomie financière.

Ce public méconnaît souvent le cadre législatif et réglementaire inhérent à son activité.

Les référents de parcours sont totalement démunis pour accompagner ce public, tant dans la phase évaluative de la viabilité économique de l'activité que dans l'accompagnement dans la réalisation du projet dans toutes ses composantes (juridique, commerciale, fiscale et comptable). Évaluation et accompagnement qui imposent une intervention experte en appui des référents de parcours.

Objectifs

- Accompagner le travailleur non salarié dans le développement de son activité ou dans la réflexion autour d'une cessation d'activité si la non-viabilité de celle-ci a été démontrée.
- Développer une expertise en appui des référents de parcours, pour l'accompagnement des travailleurs non-salariés.

Pilotage

- SISE

Participants :

Prescripteurs, partenaires, prestataires, chambres consulaires...

Mise en œuvre, méthodologie

Mise en œuvre d'une action spécifique sur la base de ressources expertes externes (organisme spécialisé) visant à :

- Réaliser une analyse objectivée sur la situation et la viabilité de l'entreprise (juridique, commerciale, fiscale et comptable) :
 - Si projet et activité viables, élaboration d'un plan d'actions en vue de son développement
 - Si projet et activité non-viables, accompagnement au deuil de l'activité avec, parallèlement, l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.

Tout le processus d'évaluation et d'accompagnement étant à réaliser par l'organisme spécialisé en lien avec le référent de parcours.

Échéance : 2019**Critères d'évaluation**

- Nombre de prescriptions
- Nombre de diagnostics de viabilité
- Nombre d'accompagnements au développement
- Nombre d'accompagnements à la cessation d'activité

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 4****S'appuyer sur un partenariat diversifié pour soutenir l'action des référents****Optimisation du dispositif de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)****Constats**

Notre département est plutôt riche de structures œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle, notamment au titre de l'insertion par l'Activité Économique (IAE). Pour autant, les référents de parcours et les allocataires méconnaissent parfois ces structures et les réponses qu'elle peuvent apporter. Une méconnaissance qui peut limiter la prescription sur certains territoires.

Objectifs

- Faire découvrir, l'activité et le fonctionnement de toutes les structures IAE du département (référents et publics).
- Favoriser le développement de la prescription vers les structures IAE.

Pilotage

- SISE

Participants :

Tous les référents de parcours, potentiellement prescripteurs.

Mise en œuvre, méthodologie

1. Organiser par territoire la découverte des structures IAE auprès des référents de parcours :
 - Participation aux Comités Techniques d'Animation (CTA)
 - Formalisation de visites des diverses structures
2. Concevoir des actions collectives ou individuelles favorisant la découverte des structures IAE de leur territoire par les allocataires RSA.

Critères d'évaluation**Pour les professionnels :**

- Nombre de référents participant aux CTA
- Nombre de visites de structures et nombre de participants.

Pour le public :

- Nombre de visites de structures organisées (lesquelles ?)
- Nombre d'allocataires en ayant bénéficié

Échéance : durée du PDI/PTI

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 5****Agir sur les principaux freins pour un retour ou un accès rapide à l'emploi : la mobilité, la garde d'enfant****Évaluation et optimisation du dispositif expérimental "Bourse reprise emploi formation" (BREF)****Constats**

La reprise d'activité ou l'entrée en formation engendre souvent des frais qui n'ont pas toujours pu être anticipés et que l'allocataire du RSA ne peut pas supporter.

Les dispositifs d'aides financières existants ne sont pas suffisamment adaptés et réactifs. Ceci peut compromettre la reprise d'activité ou l'entrée en formation.

Objectifs

Garantir et faciliter le retour en emploi ou l'entrée en formation

Pilotage

- SISE

Participants :
Prescripteurs

Mise en œuvre, méthodologie

- Réaliser un bilan du dispositif (quantitatif, qualitatif et critères)
- Vérifier la situation professionnelle de l'allocataire du RSA à 6 mois
- Mener une réflexion sur les articulations et évolutions du règlement des aides à l'insertion

Échéance : durée du PDI

Critères d'évaluation

- Nombre d'aides demandées
- Nombre d'aides accordées
- Montant des aides accordées
- Motifs de refus
- Typologie du fait déclencheur (emploi ou formation)

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 5****Agir sur les principaux freins pour un retour ou un accès rapide à l'emploi : la mobilité, la garde d'enfant****Orientation 2****FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS****Axe 9****Agir sur les freins à l'insertion****Accompagnement des parents dans le recours à la garde d'enfant****Constats**

La garde d'enfant est un des freins majeurs à la reprise d'activité pour le public en insertion. Nous constatons que le public, et, parfois les professionnels méconnaissent les divers modes de gardes existants sur les territoires.

Si à l'échelle départementale le nombre d'offres de garde semble suffisant par rapport au nombre d'enfants, la réalité locale peut être sensiblement différente. De plus, les modes d'accueil ne sont pas toujours adaptés aux besoins.

Par ailleurs, nous constatons que certains parents, et, plus particulièrement les mères, sont en difficulté, pour accepter (psychologiquement, culturellement...) de confier leur enfant, d'anticiper et de mener les démarches administratives et financières adéquates, en particulier lorsqu'elles recourent à des assistantes maternelles (statut d'employeur complexe pour ce public). Un frein qui peut être rédhibitoire pour l'insertion professionnelle des femmes.

Objectifs

- Aider les parents dans leurs recherches et démarches pour mettre en place une garde d'enfant
- Dynamiser le parcours d'insertion professionnelle des femmes et faciliter leur accès ou retour à l'emploi

Pilotage

- SISE
- PPMI

Participants :

MDCS (STI et STPMI), CAF, collectivités locales

Mise en œuvre, méthodologie

- 1. Optimiser le recours aux réponses existantes en matière de garde d'enfant**, tant à l'échelle départementale (site CAF) qu'au plan local (cf. fiche action n° 28)
- 2. Réactiver le groupe de travail initié lors du précédent PDI** pour enrichir nos réponses en veillant à élargir la composition du groupe (se référer au pilotage et aux participants pressentis) :
 - a) réfléchir avec la PPMI et la CAF à des simplifications pour plus de réactivité, pour trouver une solution de garde en cas d'un projet d'insertion rapide (formation qualifiante, emploi...).
 - b) concevoir des accompagnements spécifiques pour aider les parents et, plus particulièrement les mères, à :
 - dépasser leurs freins psychiques et culturels, et, accepter de confier leur enfant...
 - effectuer les démarches administratives, notamment dans le cas du recours aux assistantes maternelles.

Critères d'évaluation

- nombre d'allocataires ayant trouvé une solution en termes de garde d'enfant
- constitution du groupe de travail et nombre d'actions initiées.

Échéance : dès 2019, durée du PDI

Orientation 2

FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS



Axe 8

Harmoniser, adapter et enrichir les pratiques d'accompagnement de l'allocataire RSA tout au long de son parcours

Favoriser les échanges de pratiques d'accompagnement et de contractualisation
Pôle emploi / MDCS / CIAS-CCAS

Constats

En lien avec l'obligation que confère la loi RSA de contractualiser l'accompagnement avec l'allocataire, deux outils de contractualisation coexistent :

- Contrat d'Engagements Réciproques (CER), utilisé par tous les référents hors Pôle emploi.
- Projet Personnalisé d'accès à l'Emploi (PPAE), utilisé exclusivement par les référents de Pôle emploi.

Deux outils de contractualisation aux "philosophies" sensiblement différentes :

- Le [CER](#) est construit sur une démarche projet qui se décline par un bilan, des objectifs, des moyens, une temporalité. L'outil n'étant pas utilisé strictement de la même manière selon les professionnels (territoires, métiers...) et les structures référentes.
- Le PPAE est un résumé de l'entretien professionnel, sans limite de temporalité.

Autant d'éléments qui mettent en exergue les différences de pratique parfois importantes d'un référent à l'autre. Elles peuvent être à la fois source d'iniquité ou de richesse.

Objectifs

- Tendre à harmoniser les pratiques pour aller vers plus de cohérence départementale (socle commun).
- Enrichir la pratique professionnelle de chaque référent.
- Faire évoluer les outils

Pilotage

Participants :

MDCS, CIAS, CCAS, SISE et, potentiellement les allocataires.

Mise en œuvre, méthodologie

- Organiser des temps d'échange réguliers entre référents pour partager sur leurs pratiques d'accompagnement et les spécificités des différents types de parcours.
- Programmer des rencontres annuelles type : "Les assises de l'insertion" (tables rondes, échanges, témoignages...)
- Actualiser le guide de complétude du [CER](#) et réaffirmer l'importance de la contractualisation.

Échéance : 2020

Critères d'évaluation

- Nombre de rencontres formalisées.
- Nombre de personnes présentes / nombre d'invités.
- Actualisation du guide (propositions d'évolution).

Orientation 2**FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS****Axe 8****Harmoniser, adapter et enrichir les pratiques d'accompagnement de l'allocataire RSA tout au long de son parcours****Consolidation et développement des accompagnements collectifs en lien avec l'individuel****Constats**

L'accompagnement individuel est systématique pour les Allocataires RSA orientés vers un référent de parcours, du fait de l'obligation de contractualisation.

Pour autant, certains freins peuvent être levés de manière plus efficace dans une stratégie d'accompagnement collectif.

Le département doit donner les moyens aux référents d'être pro actifs pour développer les actions collectives en fonction des besoins repérés et du contexte local.

L'usage de cet accompagnement collectif se doit d'être complémentaire de l'accompagnement individuel et valorisé en tant que tel auprès de l'usager

Objectifs

- Dynamiser les parcours individuels
- Favoriser la socialisation du public
- Renforcer l'estime de soi et la confiance
- Élargir les outils d'accompagnement des référents de parcours et valoriser leurs savoirs faire en accompagnement collectif

Pilotage

- DIAST

Participants :

L'ensemble des MDCS et SISE sur le soutien au montage des projets

Mise en œuvre, méthodologie

- Revoir la procédure de la mise en place des actions collectives
- Évaluer les actions avec grille de lecture quantitative et qualitative
- Mesurer les impacts sur le suivi individuel
- Mettre en commun les bonnes pratiques et s'appuyer sur la communauté "Pratic'o quotidien"
- Valoriser le temps dédié à l'accompagnement collectif

Échéance : durée du PDI/PTI

Critères d'évaluation

- Diffusion d'une nouvelle procédure
- Grille d'évaluation proposée
- Nombre d'actions collectives mises en œuvre



Agir sur les freins à l'insertion

L'insertion "dans et par le logement"

Constats

L'accès ou le maintien dans un logement adapté à sa situation est un des principaux vecteurs d'insertion.

Le logement permet d'agir sur l'ensemble des registres qui participent à l'insertion des personnes du social ou professionnel.

En effet, si l'accès ou le maintien dans un logement est un droit pour chaque citoyen, il confère aussi des devoirs qui sont autant de leviers pour accompagner le public dans un parcours d'insertion.

Nous faisons le constat que le pouvoir d'insertion "dans et par le logement" est insuffisamment exploité par les travailleurs sociaux du département.

Objectifs

- Sensibiliser les travailleurs sociaux à la notion d'accompagnement "dans et par" le logement
- Valoriser la place du logement dans le parcours d'insertion du public
- Accompagner le parcours résidentiel des personnes en difficulté, pour dynamiser leurs démarches d'insertion

Pilotage

- SISE
- Service Habitat

Participants :

Tous les travailleurs sociaux

Mise en œuvre, méthodologie

- En lien avec le PDALHPD, informer et communiquer régulièrement sur les diverses réponses départementales en matière d'accompagnement au parcours résidentiel.
- Réactiver les cycles d'immersion des travailleurs sociaux au service habitat sur le FSL,
- Réfléchir à des actions de sensibilisation des travailleurs sociaux à la notion d'accompagnement "dans et par" le logement :
- Groupe d'échange de savoirs
- Immersion auprès de service spécialisé : [ASLL](#), gestion locative...
- Formations...

Échéance : durée du PDI/PTI

Critères d'évaluation

- Plan de communication
- Nombre d'immersions réalisées au service habitat et nombre de participants
- Identification d'autres actions ou initiatives engagées et nombre de participants.



Agir sur les freins à l'insertion

Développement d'actions de type "garage solidaire"

Constats

L'absence de mobilité est un frein majeur pour l'accès à l'emploi et à la formation. C'est également une cause d'isolement social. Elle accentue le renoncement aux démarches.

Les personnes en difficulté, dont les allocataires du RSA, font face à des problématiques très diverses en matière de mobilité. L'obtention du permis de conduire n'est pas toujours suffisante car les personnes doivent ensuite trouver une solution pour faire face aux frais d'achat et d'entretien d'un véhicule. En effet, les véhicules de nos publics sont souvent anciens, d'occasion et dans un état vétuste générant des réparations importantes et récurrentes.

Par ailleurs, notre territoire départemental manque de structures et d'outils adaptés pour assurer à moindre coût les réparations nécessaires.

Objectifs

- Apporter une réponse aux problèmes de mobilité des allocataires du RSA et de maintenance des véhicules
- Pouvoir proposer des solutions rapides et adaptées sur l'ensemble du territoire

Pilotage

- DIAST

Participants :

SISE, MDSCS, Prescripteurs, acteurs locaux

Mise en œuvre, méthodologie

- Réaliser une étude de faisabilité quant à la mise en œuvre d'un garage solidaire ou de solutions intermédiaires
- Mobiliser les différents partenaires (publics et privés) tant d'un point de vue opérationnel que financier
- Définir les modalités de partenariat et les modes de prescription

Échéance : 2019-2020

Critères d'évaluation

- Résultats de l'étude et préconisations de mise en œuvre (type d'actions, localisation, mode d'intervention, ...)
- Typologie d'actions mises en œuvre



Agir sur les freins à l'insertion

Développement de partenariats spécialisés en soutien des projets liés à la santé

Constats

Les problèmes liés à la santé peuvent être des freins importants à toute insertion, et, plus particulièrement pour l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi.

Notre département est sous doté en médecins et en structures d'accueil et de soin générant pour l'ensemble des Loir-et-Chériens des difficultés d'accès aux soins et des inégalités de couverture médicale sur le territoire. Des difficultés qui prennent plus d'ampleur pour les personnes précaires telles que les allocataires RSA. En effet, ces publics, de par leur parcours de vie et leur précarité économique sont encore moins enclins que les autres à accéder au dépistage et aux soins tout comme aux nombreuses démarches administratives qui précèdent et/ou accompagnent tous soins.

Objectifs

- Consolider les partenariats existants : CPAM, ONS, [ANPAA](#)...
- Favoriser le développement d'actions pour plus d'équité territoriale.

Pilotage

- SISE

Participants :

CPAM, FRAPS, ONS, [ANPAA](#) et autres partenaires...

Mise en œuvre, méthodologie

1. Renforcer, organiser et formaliser les partenariats avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) pour favoriser la coordination des acteurs sociaux et sanitaires sur le terrain
2. Optimiser les conventions de partenariat existantes avec : la CPAM, l'association Osons Nous Soigner (ONS), l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie ([ANPAA](#)41)
3. Sur la base des besoins identifiés sur les territoires, développer des actions permettant d'accompagner les publics "vers et dans" les soins :
 - Développement d'actions collectives par les référents de parcours, avec l'appui de prestataires experts
 - Extension de l'intervention de partenaires type ONS sur les territoires démunis (sud de la Loire)

Critères d'évaluation

- En référence aux conventions existantes :
 - Nombre d'allocataires accompagnés par partenaire ou prestataire
 - Nombre de formations organisées et nombre de participants
- Nombre de nouvelles actions collectives et nombre de participants.
- Effectivité du déploiement d'ONS sur le sud de la Loire.

Échéance : durée du PDI/PTI



Agir sur les freins à l'insertion

Valorisation et mise à jour des guides conçus dans le précédent PDI

Constats

La garde d'enfant est un des freins majeurs à toute démarche d'insertion et principalement à la reprise d'activité pour le public en insertion. Si, globalement le nombre d'offres semble répondre aux demandes à l'échelle départementale, nous constatons une disparité sur les territoires. Par ailleurs, le public et parfois les professionnels méconnaissent les divers modes de gardes existant sur le département et sur les différents territoires.

Objectifs

- Développer la communication sur les aides existantes sur le département

Pilotage

- SISE
- MDCS

Participants :

PPMI, STPMI, CAF, partenaires locaux...

Mise en œuvre, méthodologie

- Réunions de concertation avec les partenaires (CAF, collectivités locales...) afin de mettre à jour les guides locaux
- Développer les relations avec les Relais d'Assistants Maternels pour communiquer auprès du public
- Campagne d'information, sur le site d'assistantes maternelles (CAF-CD41)

Échéance : durée du PDI/PTI

Critères d'évaluation

- Effectivité de la mise à jour des guides locaux
- Analyse de l'impact sur le public
- Quantification du nombre de connections au site Assistants maternels



Agir sur les freins à l'insertion

Valorisation et développement des actions menées par les partenaires spécialisés (CRIA, ALIRE, ...)

Constats

Une partie des allocataires RSA est confrontée à un déficit d'acquisition des savoirs de base, en premier lieu desquels il y a la lecture et l'écriture du français. Une problématique qui freine, voire empêche toutes démarches d'insertion et qui s'exprime de multiples façons :

- Illettrisme
- Très faible acquisition des savoirs de base
- Public étranger ne parlant pas ou mal le français, avec une forte augmentation des réfugiés, plus particulièrement sur certains territoires.

Le tout numérique qui se profile, notamment dans la dématérialisation de toutes les demandes d'accès aux droits, met d'autant plus en difficulté ces publics.

Notre département accompagne financièrement depuis de nombreuses années des structures spécialisées sur ce champ (CRIA, ALIRE...) et des actions spécifiques menées par d'autres partenaires. Nous faisons le constat que ces réponses ne suffisent pas quantitativement et qualitativement face à l'afflux de public et à la diversité des problématiques.

Objectifs

- Tendre à amplifier et diversifier les réponses départementales sur cette thématique
- Accompagner la démarche d'insertion de ces publics et plus particulièrement pour favoriser l'accès à l'emploi
- Favoriser la prise d'autonomie des publics en insertion

Pilotage

- SISE

Mise en œuvre, méthodologie

- Repérage et inventaire des structures et des diverses actions qu'elles mènent sur l'ensemble du département : identification des besoins.
- En lien avec la fiche action n°30, positionnant la lutte contre l'illettrisme comme cause départementale, consolider et développer les financements départementaux en réponse aux besoins identifiés.
- Engager une réflexion sur d'autres axes d'approche pour accompagner ces publics dans leur parcours d'insertion : reprise des formations rémunérées qui existaient il y a quelques années, développement des liens bénévoles / écrivains publics sur les territoires...

Échéance : dès 2019 pour la durée du PDI/PTI

Critères d'évaluation

- Production d'un diagnostic/état des lieux exhaustif sur les actions départementales et l'évaluation des besoins
- Identification du développement d'actions ou de nouvelles actions et nombre de participants



Lutte contre l'illettrisme

Constats

L'illettrisme frappe de manière considérable le public Loir-et-Chérien (12% dans le Loir-et-Cher contre 7% à l'échelon national), et plus particulièrement les allocataires du RSA.

Il est identifié comme un frein au retour à l'emploi et à l'accès aux droits. Il contribue à mettre en échec les politiques sociales menées par le Département. Il est constaté que l'offre de formation actuelle est inadaptée et insuffisante, particulièrement en milieu rural.

C'est dans ce contexte dégradé que le Président du Conseil départemental a confié à une élue départementale une mission visant à établir un diagnostic et à proposer des solutions innovantes, en lien direct avec les services opérationnels et les acteurs sur ce champ.

Objectifs

- Permettre un diagnostic renforcé des personnes en situation d'illettrisme
- Proposer des solutions innovantes
- Participer à la reconstruction d'une offre de formation en renforçant les dispositifs existants
- Construire et animer un maillage territorial entre les acteurs de terrain
- Mettre en œuvre une politique globale de lutte contre l'illettrisme

Pilotage

- DIAST

Participants :

SISE, Chef de Projet SISE, DLP, Direction de l'Éducation

Mise en œuvre, méthodologie

Constitution d'un comité de pilotage

Rôle : orientation et décisions

Rythme : 1 à 2 fois par an

Pilote : Conseillère départementale chargée de mission lutte contre l'illettrisme, avec l'appui d'un chef de projet au SISE pour accompagner la démarche et assurer la mise en œuvre opérationnelle :

1. Réalisation d'un état des lieux : premier semestre 2019
2. Rédaction d'un rapport pour octobre 2019 proposant des solutions visant à mettre en œuvre une politique globale de lutte contre l'illettrisme : actions, formations...

Échéance : Installation dès 2019

Critères d'évaluation

- Nombre de personnes en situation d'illettrisme diagnostiquées.
- Taux d'illettrisme départemental/taux précédent
- Nombre de personnes en situation d'illettrisme entrées en formation
- Nombre de bénévoles formés

Orientation 2 FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS

Axe 9

Agir sur les freins à l'insertion**Mise en œuvre des Plans Locaux de l'Insertion sur les 5 MDCS****Constats**

La démarche PLI, initiée en 2014, dans le cadre du précédent PDI (2014-2018) a apporté une réelle plus-value qualitative pour l'ensemble des acteurs concernés, tant en terme de complémentarité opérationnelle du PDI, que de possibilités d'ajustements et d'adaptation au fil du temps et des contextes locaux.

Il a été décidé de reconduire cette démarche dans le nouveau PDI-PTI 2019-2022, mais en adaptant la méthodologie de mise en œuvre et la gouvernance pour plus d'efficacité :

- Concevoir des plans d'actions réalistes en terme de faisabilité et les adapter au fil du temps,
- Ne pas limiter le territoire au strict périmètre d'une MDCS

Objectifs

- Objectiver les particularités territoriales en terme de besoins en fonction des publics,
- Adapter les orientations, axes et objectifs du PDI-PTI 2019-2022 au plus près des réalités territoriales.

Pilotage

- Responsable de chaque MDCS

Participants :

STI, SISE et potentiellement l'ensemble des partenaires locaux, selon les thématiques prioritaires.

Mise en œuvre, méthodologie

Les PLI, étant d'ores et déjà installés depuis 3 ans, nous sommes dans le prolongement de la démarche qui nous dédouane d'une 1^{ère} phase de diagnostic territoriale qui a été réalisée en 2018, lors du bilan de chaque PLI sur les 5 MDCS. Pour cette seconde version de la démarche, nous faisons le choix d'une gouvernance resserrée sur la base d'un co-pilotage par territoire, MDCS-SISE, associant au gré des besoins et des thématiques prioritaires, des partenaires locaux.

Les différentes étapes de mise en œuvre :

1. Chaque MDCS priorise pour son territoire un maximum de 6 axes et objectifs issus du PDI en fonction des particularités du territoire.
2. Restitution auprès des partenaires locaux en juin 2019 :
 - Bilan du PDI et du PLI du territoire 2014-2018.
 - Perspectives du PDI-PTI intégré 2019-2022.
 - Priorités du PLI local 2019-2022 et présentation de la méthodologie de mise en œuvre.
3. De septembre à novembre 2019, conception des plans d'actions des PLI locaux, validés par la collectivité en décembre.

Mise en œuvre du plan d'actions avec une priorisation et une programmation annuelle qui sera évaluée et adaptée dans le cadre des COPIL.

Critères d'évaluation

- Effectivité de la priorisation des axes et objectifs par territoire et mise en commun (production d'un tableau de synthèse)
- Production et vote des 5 plans d'action par l'assemblée départementale
- Suivi du déroulement de chaque PLI (C-R des COPIL, bilan et évaluation écrite de chaque action...)

Échéance : durée du PDI-PTI



Renforcer l'utilisation du numérique dans nos pratiques institutionnelles et professionnelles

Optimisation de la dématérialisation des dossiers individuels du public

Constats

Nous entrons progressivement dans l'ère du tout numérique. Un phénomène de société qui impacte de plein fouet les politiques de solidarité, notamment dans l'accès aux droits et le suivi administratif du public. La dématérialisation de tous les accès aux droits est d'ores et déjà très engagée chez la plupart de nos partenaires institutionnels couvrant le champ social : CAF, Pôle emploi, CPAM. Elle va tendre à se systématiser dans le cadre de la modernisation des politiques publiques voulue par l'Etat à l'horizon 2021.

Concernant le RSA, l'instruction des demandes est dématérialisée au niveau de la CAF, depuis 2018.

De son côté le Département a investi la dématérialisation pour agir sur l'accès à l'emploi des allocataires via le développement de la plateforme Job41. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le suivi administratif des allocataires repose sur le logiciel SOLIS. Un outil numérique qui ne permet pas à ce jour une pleine et entière dématérialisation du fait :

- d'une gestion des flux issus des partenaires (CAF, Pôle emploi) qui reste à parfaire (cf. fiche action n°3),
- D'une couverture numérique incomplète du territoire,
- Des difficultés pour certains travailleurs sociaux d'appréhender l'outil et le principe de la dématérialisation.

Mise en œuvre, méthodologie

Dans le prolongement de l'optimisation des flux informatiques (cf. fiche action n°3), amplifier l'usage de la dématérialisation via SOLIS des diverses étapes administratives du parcours de l'allocataire : "Espaces-RSA", [CER](#), Équipes pluridisciplinaires...

Réunions d'information et de formation des équipes sur la dématérialisation et dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Échéance : durée du PDI

Objectifs

- Optimiser la dématérialisation des dossiers individuels, pour plus de lisibilité et veiller à la mise en conformité du RGPD.
- Accompagner les professionnels dans cette logique de dématérialisation

Pilotage

- SISE

Participants :

Travailleurs sociaux du département, Job41, CAF, Pôle emploi

Critères d'évaluation

- Amélioration du processus d'intégration des flux informatiques et exploitation des données au bénéfice de la mise en œuvre des parcours.
- Nombre de réunion d'information organisées et nombre de participants.



Sensibilisation et formation des professionnel(le)s des MDCS aux usages numériques

Constats

Nous entrons progressivement dans l'ère du tout numérique. Un phénomène de société, qui impacte de plein fouet les politiques de solidarité, notamment dans l'accès aux droits et le suivi administratif du public. La dématérialisation de tous les accès aux droits est d'ores et déjà très engagée chez la plupart de nos partenaires institutionnels couvrant le champ social : CAF, Pôle emploi et CPAM. Il va tendre à se généraliser dans le cadre de la modernisation des politiques publiques voulue par l'État à l'horizon 2021.

L'accompagnement du public pour l'accès aux droits est une activité centrale des professionnel(le)s des MDCS, en particulier des travailleurs sociaux et agents d'accueil. La systématisation du recours à la dématérialisation pour cet accès aux droits va nécessairement poser des difficultés de tous ordres pour les publics les plus fragiles qui, faute d'accompagnement spécifique, subiront des ruptures de droit. Par ailleurs, nous constatons que certains travailleurs sociaux sont eux-mêmes en difficulté pour appréhender l'outil numérique et le principe même de la dématérialisation.

Objectifs

- Sensibiliser tous les agents des MDCS à l'incontournable recours au numérique, dans l'ensemble du traitement administratif des situations
- Former les professionnel(le)s des MDCS à l'accompagnement du public dans l'appropriation de l'usage numérique au quotidien et à l'orientation vers des ressources externes.

Pilotage

- DIAST

Participants :

Professionnels des MDCS, Job41, service formation, partenaires externes experts...

Mise en œuvre, méthodologie

1. Poser un diagnostic qualitatif sur les difficultés rencontrées par les professionnel(le)s dans leur manipulation des divers logiciels ou plateformes numériques internes et externes (CAF, MSA, CPAM, Pôle emploi...)
2. Mise à niveau annuelle des compétences des professionnel(le)s :
 - Développer des ateliers numériques (obligatoires) en fonction des besoins de chaque agent
 - Se rapprocher des partenaires, pour la mise en place d'actions de formation sur l'utilisation de leurs sites publics et logiciels métier (site : CAF, CPAM, Pôle emploi, MSA ...)
3. Réfléchir au recours à des postes dédiés en interne (service civique, contrats aidés...) pour accueillir "numériquement" le public sur les MDCS ou de façon mobile (bus). Sur la base du schéma départemental d'accessibilité aux services, développer dans nos équipes la capacité à orienter le public vers des "espaces numériques accompagnés"

Critères d'évaluation

- Production effective du diagnostic,
- nombre d'ateliers numériques organisés et nombre de participants,
- nombre d'actions de formation organisées par les partenaires et nombre de participants,
- identification de toute autre action développée favorisant la montée en compétence de nos équipes.
- Évaluation de l'efficacité des remises à niveau

Échéance : durée du PDI



Renforcer l'utilisation du numérique dans nos pratiques institutionnelles et professionnelles

Optimisation de SOLIS et développement d'un nouveau logiciel destiné au suivi des parcours (@milo)

Constats

L'outil SOLIS est actuellement sous utilisé. Les services font face à des difficultés d'exploitation des données qui sont très chronophages et pas toujours fiables.

Par ailleurs, il ne permet pas le suivi des parcours. Les référents de parcours des MDCS ne peuvent donc pas s'appuyer sur un système informatique leur permettant de visualiser le parcours des personnes qu'ils accompagnent et les différentes étapes du suivi mis en place. Des outils sont donc construits en parallèle dans les MDCS, ce qui nécessite des temps de "ressaisie" de données.

Cela ne permet pas une unité de traitement sur l'ensemble du département.

La société Wordline a développé, avec les Missions Locales, un SI pertinent. Le département d'Indre-et-Loire est partenaire de son développement et le département du Loir-et-Cher s'inscrit dans ce projet.

Objectifs

- Permettre un suivi du parcours des allocataires RSA homogène dans tout le département
- Mettre à disposition des référents un outil fiable et dynamique
- Permettre une exploitation des données comme outil d'aide à la décision

Pilotage

- DIAST
- DSI

Participants :

DIAST, DSI, Chef de Projet informatique, SISE, Responsables des STI, référents de parcours

Mise en œuvre, méthodologie

- S'appuyer sur l'expérimentation du département de l'Indre et Loire
- Démarcher l'entreprise pour poser les jalons d'une mise en place et de liens automatiques avec SOLIS
- Prévoir le paramétrage et la mise en œuvre
- Prévoir la formation des équipes

Échéance : 2020-2021

Critères d'évaluation

- Nombre de démarches entreprises auprès du département d'Indre-et-Loire et de la société de développement
- Logiciel mis en œuvre
- Analyse qualitative de l'usage

**Renforcer l'utilisation du numérique dans nos pratiques institutionnelles et professionnelles****Développement de "Déclik insertion"****Constats**

Le département manque d'outils d'aide à la décision. L'élaboration actuelle des tableaux de bord reste chronophage et les données sont difficiles à fiabiliser.

En effet, le système informatique est très dépendant de l'intégration des flux de nos partenaires institutionnels, ce qui complique le traitement des données.

Le département s'est engagé dans le déploiement d'un outil permettant le pilotage de données stratégiques pour les décideurs. La brique Insertion doit être développée.

Objectifs

- Permettre l'accès à des indicateurs clefs
- Fiabiliser les données
- Aider à la décision

Pilotage

- DSI
- DIAST

Participants :

DGAS, DIAST, DAIH, SISE, MDCS, MSIS, Job41, DSI

Mise en œuvre, méthodologie

- Groupe de travail entre les différentes directions pour définir les indicateurs et monter le cahier des charges pour développer le produit
- Travail en amont de fiabilisation des données et de l'intégration des flux CAF et Pôle Emploi dans SOLIS
- Paramétrage des aides financières liées à l'insertion dans SOLIS
- Développement du produit et mise en ligne
- Prévoir les modalités de suivi et de contrôle des données

Échéance : fin 2019

Priorité 1

Critères d'évaluation

- Mise en œuvre de l'outil
- Niveau de satisfaction des décideurs



Développement de réponses permettant l'accès à du matériel numérique à bas coût

Constats

Les démarches administratives s'effectuent de plus en plus en ligne et renforcent l'isolement de ceux qui ne disposent pas de matériel. Matériel onéreux et abonnement internet payant.

Objectifs

- Réduire la fracture numérique

Pilote

- MDCS
- SISE

Participants :

CAF, DSI

Mise en œuvre, méthodologie

- Développer le partenariat avec des ressourceries de matériel informatique (ex. : ADEPA)
- Communiquer sur les lieux d'accès au numérique existants et optimiser leur utilisation
- Développer le prêt, la location ou l'achat de matériel

Critères d'évaluation

- Cartographie numérique du département
- Nombre d'aides délivrées pour l'achat de matériel



Orientation de l'utilisateur vers les points numériques publics

Constats

L'usage du numérique devient incontournable pour accéder aux droits et nécessaire à un parcours d'insertion.

Des points numériques existent mais sont souvent méconnus des usagers et des professionnels.

De plus, ces points sont très divers. Certains proposent des accompagnements aux usagers mais pour d'autres, l'accès est libre.

Objectifs

- Rendre les personnes autonomes sur l'usage du numérique
- Valoriser le public sur l'acquisition de nouvelles compétences
- Limiter le non recours aux droits
- Favoriser l'insertion professionnelle

Pilote

- SISE

Participants :

Observatoire des Territoires et de l'Environnement, DGAS, (lien avec le schéma d'accessibilité aux services publics), MDCS

Mise en œuvre, méthodologie

- Identifier les points numériques publics et les cartographier
- Qualifier les usages de ces différents lieux : niveau d'accompagnement
- Construire des outils d'information et de communication à l'usage des publics et des professionnels

Échéance : 2020

Critères d'évaluation

- Production de la cartographie
- Nombre d'outils pour faciliter l'accès et l'orientation



Amplification du recours aux formations type VISAS PRO numérique

Constats

L'usage du numérique devient incontournable pour accéder aux droits et nécessaire à un parcours d'insertion.

Pour lutter contre la fracture numérique, il convient d'accompagner notre public vers des actions de formation, simples, pratiques et adaptées.

Objectifs

- Rendre les personnes autonomes sur l'usage du numérique
- Valoriser le public sur l'acquisition de nouvelles compétences
- Limiter le non recours aux droits
- Favoriser l'insertion professionnelle

Pilotage

- DIAST

Participants :
DIAST, la Région

Mise en œuvre, méthodologie

- Travailler en lien avec les services de la Région et Pôle emploi pour calibrer les besoins
- Engager une démarche de mobilisation spécifique à cette dimension
- Accompagner en parallèle les équipes sur l'évolution de ces usages

Échéance : 2020

Critères d'évaluation

- Nombre de formations proposées
- Nombre d'allocataires ayant suivi cette formation

Réaffirmer le rôle de chef de file de l'insertion et de l'action sociale du département



Conception et mise en œuvre de la gouvernance institutionnelle

Constats

Lors du PDI précédent, il a été constaté que la gouvernance institutionnelle était insuffisamment formalisée : nombre insuffisant de Comités de Pilotage, trop peu de partages institués avec les partenaires sur la vision globale de la politique départementale d'insertion et une remontée insuffisante auprès des élus.

L'insuffisance de ce pilotage n'a pas permis une mise en œuvre fluide avec l'ensemble des acteurs institutionnels qui œuvrent dans le champ de l'insertion tels que la Région, la DIRECCTE, Pôle Emploi, la CAF, la MSA et la CPAM. Par ailleurs, dans un souci de cohérence et de pragmatisme, il a été décidé d'intégrer le PTI au PDI.

Objectifs

- Affirmer le rôle de chef de file du Conseil départemental en matière d'insertion
- Amplifier la cohérence des politiques d'insertion
- Fluidifier le travail partenarial institutionnel
- Dynamiser les politiques en permettant notamment des actions correctives
- Être réactif face à l'environnement interne et externe

Pilotage

- DAIH

Participants :

Membres du Comité Responsable du PDI-PTI et du Comité de suivi (cf. mise en œuvre et méthodologie)

Mise en œuvre, méthodologie

Création et installation des instances de pilotage :

- **Comité Responsable du PDI-PTI :**
Rôle : orientation et décisions
Rythme : 1 fois par an
Pilote : Vice Présidente en charge de la politique de l'insertion
Composition :
 - Interne : DGAS, DIAST, DAIH, représentation d'un Directeur Adjoint MDCS
 - Externe : la Région, la DIRECCTE, Pôle Emploi, la CAF, la MSA, la CPAM.
- **Comité de suivi du PDI-PTI :**
Rôle : suivi des plans d'action PDI-PTI
Rythme : 2 fois par an
Pilote : DIAST
Composition :
 - Interne : CODIR DIAST, Responsable SISE
 - Externe : la Région, la DIRECCTE, Pôle Emploi, la CAF, la MSA, la CPAM.

Échéance : Installation dès 2019

Priorité 1

Critères d'évaluation

- Formalisation effective des instances de gouvernance
- Fonctionnement et production de ces instances



Communication sur la politique départementale d'insertion

Constats

Le PDI-PTI 2019-2022 est ambitieux. Au-delà de la consolidation et du développement des réponses qui ont par le passé démontré leur efficacité, il laisse une part à l'expérimentation. L'expérimentation est un levier puissant pour optimiser et adapter la mise en œuvre de notre politique départementale d'insertion tout au long de ces 4 années.

Une telle posture impose une communication régulière, tant auprès de nos partenaires notamment au titre du PTI, qu'auprès des Loir-et-Chériens

Objectifs

- Communiquer et expliquer la politique départementale d'insertion.
- Fluidifier le travail partenarial institutionnel et opérationnel.
- Dynamiser les politiques en permettant notamment des actions correctives.

Pilotage

- DGAS, DIAST

Participants :

Élus, Service communication, SISE, MDCS, partenaires institutionnels (PTI)

Mise en œuvre, méthodologie

- Conception d'un plan de communication avec les élus et le service communication, sur la durée du PDI-PTI.
- S'appuyer sur les instances de gouvernance institutionnelle décrites dans la fiche action n°39, pour construire une communication partagée avec nos partenaires institutionnels : Région centre-val de Loire, la DIRECCTE, Pôle emploi, CAF, MSA, CPAM.
- Réfléchir à un mode de communication rythmé à destination de nos partenaires opérationnels, notamment dans le cadre des PLI.

Échéance : durée du PDI-PTI

Priorité 1

Critères d'évaluation

- Formalisation d'un plan de communication départemental sur la politique d'insertion.
- Nombre d'actions communicantes réalisées avec la distinction "département" et "département-partenaires".



Systématisation et formalisation de COPIL et COTECH avec tous nos partenaires opérationnels

Constats

Notre politique départementale d'insertion, au-delà des actions portées par ses propres équipes au sein du Service Insertion et Solutions d'Emploi (SISE), des MDCS et de Job41, repose depuis de nombreuses années sur un partenariat opérationnel particulièrement dense.

Un partenariat, en complémentarité de nos interventions, indispensable pour la mise en œuvre de la politique ambitieuse affichée.

Nous finançons de l'ordre de 50 partenaires différents sur l'ensemble du département pour des actions allant de la délégation de compétences, pour les CIAS/CCAS en tant que référents de parcours jusqu'à l'apport d'expertise sur certaines typologies de public ou compétences spécialisées. Des actions d'envergure très disparates allant du ponctuel sur un périmètre micro local au pluri annuel sur le périmètre départemental.

Ces partenariats prennent, selon l'activité et la construction juridique de la structure partenaire, la forme de conventions ou de marchés. Pour autant, au-delà de ce formalisme, nous ne parvenons pas à ce jour à systématiser un processus d'évaluation et de suivi passant par un suivi régulier associant le volet administratif et opérationnel pour l'ensemble des partenaires.

Mise en œuvre, méthodologie

- Positionner l'évaluation, en principe incontournable, pour toutes actions de partenariat formalisées par notre collectivité.
- Systématiser l'organisation de comités techniques et de comités de pilotage annuels, pour chacun des partenariats formalisés. Veiller à associer, selon l'activité pour le Conseil départemental, une représentation du SISE et des MDCS.

Échéance : durée du PDI/PTI

Objectifs

- Améliorer et sécuriser nos modes de contractualisation (conventions, marché) avec les partenaires.
- Associer les partenaires dans des instances de gouvernance adaptées.
- Participer à la lisibilité de la politique départementale d'insertion auprès de nos partenaires.

Pilotage

- SISE

Participants :
MDCS et partenaires

Critères d'évaluation

- Effectivité des COTECH et COPIL mis en œuvre
- Production des comptes rendus, bilan qualitatifs et quantitatifs



Poursuite des travaux sur la participation des usagers à nos politiques

Constats

La loi positionne l'utilisateur au cœur des dispositifs et politiques qui le concerne. A cet égard, il doit être associé aux réflexions et aux instances de décisions mises en place.

Plusieurs travaux ont d'ores et déjà été menés sur cette thématique qui reste complexe à mettre concrètement en œuvre.

Il conviendrait de renforcer ce qui existe déjà en interne (participation des usagers aux Équipes Pluridisciplinaires, construction de certaines actions collectives ...).

Objectifs

- Répondre aux obligations légales
- Responsabiliser l'utilisateur
- Adapter nos pratiques et nos offres de service aux réels besoins des usagers
- S'appuyer sur le savoir des usagers eux même avec respect et considération pour leur parcours

Pilotage

- DIAST

Participants :
DIAST et partenaires

Mise en œuvre, méthodologie

- Faire un état des lieux des pratiques mises en place et dont le fonctionnement est avéré
- Lister les difficultés
- S'inspirer des pratiques d'autres départements ou d'autres institutions en la matière
- Faire des propositions et les expérimenter

Échéance : durée du PDI/PTI

Critères d'évaluation

- Production des comptes rendus, bilan qualitatifs et quantitatifs
- Nombre d'expérimentations réalisées



Optimiser et articuler l'ensemble de la politique départementale d'insertion

Systématisation de la démarche d'évaluation pour toutes les actions

Constats

Le Département met en œuvre de très nombreuses actions d'envergure et d'importance différente.

Le temps et les moyens alloués varient beaucoup et ne font pas systématiquement l'objet d'un bilan, et encore moins d'une évaluation.

Dans un esprit de rationaliser et de permettre une meilleure efficacité de nos actions, il paraît indispensable d'évaluer systématiquement les actions menées au titre de la politique départementale.

Objectifs

- Rendre compte et valoriser le travail effectué
- Vérifier l'efficacité des actions
- Rationaliser les moyens et permettre de prioriser

Pilotage

- DIAST

Mise en œuvre, méthodologie

- Sensibiliser et former les équipes à la méthodologie de projet
- Formaliser une méthode d'évaluation et construire des outils à l'échelle départementale

Critères d'évaluation

- Production des comptes rendus, bilan qualitatifs et quantitatifs
- Nombre d'expérimentations réalisées

Échéance : durée du PDI/PTI



Optimiser et articuler l'ensemble de la politique départementale d'insertion

Conception de l'évaluation du PDI/PTI en mode projet et de manière continue

Constats

L'évaluation des politiques menées se résume souvent au bilan des actions menées à l'issue du projet. Il conviendrait de s'appuyer sur un processus dynamique, permettant à la fois d'avoir une vision concrète de l'état d'avancement des projets, permettre des retours par les acteurs concernés au fur et à mesure.

L'évaluation qualitative de nos actions auprès des publics accompagnés est plus complexe.

Les politiques d'insertion ne peuvent être réellement efficaces que si elles s'envisagent dans un processus dynamique et en continu associant à la fois la vision stratégique et celle des acteurs de terrain.

Objectifs

- Mesurer les effets de la politique mise en œuvre
- Se donner les moyens de mettre en place des mesures de correction
- Communiquer sur la mise en œuvre de la politique en veillant à associer les acteurs de terrain et les usagers

Pilotage

- DAIH

Participants :

Demander l'appui de la mission évaluation du Contrôle de Gestion

Mise en œuvre, méthodologie

- Construire une méthodologie d'évaluation pour qu'elle soit effective à mi-parcours (fin 2020).
- Mettre en place un groupe de travail pour construire cette méthodologie et les outils afférents.
- Veiller à associer les acteurs du Conseil départemental mais également les partenaires au sens large et les usagers.

Échéance : mise en œuvre à partir de 2020

Priorité 2

Critères d'évaluation

- Construction de la méthodologie
- Expérimentation pour le bilan de mi-parcours



Optimiser et articuler l'ensemble de la politique départementale d'insertion

Optimisation du recours à d'autres financements

Constats

Dans un contexte de budget contraint, le département doit contenir l'ensemble de ses dépenses et optimiser ses sources de financements pour poursuivre une politique d'insertion ambitieuse.

D'autres institutions, dans le respect de leurs compétences peuvent venir abonder les moyens financiers attribués aux politiques d'insertion. Par ailleurs, il est également possible de travailler sur la mutualisation des moyens avec certains opérateurs de terrain.

Objectifs

- Optimiser les ressources financières en allant chercher des recettes supplémentaires
- Mutualiser les moyens avec les opérateurs au travers du suivi des conventions de partenariat

Pilotage

- DAIH
- DAFS

Participants :
SISE

Mise en œuvre, méthodologie

- Mobiliser les fonds européens et autres fonds dédiés
- Être pro-actif dans les démarches de contractualisation avec les services de l'État
- Mettre en valeur et communiquer sur les moyens récupérés

Critères d'évaluation

- Montant des fonds et recettes versées
- Nombre d'actions mutualisées

PDI et PTI intégré 2019 - 2022

Annexe 2 : Fiches actions



Orientation 1

[P. 155](#) à [P. 165](#)

Orientation 2

[P. 166](#) et [P. 167](#)

Orientation 3

[P. 168](#)

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Réduction des délais d'entrée en accompagnement pour les publics orientés vers Pôle emploi****Constats**

Nous orientons de 25 à 30% des allocataires RSA vers Pôle emploi au titre d'un accompagnement professionnel. De manière générique, nous savons que plus rapidement l'accompagnement se met en œuvre, plus il est efficace pour l'allocataire. Dans le cas d'un accompagnement professionnel, cette notion est d'autant plus importante.

Les délais de mise en accompagnement reposent sur deux étapes prépondérantes :

- L'évaluation et l'orientation de l'allocataire vers un accompagnement adapté,
- La désignation et la mise en accompagnement.

La 1^{ère} étape est de la responsabilité du Conseil départemental. Elle est formalisée depuis plusieurs mois dans le cadre des "**espaces RSA**". Une nouvelle organisation qui a d'ores et déjà permis de réduire de manière significative les délais d'orientation.

La 2^{ème} étape est pleinement de la responsabilité de la structure référente. Dans le cas des accompagnements professionnels, nous devons travailler de concert avec Pôle emploi, pour optimiser la mise en œuvre de l'accompagnement.

Objectifs

- Rendre lisible le circuit de désignation du conseiller Pôle emploi au titre de référent insertion pour les allocataires RSA
- Réduire le délai de mise en œuvre de l'accompagnement par Pôle emploi

Pilotage

- DIAST
- Pôle emploi

Mise en œuvre, méthodologie**Constitution d'un groupe de travail, regroupant Pôle emploi et le SISE pour :**

- Optimiser les articulations administratives SISE/Pôle emploi/SISE, dans le cadre des orientations (espaces RSA ou autres) et des réorientations (équipes pluridisciplinaires)
- Gestion des flux (en lien avec fiche action n°3 du PDI)
- Amplification du recours à la dématérialisation.
- Identifier avec Pôle emploi les axes de progrès opérationnels, pour améliorer les délais de mise en accompagnement et les mettre en œuvre

Échéance : durée du PDI/PTI intégré**Critères d'évaluation**

- Nombre annuel d'orientations et de réorientations vers Pôle emploi
- Délais moyens de mise en accompagnement

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Partage sur la politique de sanctions Conseil départemental et Pôle emploi****Constats**

Un demandeur d'emploi peut être allocataire RSA et réciproquement. Dans ce cadre, il doit répondre à des obligations liées à son statut de demandeur d'emploi et aux obligations afférentes à l'allocataire RSA. Rappelons notamment que le RSA est une prestation subsidiaire qui intervient donc après demande de toutes les autres prestations dont les allocations versées par Pôle emploi.

Pôle emploi a en charge les demandeurs d'emploi et s'appuie sur le code du travail pour faire respecter les devoirs du demandeur d'emploi. Le Département pilote le dispositif RSA et se réfère au code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Pôle emploi et le Département doivent donc s'entendre sur certaines modalités administratives et juridiques. Or ce n'est pas toujours le cas en raison leurs contraintes et cultures respectives, ce qui génère des incompréhensions. qui peuvent s'avérer contre-productives, non-lisibles, voire incompatibles avec les démarches demandées à l'allocataire du RSA. Ajoutons à cela une difficulté de lecture des informations relatives au parcours des allocataires compte tenu que les applications métiers des agents Pôle emploi et du Département ne sont pas les mêmes, d'où une diversité de sources.

Objectifs

- Clarifier les droits et obligations du demandeur d'emploi et de l'allocataire RSA sur les volets :
 - juridique
 - informatique (gestion des flux)
 - administratif
- Simplifier les procédures et la qualité du suivi des parcours en croisant davantage les informations

Pilotage

- Pôle emploi
- DIAST

Participants :

SISE, MDCS, Pôle emploi, référents conventionnés

Critères d'évaluation

- Nombre de saisines d'équipes pluridisciplinaires par mois, par motifs et par prescripteur, et décisions prises (sanction, réorientation, amendes...)
- Nombre d'allocataires RSA inscrits à Pôle emploi

Mise en œuvre, méthodologie

- 1/ Constitution d'un groupe de travail copiloté Département-Pôle emploi ayant pour finalité de clarifier les droits et obligations des demandeurs d'emploi et des allocataires RSA afin d'alerter sur les incompatibilités.
- 2/ Ce premier diagnostic sera porté à la connaissance :
 - de l'ensemble des professionnels intervenant sur le RSA et les demandeurs d'emploi
 - d'un groupe de travail portant sur la révision du règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires RSA
- 3/ Simplifier la gestion des parcours RSA en intégrant des mesures de simplification de gestion des équipes pluridisciplinaires dans le respect de la législation.
- 4/ Validation du nouveau règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires, communication interne/externe et mise en application.

Ces groupes de travail sont menés en parallèle d'un autre chantier relatif à l'intégration des flux Pôle emploi dans l'application métier du département : Solis et Job41.

Échéance : 2019-2020

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Renforcement de l'appui technique de la Caisse d'Allocations Familiales (accès aux droits)****Constats**

Dans la prolongation de la convention de gestion du RSA qui formalise les principales articulations fonctionnelles et opérationnelles entre la CAF41 et Conseil départemental de Loir-et-Cher, de nombreux échanges techniques ont lieu. Des échanges précieux pour la mise en œuvre du dispositif RSA. La CAF nous apporte son expertise, notamment dans l'ouverture des droits et dans les diverses étapes du parcours du demandeur.

Objectifs

- Renforcer l'apport technique de la CAF sur le dispositif RSA et notamment l'accès aux droits, auprès des services du département.
- Faire bénéficier de cet apport, les autres acteurs du territoire intervenant auprès des allocataires RSA.

Pilotage

- CAF

Participants :

SISE, MDCS et, potentiellement, d'autres structures référentes insertion

Mise en œuvre, méthodologie

- Maintien des rencontres techniques mensuelles qui permettent d'identifier les sujets d'actualité et de repérer nos besoins,
- Renforcement des actions d'accompagnement / formation mis en place par la CAF, selon les besoins repérés à destination des professionnels administratifs ou sociaux
- Mise à disposition d'outils actualisés pour les animateurs des "Espaces RSA"

Échéance : durée du PDI-PTI intégré

Critères d'évaluation

- Nombre de rencontres techniques organisées
- Nombre d'actions d'accompagnement/ formation organisées et nombre de participants.
- Identification des outils mis à disposition

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Amélioration de la mise en œuvre de la convention "approche globale"****Constats**

Depuis plusieurs années, une collaboration spécifique entre le département et Pôle emploi existe, en matière d'accompagnement professionnel des allocataires RSA. Une collaboration qui a pris dans un premier temps, la forme d'une convention spécifique à destination exclusive des allocataires RSA, et, dans un second temps, depuis 2017, une convention dite "d'approche globale" à destination des demandeurs d'emploi cumulant difficultés professionnelles et sociales dont les allocataires RSA.

Un changement de périmètre qui a complexifié la mise en œuvre. Une complexification qui a généré une perte de lisibilité du dispositif pour les prescripteurs (réduisant la prescription) et qui a allongé les délais d'entrée pour le public et, plus particulièrement, pour les allocataires RSA.

Objectifs

- Clarifier la vocation du dispositif et préciser le public cible.
- Réduire les délais d'entrée dans le dispositif

Pilotage

- DIAST
- Pôle emploi

Participants :

SISE, MDCS, Pôle emploi, autres structures référentes...

Mise en œuvre, méthodologie

1. Constitution d'un groupe de travail interne au Conseil départemental pour dresser un diagnostic permettant d'identifier et d'objectiver les difficultés et de proposer des pistes d'amélioration.
2. Partage avec Pôle emploi du diagnostic :
 - Validation du constat
 - Détermination des axes d'amélioration et des évolutions opérationnelles
3. Mise en œuvre des évolutions opérationnelles et de communication auprès de tous les acteurs.

Échéance : 2019**Critères d'évaluation**

- Évolution du nombre de prescriptions
- Évolution du nombre d'allocataires ayant bénéficié du dispositif
- Situation (emploi ou non) de l'allocataire à la sortie du dispositif

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 1****Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi****Amélioration du partage de l'information sur le parcours du demandeur d'emploi (DUDE)****Constats**

Un accès à l'outil "Dossier Unique du Demandeur d'Emploi" (DUDE) est mis à disposition des référents insertion par Pôle emploi.

Cet outil permet une lisibilité du parcours et des démarches du demandeur d'emploi allocataire du RSA.

Pour autant, la manipulation de l'outil n'est pas évidente pour nombre de référents, il est donc sous-utilisé.

Objectifs

- Optimiser l'usage de "DUDE" par les référents insertion (hors Pôle emploi)
- Former les référents sociaux qui ne connaissent pas ou méconnaissent l'outil "DUDE"

Pilotage

- Pôle emploi

Participants :

Les référents insertion à former et le formateur.

Mise en œuvre, méthodologie

- Intervention d'un formateur issu du centre de formation de Pôle emploi basé au Mans.
- Formation d'une journée, sur l'utilisation de DUDE à destination de tous les référents insertion (hors Pôle emploi).
- Constituer un groupe de 12 référents insertion volontaires pour se former à DUDE (nombre minimum nécessaire pour faire venir un formateur Pôle emploi).
- Fixer un planning annuel en fonction des groupes constitués.
- Une opération à reproduire en fonction des besoins.

Échéance : durée du PDI-PTI intégré

Critères d'évaluation

- Nombre de référents insertion formés

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 2****Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise****Constitution d'un réseau d'entreprises "inclusives"****Constats**

Face aux difficultés de recrutement sur le territoire, tous secteurs professionnels confondus, la mobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi doit être une opportunité pour les entreprises recruteuses.

Afin de faciliter leur accès à l'emploi, il est proposé de soutenir toutes les démarches contribuant à construire un réseau d'entreprises inclusives.

La mobilisation des entreprises est essentielle. L'objectif est d'identifier celles qui ont d'ores et déjà montré leur capacité à s'engager dans des démarches inclusives en accueillant des demandeurs d'emploi, en particulier les plus fragiles, tout en développant de réels partenariats avec tous types d'acteurs portant des dispositifs d'accompagnement de ces publics.

Objectifs

- Participer à la mobilisation des entreprises pour amplifier, notamment, l'accueil des allocataires RSA
- Mettre en réseau les acteurs du territoire

Pilotage

- DIRECCTE avec l'appui de JOB 41

Participants :

Associer tous les dispositifs et acteurs œuvrant pour l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi : Missions locales, Pôle emploi, Cap emploi, e2c, 100 chances 100 emplois, GEIQ, réseau IAE, entreprises adaptées, PMSMP, plateforme pour l'intégration des réfugiés....

Mise en œuvre, méthodologie

- Recensement des entreprises potentiellement partenaires,
- Promotion des retours d'expériences réussies,
- Mise en réseau des acteurs du territoire,
- Formalisation des engagements dans une convention, en contractualisant soit avec le Programme d'Accompagnement avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) (visant plus particulièrement les publics des QPV), soit avec "le dispositif plan 10 000 entreprises". Il sera proposé aux entreprises volontaires de s'inscrire dans la démarche JOB 41 et/ou de participer à des actions visant au retour à l'emploi des allocataires RSA.

Échéance : durée du PDI-PTI intégré**Critères d'évaluation**

- Nombre d'entreprises inclusives ayant adhéré à la charte d'engagement
- Nombre d'allocataires ayant retrouvé un emploi dans ce cadre
- Nombre de mesures mobilisées

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 2****Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise****Développement d'une politique évènementielle commune****Constats**

La politique évènementielle de Pôle emploi en matière d'emploi n'est pas identifiée par l'ensemble des référents insertion.

Par ailleurs, le CD41 a ébauché dans la mouvance de Job41 et en lien avec "Entreprise et Formation" une politique évènementielle, en participant à ou en initiant des actions mêlant allocataires du RSA et entreprises. Il s'agit de faire connaître des actions méconnues des référents insertion hors MDCS et notamment de Pôle emploi.

Objectifs

- Permettre à l'ensemble des référents insertion d'avoir accès à l'information utile aux allocataires du RSA en matière d'accès à l'emploi via les évènements respectifs de Pôle emploi et du Conseil départemental
- Organiser et animer des évènements, des actions communes de mobilisation vers l'emploi Pôle emploi / Conseil départemental

Pilotage

- Pôle emploi
- SISE
- Job41

Mise en œuvre, méthodologie

- Pôle emploi Loir et Cher a mis en place depuis février 2019 une newsletter mensuelle qui s'appelle CLIC41. Elle est diffusée chaque début de mois et comporte 4 rubriques dont une rubrique "à l'affiche" qui regroupe les évènements du mois à venir sur le département (forums, job-dating, portes ouvertes...)
- Pôle emploi adressera un mail mensuel d'alerte au SISE sur la mise en ligne de la newsletter.
- Le Conseil Départemental informera régulièrement Pôle emploi de ses perspectives d'actions et d'évènement notamment en lien avec Job41 et "Entreprise et Formation".
- Réfléchir à la conception et à la mise en œuvre d'actions communes.
- Faire un planning annuel.

Échéance : durée du PDI-PTI intégré**Critères d'évaluation**

- Nombre d'évènements organisés.
- Nombre d'allocataires RSA orientés sur des évènements.
- Nombre d'allocataires RSA ayant participé aux évènements

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 3****Positionner l'accès à la formation au cœur des parcours d'insertion professionnelle****Accès des allocataires RSA aux "formations tremplins" Région et Pôle emploi****Constats**

Les référents insertion (hors Pôle emploi) et les allocataires RSA n'ont pas ou peu de visibilité sur l'offre de formation disponible sur le territoire.

Objectifs

- Positionner l'accès à la formation au cœur de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA qui relèvent du Plan Investissement Compétence (PIC).
- Partager de façon anticipée l'information sur l'offre de formation répondant au plus près aux besoins et aux profils des allocataires RSA.

Mise en œuvre, méthodologie**1/ Mise en avant et optimisation du recours aux formations "porteuses" pour les allocataires RSA :**

- les formations "FLE", "alphabétisation" et "anglais professionnel" financées par Pôle emploi
- les formations "premiers gestes professionnels" financées par la Région Centre Val de Loire, ainsi que les formations "élaborer son projet professionnel"

2/ Faciliter l'accès à l'offre de formation disponible :

- dans la newsletter mensuelle de Pôle emploi Loir et Cher, l'outil "CLIC41" met un lien vers la rubrique "besoin-de-se-former" (liste des formations dont les informations collectives de recrutement des stagiaires sont programmées avec les organismes de formation dans le mois à venir)
- accès à la liste exhaustive des formations existantes, disponible à tout moment via le lien suivant : <https://candidat.pole-emploi.fr/formations/>. Des critères de sélection permettent d'affiner la recherche par rapport aux besoins de l'allocataire RSA

Pilotage

- Pôle emploi

Critères d'évaluation

- Mesurer chaque année l'évolution du nombre d'allocataires du RSA ayant bénéficié d'une formation.

Échéance : durée du PDI-PTI intégré

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 4****S'appuyer sur un partenariat diversifié pour soutenir l'action des référents****Enrichir l'offre IAE sur les territoires****Constats**

Il est constaté que certaines zones géographiques du Loir-et-Cher sont très peu pourvues en offre d'insertion alors même que de nombreux demandeurs d'emploi présentant des difficultés de mobilité et d'autres freins à l'emploi seraient susceptibles d'avoir besoin de ce tremplin pour un accès à l'emploi durable.

Parallèlement les entreprises locales peinent à recruter, et, l'IAE permet de répondre à ces besoins par la préparation à l'emploi de main d'œuvre locale.

Le développement de l'offre d'insertion passerait, soit par la création de structures nouvelles, soit par le développement de nouvelles activités par les structures existantes, ce qui permettrait de répondre à ces 2 objectifs.

Objectifs

- favoriser le développement de l'offre d'insertion par l'activité économique en veillant à offrir une meilleure couverture territoriale.
- accompagner les projets nouveaux ou les développements de structures existantes.

Pilotage

- DIRECCTE

Participants :

SISE

Mise en œuvre, méthodologie

La DIRECCTE va lancer un premier appel à projets en 2019 qui devrait contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Projets qui seront étudiés en concertation avec le département (SISE) lorsqu'ils pourront concerner les allocataires RSA.

Budget :

Pour 2019-2020, un budget régional de 400 000 € est alloué pour cet appel à projets. Il sera affecté aux diverses unités départementales en fonction de l'instruction effectuée des divers projets présentés.

Échéance : durée du PDI-PTI intégré

Critères d'évaluation

Pour ces nouvelles offres de service :

- nombre de projets
- nombre de postes
- nombre de personnes accompagnées
- nombre de sorties dynamiques (durable-transition et positives)

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 5****Agir sur les principaux freins pour un retour ou un accès rapide à l'emploi : la mobilité, la garde d'enfant****Appropriation et optimisation de l'offre de service CAF****Constats**

Les deux principaux freins à l'accès rapide à un emploi ou à une formation qualifiante, pour les allocataires RSA, sont la mobilité et la garde d'enfants, par ailleurs fréquemment cumulés.

En effet, les difficultés pour se déplacer et celles pour mettre en place un mode de garde d'enfant dans des délais compatibles avec une prise de poste ou une entrée en formation peuvent être rédhibitoires.

Il est à la fois question de difficultés financières, de démarches administratives, mais aussi de méconnaissance des solutions existantes, pouvant être activées rapidement. La CAF, par sa politique famille, est un partenaire essentiel. Elle dispose d'une offre de service, en lien avec tous les autres acteurs œuvrant sur ces champs.

Objectifs

- faciliter l'appropriation de l'offre de service de la CAF 41 en matière de mobilité et de garde d'enfants
- faire émerger de nouvelles réponses

Pilotage

- CAF
- DIAST
- DEF

Participants :

SISE, PPMI, MDCS, autres acteurs sociaux

Mise en œuvre, méthodologie

- Identifier et communiquer sur l'offre de service de la CAF, en terme de :
 - Mobilité (en lien avec la fiche action n°12 du PTI)
 - Garde d'enfants.
- Constitution d'un groupe de travail avec la CAF et autres acteurs, pour engager une réflexion sur le développement de réponses complémentaires en matière de garde d'enfants
- Identifier la couverture territoriale en modes de garde sur horaires atypiques,
- Accompagner le public pour les démarches administratives,
- Aides financières d'urgence...

Échéance : durée du PDI-PTI intégré

Critères d'évaluation

- Outils de communication à disposition, sur l'offre de service CAF
- Constitution du groupe de travail
- Nombre de réunions
- Identification des préconisations
- Actions engagées

Orientation 1**PRIORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR A L'EMPLOI****Axe 6****Contribuer à la remobilisation des bénéficiaires****Fluidification du circuit CD41/CAF de décision pour toutes les situations complexes****Constats**

La gestion des situations complexes et plus particulièrement, celles au titre de l'évaluation des ressources des travailleurs indépendants, est insatisfaisante.

Nous constatons de nombreux allers-retours entre nos deux institutions et nous ne parvenons plus à tenir des échéances raisonnables. Nous générons beaucoup d'attente avant la prise de décision, au détriment du public.

Objectifs

- Fluidifier le traitement des situations complexes et plus spécifiquement au titre de l'évaluation des ressources des travailleurs indépendants
- Raccourcir les délais de traitement

Pilotage

- CD41
- CAF

Mise en œuvre, méthodologie

Constituer un groupe de travail CD41/CAF pour :

1. Retravailler les circuits sur les décisions "Conseil départemental" après les rapports de contrôle, pour optimiser le délai de traitement
2. Redéfinir le circuit de traitement des évaluations de ressources, pour statuer plus rapidement

Échéance : durée du PDI-PTI intégré

Critères d'évaluation

- Effectivité des nouveaux circuits de traitement.
- Comparaison des nouveaux délais de traitement aux délais antérieurs.

Orientation 2 FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS

Axe 9

Agir sur les freins à l'insertion**Optimisation du recours aux aides mobilisables dans les diverses institutions****Constats**

Si le département est le chef de file de la politique insertion sur son territoire, sa mise en œuvre repose au delà de ses propres services sur de multiples acteurs. Notamment des acteurs institutionnels qui ont en charge une partie de la politique d'insertion à destination plus particulièrement des allocataires RSA mais aussi des jeunes en difficultés. Ces multiples offres de services sont insuffisamment connues des divers acteurs et ne sont pas toujours mobilisées de manière adaptée par les référents insertion.

Objectifs

- Identifier de manière exhaustive l'offre de service de chaque institution, sur l'ensemble du territoire
- Repérer les manques et les complémentarités, pour tendre vers une optimisation des aides mobilisables

Pilotage

- SISE

Participants :

Région, Pôle emploi, CAF, MSA, CPAM...

Mise en œuvre, méthodologie

Création d'un groupe de travail regroupant : la Région, Pôle emploi, la CAF, la MSA, la CPAM et le SISE :

- 1/ Échanges et partage entre les institutions, pour identifier précisément (périmètre, règles de prescription ou d'attribution) leurs offres de service respectives, en matière :
 - de dispositifs d'accompagnement
 - d'aides financières mobilisables
- 2/ Sur la base de cette identification exhaustive, repérer les complémentarités à mettre en exergue. Engager une réflexion collective sur les manques et soumettre des propositions au comité responsable PDI/PTI prévu dans la fiche action n°39 du PDI.
- 3/ Mise à jour annuelle de cet état des lieux

Échéance : durée du PDI-PTI intégré

Critères d'évaluation

- Mise en œuvre effective du groupe de travail, avec un calendrier des rencontres
- Production de l'état des lieux avec ses mises à jour
- Identification des nouvelles réponses si tel est le cas

Orientation 2 FAVORISER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS

Axe 9

Agir sur les freins à l'insertion**Création d'un observatoire de la mobilité****Constats**

Les difficultés de mobilité sont multiples et diverses sur un département comme le nôtre. Elles peuvent revêtir des réalités différentes, d'un territoire à l'autre.

Elles sont par ailleurs fluctuantes et évolutives mobilisant de nombreux acteurs sur l'ensemble du périmètre départemental (collectivités, entreprises, professionnels de l'insertion...).

Des difficultés structurelles en terme de transports collectifs et d'offres de service, des difficultés individuelles pour les publics en insertion (précarité économique, freins psychiques...).

Objectifs

- Créer une dynamique de réflexion départementale (réseau) sur les problèmes de mobilité
- Poser un diagnostic territorial qualitatif sur les problèmes de mobilité et le mettre à jour annuellement
- Faire émerger de nouvelles réponses et accompagner leurs mises en œuvre

Pilotage

- Région Centre val de Loire
- CD41
- OET 41
- Intercommunalité

Participants :

Tous les acteurs départementaux intéressés par la démarche

Mise en œuvre, méthodologie

Création d'un observatoire départemental de la mobilité co-piloté par la Région Centre Val de Loire et Conseil départemental.

La mise en œuvre serait confiée à l'Observatoire Économique des Territoires (OET41).

- 1) Lancement de la démarche et mise en réseau des acteurs. Recueil des attendus et formalisation d'une instance de suivi
- 2) Rédaction d'un cahier des charges
- 3) Conception de l'outil par l'OET41
- 4) Émergence et expérimentation d'actions

Échéance : durée du PDI-PTI intégré**Critères d'évaluation**

- Effectivité de la conception de l'observatoire
- Mise en œuvre de l'instance de suivi, nombre de réunions annuelles, nombre et qualité des participants
- Nombre et intitulé des actions préconisées
- Nombre et intitulé des actions expérimentées

**Participation à l'accompagnement et à la formation des "accompagnants"****Constats**

Le développement exponentiel et rapide du recours au numérique et à la dématérialisation pour l'accès aux droits, met en difficulté les plus fragiles des personnes accompagnées. En effet, la plupart de nos partenaires œuvrant dans le champ de la solidarité ont d'ores déjà passé le pas de la dématérialisation pour toute demande d'inscription ou de suivi administratif (Pôle emploi, CAF, CPAM...).

Au-delà du public, tous les professionnels n'appréhendent pas de manière égale, l'usage du numérique. Ils sont parfois eux-mêmes en difficulté, tant dans leur propre manipulation, que dans leur rôle "d'accompagnant" du public. La CAF du Loir-et-Cher est pro-active dans ce domaine, que ce soit dans le fonctionnement de ses services ou auprès du public, en mettant à disposition des bornes internet ou en soutenant les professionnels dans leur rôle d'accompagnant.

Objectifs

- Sensibiliser les intervenants sociaux, à l'usage du numérique.
- Développer la capacité des professionnels des MDCS, à accompagner le public dans la manipulation du numérique

Pilotage

- CAF

Participants :
MDCS

Mise en œuvre, méthodologie

Permettre aux professionnels des MDCS de participer aux actions de sensibilisation et de formation à l'usage numérique pour accompagner le public organisées par la CAF 41

Critères d'évaluation

- Nombre d'actions proposées
- Nombre de participants

Échéance : durée du PDI-PTI intégré

PDI et PTI intégré 2019 - 2022

Tableau de synthèse

Orientation 1

Prioriser l'accès et le retour à l'emploi

Objectifs

1
Rythmer l'accompagnement en réduisant les délais des étapes du parcours

2
Assurer un accompagnement renforcé pour les publics les plus proches de l'emploi

3
Optimiser et développer les compétences à disposition des professionnels

Axe 1

Définir une stratégie d'accompagnement du public vers et dans l'emploi

Fiches actions

1. Consolidation et optimisation du fonctionnement des "Espaces RSA"

2. Évolution de l'organisation des Équipes Pluridisciplinaires pour plus de réactivité

3. Optimiser la gestion des flux

4. Adaptation de tous les outils de communication

5. Identification des diverses modalités d'accompagnement professionnel renforcé

6. Développement des actions collectives pour dynamiser la recherche d'emploi

7. Renforcement des articulations entre Pôle emploi et les autres référents de parcours

8. Développement des postes de CIP

9. Développement d'actions permettant d'évaluer l'employabilité des allocataires

10. Promotion de la formation en continu pour les référents de parcours

PTI

Fiches actions

CD41 / Pôle-emploi
1. Réduction des délais d'entrée en accompagnement pour les publics orientés vers Pôle-emploi
2. Partage sur la politique de sanctions Conseil départemental et Pôle-emploi

CD41 / CAF
3. Renforcement de l'appui technique de la Caisse d'Allocations Familiales (accès aux droits)

CD41 / Pôle-emploi
4. Amélioration de la mise en œuvre de la convention "approche globale"

CD41 / Pôle-emploi
5. Amélioration du partage de l'information sur le parcours du demandeur d'emploi (DUDE)

Axe 2

Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise

1
Tisser des liens entre l'action sociale et l'entreprise

2
Créer des liens entre les entreprises et les allocataires RSA

3
S'investir dans la vie économique des bassins

Fiches actions

11. Sensibilisation des référents de parcours à la prospection d'offres d'emploi (Job41)

12. Promotion d'une politique événementielle au bénéfice des allocataires

13. Participation du CD41 au Service Public de l'Emploi (SPE)

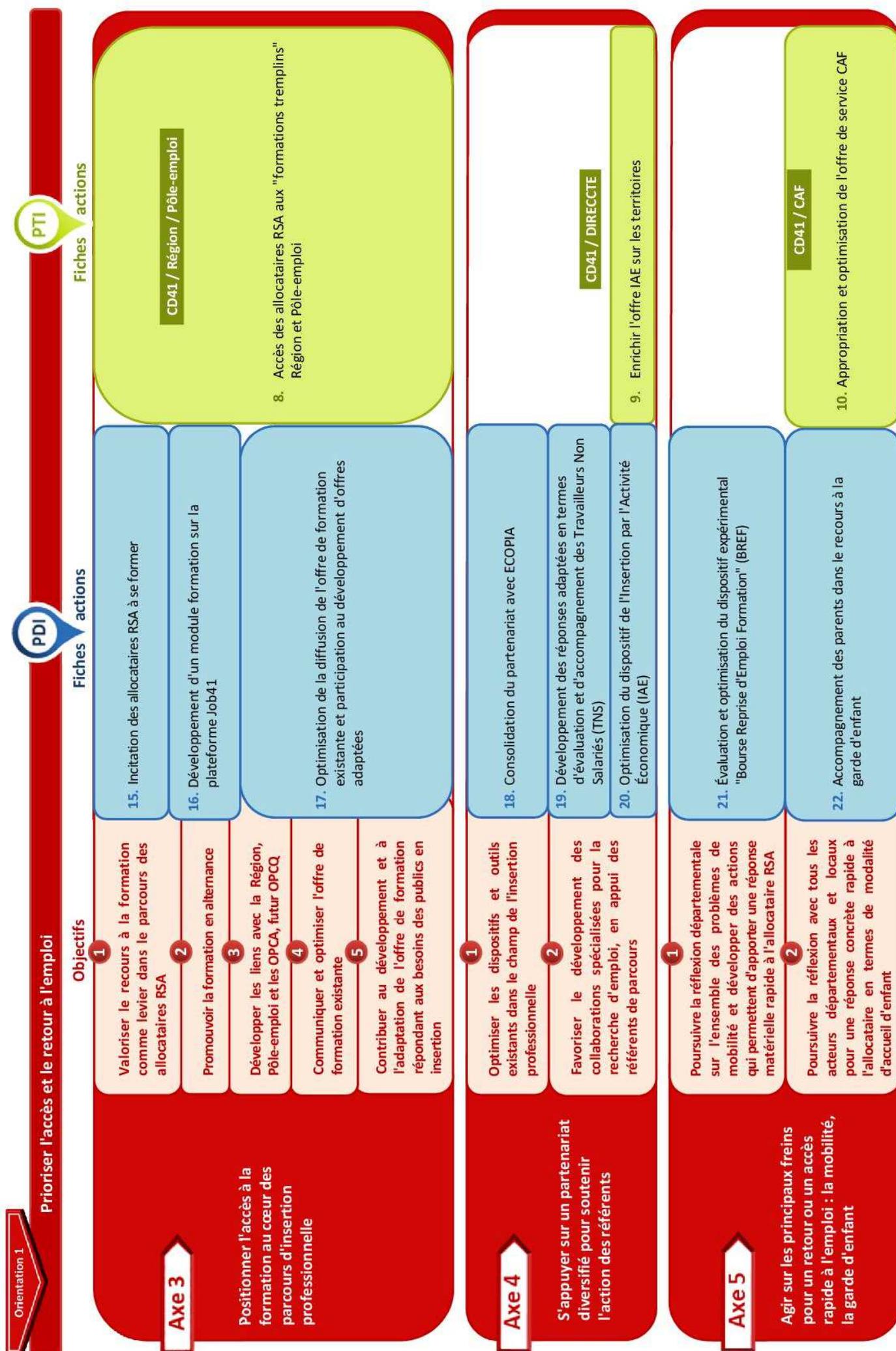
14. Participation aux instances économiques des Communautés de communes

CD41 / DIRECCTE

6. Constitution d'un réseau d'entreprises "inclusives"

CD41 / Pôle-emploi

7. Développement d'une politique événementielle commune



Favoriser la fluidité des parcours

Objectifs

- 1 Agir sur l'organisation de toutes les étapes du dispositif RSA et notamment de l'évaluation à l'orientation
- 2 Identifier les étapes clés pour jalonner le parcours de l'allocataire RSA
- 3 Optimiser et mutualiser les outils de traitement administratifs entre le SISE et les structures référentes de parcours

Axe 6

Réduire les délais dans la mise en œuvre du dispositif RSA pour dynamiser le parcours des allocataires

Fiches actions

Objectifs traités dans le cadre des Fiches actions 1,2 et 3

Fiches actions

CD41 / CAF

11. Fluidification du circuit CD41/CAF de décision pour toutes les situations complexes

Axe 7

Donner les moyens à l'allocataire RSA de se repérer et de s'approprier les enjeux de son parcours

- 1 Affirmer et légitimer la fonction de référent unique
- 2 Développer le recours aux outils de mobilisation, de dynamisation pour permettre à l'allocataire d'être acteur de son parcours

Objectifs traités dans le cadre de la fiche action 4

Axe 8

Harmoniser, adapter et enrichir les pratiques d'accompagnement de l'allocataire RSA tout au long de son parcours

- 1 Renforcer le rôle de la contractualisation (CER, PPAE) comme support structurant de l'accompagnement
- 2 Promouvoir l'accompagnement collectif en complémentarité de l'accompagnement individuel

23. Favoriser les échanges de pratiques d'accompagnement et de contractualisation PE/MDCS/CIAS-CCAS

24. Consolidation et développement de recours aux accompagnements collectifs en lien avec l'individuel

Prioriser l'accès et le retour à l'emploi

Objectifs

1

Consolider et développer les actions visant à lutter contre les principaux freins à toute insertion :

- Logement
- Mobilité
- Santé
- Mode d'accueil des enfants
- Accès au français

2

Adapter nos réponses en fonction des contextes locaux : les Plans locaux d'insertion

Axe 9

Agir sur les freins à l'insertion

Fiches actions

CD41 / Région / Pôle-emploi / CAF / MSA / CPAM

12. Optimisation du recours aux aides mobilisables dans les diverses institutions

CD41 / Région

13. Création d'un observatoire de la mobilité

25. L'insertion "dans et par le logement"

26. Développement d'actions de type "garage solidaire"

27. Développement de partenariats spécialisés en soutien des projets liés à la santé

28. Valorisation et mise à jour des guides conçus dans le précédent PDI

29. Valorisation et développement des actions menées par les partenaires spécialisés (CRIA, ALIRE,....)

30. Lutte contre l'illettrisme

31. Mise en œuvre des Plans Locaux de l'insertion sur les 5 MDSCS

Fiches actions

PDI

PTI

Optimiser l'utilisation institutionnelle du numérique et lutter contre le risque de fracture numérique

1

Consolider et poursuivre le déploiement départemental du numérique (réseau & matériel) au bénéfice des professionnels dans leur mission d'accompagnement et de suivi

2

Sensibiliser et accompagner l'ensemble des professionnels aux enjeux du numérique au bénéfice du service au public

3

Compléter et articuler les outils numériques dédiés à l'accompagnement et ceux réservés au suivi stratégique de la politique d'insertion en veillant au respect du RGPD

Axe 10

Renforcer l'utilisation du numérique dans nos pratiques institutionnelles et professionnelles

32. Optimisation de la dématérialisation des dossiers individuels du public

33. Sensibilisation et formation des professionnel(le)s des MDSCS aux usages numériques

34. Optimisation de SOLIS et développement d'un nouveau logiciel destiné au suivi des parcours (@milo)

35. Développement de "Déclik insertion"

Orientation 3

Optimiser l'utilisation institutionnelle du numérique et lutter contre le

PDI

risque de fracture numérique

PTI

Objectifs

- 1 Agir sur les facteurs d'exclusion numérique : paupérisation, difficultés d'accès à internet et aux espaces publics adaptés
- 2 Sensibiliser et accompagner l'allocation RSA à l'importance et à la maîtrise du numérique dans son quotidien

Axe 11

Faciliter l'accès au numérique pour le public

Fiches actions

36. Développement de réponses permettant l'accès à du matériel numérique à bas coût
37. Orientation de l'utilisateur vers les points numériques publics.
38. Amplification du recours aux formations type VISAS PRO numérique pour le public.

Fiches actions

CD41 / CAF

14. Participation à l'accompagnement et à la formation des "accompagnants"

Orientation 4

Formaliser et entretenir les coopérations et le partenariat

Axe 12

Réaffirmer le rôle de chef de file de l'insertion et de l'action sociale du département

- 1 Installer une gouvernance institutionnelle dynamique
- 2 Veiller aux convergences entre les différents schémas d'action sociale et médico-sociale

39. Conception et mise en œuvre de la gouvernance institutionnelle

Axe 13

Renforcer et formaliser les partenariats

- 1 Rendre lisible la politique départementale d'insertion pour favoriser la dynamique partenariale
- 2 Associer les partenaires dans les instances de gouvernance adaptées
- 3 Améliorer et sécuriser nos modes de contractualisation (conventions, marchés) avec les partenaires
- 4 Faire évoluer la place de l'utilisateur au sein du dispositif RSA

40. Communication sur la politique départementale d'insertion

41. Systématisation et formalisation de COPIL et COTECH avec tous nos partenaires opérationnels

42. Poursuite des travaux sur la participation des usagers à nos politiques

Axe 14

Optimiser et articuler l'ensemble de la politique départementale d'insertion

- 1 Développer la culture d'évaluation de nos actions
- 2 Encourager et soutenir le travail en mode projet
- 3 Poursuivre l'optimisation de la gestion financière de la politique départementale d'insertion

43. Systématisation de la démarche d'évaluation pour toutes les actions

44. Conception de l'évaluation du PDI-PTI en mode projet et de manière continue

45. Optimisation du recours à d'autres financements

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

A

| | |
|--------------|---|
| ACI | Atelier et Chantier d'Insertion |
| ADF | Assemblée des Départements de France |
| AI | Association Intermédiaire |
| ANPAA | Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| ASLL | Accompagnement Social Lié au Logement |

B

| | |
|-------------|-----------------------------------|
| BREF | Bourse Reprise d'Emploi Formation |
|-------------|-----------------------------------|

C

| | |
|---------------|---|
| CAF | Caisse d'Allocations Familiales |
| CAOM | Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens |
| CASF | Code de l'Action Sociale et des Familles |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CDIAE | Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique |
| CER | Contrat d'Engagements Réciproques |
| CIAS | Centre Intercommunal d'Action Sociale |
| CIP | Conseiller en Insertion Professionnelle |
| CMSA | Caisse de Mutualité Sociale Agricole |
| CNAF | Caisse Nationale des Allocations Familiales |
| CODEV | Conseil en Développement |
| CODIR | COmité DIRecteur |
| COFIL | COmité de PIlotage |
| COTECH | COmité TECHnique |
| CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| CRIA | Centre de Ressources d'Information et d'Accompagnement au développement des compétences de base |
| CTA | Comité Technique d'Animation |

D

| | |
|-----------------|---|
| DAFS | Direction Administrative et Financière des Solidarités (CD41) |
| DAIH | Direction Adjointe Insertion – Habitat (CD41) |
| DDCSPP | Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations |
| DEF | Direction Enfance-Famille (CD41) |
| DGAS | Direction Générale Adjointe des Solidarités (CD41) |
| DGEFP | Délégation Générale à l'emploi et à la formation professionnelle |
| DIASST | Direction Insertion Action Sociale Territoriale (CD41) |
| DIRECCTE | Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi |
| DLP | Direction de la Lecture Publique (CD41) |
| DSI | Direction des Systèmes d'Information (CD41) |
| DSTP | Diagnostics Sociaux Territoriaux Partagés |
| DUDE | Dossier Unique du Demandeur d'Emploi |

F

| | |
|--------------|---|
| FAPI | Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion |
| FJT | Foyer Jeunes Travailleurs |
| FLE | Français Langue Étrangère |
| FRAPS | Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé |
| FSE | Fonds Social Européen |
| FSL | Fonds de Solidarité Logement |

G

| | |
|-------------|---|
| GEIQ | Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification |
|-------------|---|

I

| | |
|--------------|---|
| IAE | Insertion par l'Activité Économique |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Études Économiques |

M

| | |
|-------------|---|
| MDE | Maison de l'Emploi |
| MDCS | Maison Départementale de la Cohésion Sociale |
| MDPH | Institut National de la Statistique et des Études Économiques |
| MSA | Mutualité Sociale Agricole |
| MSAP | Maison de Services Au Public |
| MSIS | Mission Systèmes d'Information de l'Action Sociale (CD41) |

O

| | |
|-------------|--|
| ONS | Osons Nous Soigner |
| OPCA | Organismes Paritaires Collecteurs Agréés |
| OPCO | Opérateurs de compétences |

P

| | |
|----------------|---|
| PAQTE | Programme d'Accompagnement avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises |
| PDALHPD | Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées |
| PDI | Programme Départemental d'Insertion |
| PLI | Plan Local d'Insertion |
| PMI | Service de Prévention et de Protection Maternelle et Infantile (CD41) |
| PMSMP | Périodes de mise en situation en milieu professionnel |
| PPAE | Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi |
| PRF | Programme Régional de Formation |
| PTI | Pacte Territorial d'Insertion |

Q

| | |
|------------|--|
| QPV | Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville |
|------------|--|

R

| | |
|-------------|---|
| RAM | Relais Assistance Maternelle (CD41) |
| RGPD | Règlement Général sur la Protection des Données |
| RSA | Revenu de Solidarité Active |

**S**

| | |
|--------------|---|
| SIAE | Structure d'Insertion par l'Activité Économique |
| SISE | Service Insertion et Solutions d'emploi (CD41) |
| SPE | Service Public de l'Emploi |
| STI | Service Territorial d'Insertion (CD41) |
| STPMI | Service de Prévention et de Protection Maternelle et Infantile (CD41) |

